



PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

Livre blanc de la concertation

Septembre 2021



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Dotation de soutien à l'investissement
local dans le cadre du contrat de ruralité**



SOMMAIRE

1 - Une démarche partagée P.5

2 - La concertation préalable P.6

3 - La co-construction dans le cadre de l'élaboration du PCAET P.7

Les instances mises en œuvrep.7

La démarche de concertationp.9

 La concertation lors de la phase de diagnostic territorialp.10

 La concertation lors de la phase d'élaboration de la stratégiep.11

 La concertation lors de la phase d'écriture du plan d'actionsp.16

4 - Communication P.27

5 - Bilan de la concertation P.48

Annexes P.49

Déclaration d'intention

Courrier de la Préfecture de la Manche relatif à la publication de la déclaration d'intention et au droit d'initiative du public

Ateliers territoriaux des documents de planification, synthèse des 4 journées

Ateliers thématiques du PCAET, synthèse des 4 temps d'échanges

Comité partenarial de mars 2019, documents de séance pour l'exercice de scénarisation

Saisine du Conseil de développement : exposé de bureau du 15 octobre 2020 et après avis du Conseil de développement

Support de présentation de la réunion « élus » du 22 juin 2021

1 - Une démarche partagée

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) prévu à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. **Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.**

Son contenu et ses modalités d'élaboration sont précisés par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.

Sans préjudice des dispositions prévues aux articles L. 120-1 et L.229-26 du code de l'environnement, **la collectivité ou l'établissement public qui engage l'élaboration du PCAET en définit les modalités d'élaboration et de concertation.**

De plus, en application des dispositions de l'article L. 121-18 du code de l'environnement, **le PCAET est soumis à déclaration d'intention qui ouvre un droit d'initiative au public** pour demander au préfet de la Manche l'organisation d'une concertation préalable, respectant les modalités fixées aux articles L121-16 et L.121-16-1 du code de l'environnement.

Le PCAET est mis à jour tous les six ans en s'appuyant sur le dispositif de suivi et d'évaluation prévu par l'article R. 229-51, dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que celles prévues par les articles R. 229-51 à R. 229-55.

Créée au 1^{er} janvier 2017, la **Communauté d'Agglomération du Cotentin a lancé simultanément l'élaboration de plusieurs documents stratégiques majeurs et interdépendants en 2018 : le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacements Urbains (PDU) et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial.**

Dans un souci de cohérence et d'articulation, le PCAET s'est appuyé sur les démarches PLH et PDU pour éviter la sur-mobilisation et aider à la définition des orientations en termes de rénovation énergétique des logements et de mobilités.

2 - La concertation préalable

La concertation préalable est une démarche qui vise à instituer un échange entre citoyens, associations, acteurs du territoire et élus-techniciens en amont de la phase de conception d'un projet, de manière à les associer à son élaboration. Elle permet de **présenter les enjeux et les objectifs de ce projet et de recueillir l'avis de la population pour la définition précise de celui-ci** via une déclaration d'intention (voir en annexe).

La publication de cette déclaration d'intention sur les sites web des pôles de proximité (en l'absence d'un site internet Communauté d'Agglomération) et sur le site de la préfecture de la Manche, a été réalisée du 21 février au 25 juin 2019 sans que le public n'ait fait valoir son droit d'initiative.

Suite à un travail préparatoire en interne et avec des acteurs du territoire en 2018, la déclaration d'intention de la Communauté d'Agglomération du Cotentin précise **la démarche de concertation reposant sur la combinaison de divers dispositifs :**

- ✓ **Un appel à participation de la population via une plateforme de contribution** du plan climat-air-énergie territorial et une communication spécifique vers la population pour l'informer de la mise en ligne de la plateforme ;
- ✓ **Une saisine du conseil de développement** représentant la société civile ;
- ✓ **Un séminaire des élus du territoire sur les actions** opérationnelles ;
- ✓ **Une restitution publique du programme d'actions.**

Ce présent document, faisant office de « livre blanc de la concertation », sera mis à disposition du public, à minima, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Une réunion publique sur le projet de PCAET sera organisée au cours de la phase de consultation du public par voie électronique pour lui permettre de donner son avis sur le projet. L'information préalable du public sera réalisée au moins 15 jours avant l'ouverture de la participation d'une durée d'un mois minimum.

3 - La co-construction dans le cadre de l'élaboration du PCAET

Les instances mises en œuvre

Dans ce processus de construction, la **Communauté d'Agglomération du Cotentin a défini une gouvernance spécifique au PCAET et une gouvernance commune à l'ensemble des plans et programmes élaborés simultanément**. Elle témoigne de sa volonté d'assurer la cohérence et la coordination des démarches et de **proposer une « juste mobilisation » des acteurs**.

✓ Comité de pilotage du PCAET

Lors de l'élaboration, le comité de pilotage a :

- assuré le bon déroulement de la démarche ;
- constitué un groupe d'échange et de réflexion ;
- effectué des choix et pris des décisions stratégiques ;
- validé les étapes clés.

Lors de la mise en œuvre du plan d'actions, ce comité de pilotage se réunira à minima une fois par an pour assurer le suivi et l'évaluation de la démarche et être relai d'information pour contribuer à la mobilisation collective et à l'atteinte des objectifs.

Le comité de pilotage se compose du Vice-Président en charge du PCAET et des représentants :

- des pôles de proximité et des communes nouvelles, soit 11 élus communautaires désignés « élus référents PCAET » ;
- de la DREAL Normandie ;
- de la DDTM de la Manche ;
- du Conseil régional de Normandie ;
- du Conseil départemental de la Manche.

L'élue(e) référent(e) assure une représentation territoriale. Chaque référent représente l'ensemble des communes de son pôle de proximité. Relai d'information, son rôle est de favoriser une information ascendante et descendante :

- une information ascendante à destination du Vice-président en charge de la démarche et des autres membres du comité de pilotage et du comité partenarial. Il peut alors rendre compte des spécificités et/ou des besoins sur son territoire ;
- une information descendante à destination des communes qui composent chaque pôle de proximité, à l'aide des documents transmis.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'élue(e) référent(e) pourra, s'il le souhaite, être « acteur » sur son territoire.

✓ Comité partenarial du PCAET

Lors de l'élaboration, cette instance de concertation a permis d'enrichir la réflexion avec l'apport d'une expertise technique dans différents domaines et de favoriser les échanges entre élus et techniciens.

Le comité partenarial se compose des membres du comité de pilotage et des représentants :

- d'ATMO Normandie (association de surveillance de la qualité de l'air);

- de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PNR) ;
- du Syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM 50) ;
- ENEDIS ;
- GRDF ;
- Syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale du Pays du Cotentin (SCOT) ;
- du Conseil de développement.

Le comité partenarial se réunira à minima une fois par an, en amont du comité de pilotage. Il pourra fusionner avec le comité de pilotage si cela est jugé pertinent.

✓ **Comité de pilotage d'articulation des plans et programmes**

Lors de l'élaboration des plans et programmes, ce comité de pilotage s'est assuré de leur coordination et de la cohérence stratégique et opérationnelle de l'ensemble des démarches : PLH, PDU, PCAET et SCOT du Pays du Cotentin.

Il se composait du Président de l'Agglomération, des Vice-présidents et des techniciens concernés.

✓ **Comité technique d'articulation des plans et programmes**

Lors de l'élaboration des plans et programmes, les techniciens se sont réunis autant que de besoin pour croiser les éléments de connaissance, les enjeux, les orientations stratégiques ou encore, pour organiser la concertation.

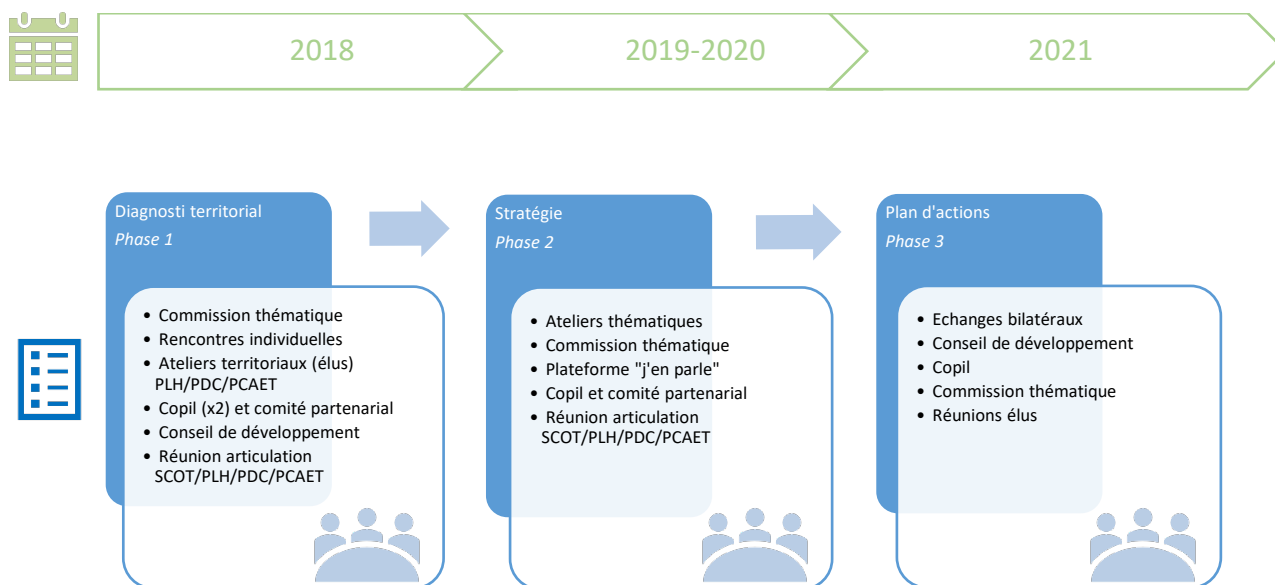


La démarche de concertation

La démarche de concertation du PCAET se veut pragmatique et fondée sur une « juste mobilisation » des acteurs. Elle mixe l'information/sensibilisation et les modes de concertation pour un processus adapté au territoire, à un instant donné.

La démarche de concertation s'appuie sur les instances de la collectivité, sur plusieurs ateliers collectifs, sur le conseil de développement mais également sur des échanges bilatéraux. Le schéma ci-dessous rend compte du processus de concertation réalisé lors des différentes phases, sur la période 2018-2021.

Synthèse de la démarche de concertation du PCAET



Sources : Ateliers territoriaux des 7, 11, 12 et 13 juin 2018, Thierry Houyel

- **La concertation lors de la phase de diagnostic territorial**

Le PCAET a fait l'objet d'une première phase de diagnostic sur 2018- 2019 (phase 1), avec un assistant à maîtrise d'ouvrage, permettant de dresser un portrait de la situation climat-air-énergie et d'en faire ressortir les enjeux locaux.

En parallèle, des rencontres individuelles en interne en février 2018 et avec des acteurs du territoire en avril 2018, ont été organisées. Ces rendez-vous visaient à compléter le diagnostic et à préparer le travail collaboratif à venir.

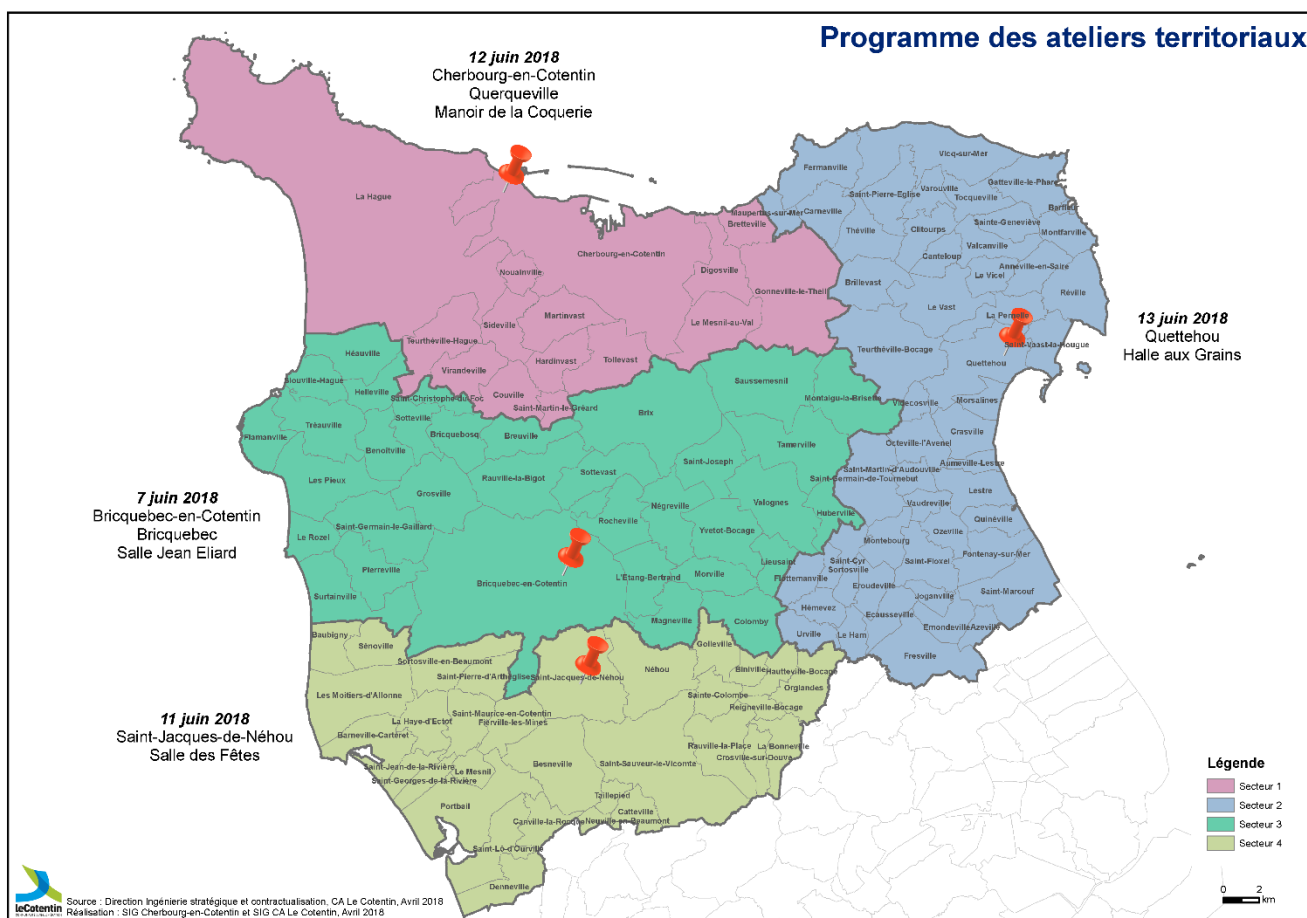
Rencontres individuelles 2018

En interne :	Direction environnement, énergie et développement durable et service énergie de Cherbourg-en-Cotentin
	Direction développement économique, emploi, enseignement supérieur, recherche et innovation
	Direction habitat, logements, gens du voyage
	Direction transport et mobilités
	Direction urbanisme- foncier
	Direction ingénierie stratégique et contractualisation
	Direction déchets ménagers et assimilés
	Direction cycle de l'eau
Avec des acteurs du territoire :	Chambre d'agriculture de la Manche
	Syndicat départemental d'énergies de la Manche
	SEM West Energies
	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
	Chambre de commerce et d'industrie Ouest Normandie
	Conseil départemental de la Manche
	Région Normandie
	ADEME Normandie

Cet état des lieux a été partagé avec les instances de gouvernance PCAET et les instances « d'articulation des plans et programmes », avec les élus lors d'ateliers territoriaux communs avec le PLH et PDU, et avec les membres du Conseil de développement.

- **Zoom sur les ateliers territoriaux PLH, PDU et PCAET**

Une série de 4 ateliers territorialisés a été organisée en juin 2018 (voir carte), afin de mettre en cohérence les réflexions autour de certaines thématiques aux enjeux liés comme la mobilité et les émissions de gaz à effet de serre. Ces rencontres étaient dédiées à l'ensemble des élus du territoire.



Un peu plus d’une centaine d’élus ont pu prendre connaissance des premiers éléments de diagnostic et dialoguer sur les enjeux et les spécificités du territoire.

Les 4 ateliers se sont déroulés sous le même format. Dans un premier temps, la dynamique et les constats des diagnostics des territoires concernés par chaque atelier ont été présentés en plénière aux participants. Ensuite les élus ont pu s’exprimer et contribuer à travers 3 ateliers de 40 minutes, un pour chaque démarche. Enfin, les rencontres se sont achevées par une restitution globale.

Ces ateliers territoriaux font l’objet d’une **synthèse globale annexée** à ce livre blanc de la concertation.

○ **La concertation lors de la phase d’élaboration de la stratégie**

La définition d’une stratégie territoriale (phase 2) est une étape clé dans l’élaboration du plan climat puisqu’il s’agit de définir l’ambition de l’Agglomération et plus globalement du territoire. Ainsi, du « scénario » retenu par l’Agglomération découle l’ampleur de l’effort à fournir.

L’écriture de cette stratégie s’est déroulée en plusieurs étapes :

- La tenue d’ateliers thématiques multi-acteurs ;
- L’expérimentation d’une plateforme de contribution en ligne ;
- L’exercice de scénarisation partagé avec les instances PCAET ;
- La validation des objectifs chiffrés et des orientations stratégiques en bureau communautaire.

▪ Les ateliers thématiques multi-acteurs

A partir du diagnostic territorial en cours de finalisation, l'Agglomération du Cotentin a proposé **4 ateliers thématiques aux acteurs publics et privés du territoire en novembre 2018**.

- Comment tendre vers un habitat et un cadre de vie durables ?
- Comment renforcer l'autonomie énergétique du territoire ?
- Comment adapter le territoire au changement climatique ?
- Comment associer les acteurs du monde agricole aux enjeux énergétiques et climatiques ?

Les objectifs généraux de ces groupes de travail étaient multiples : échanger sur les problématiques « air – énergie – climat », enrichir l'état des lieux, faire émerger des orientations et/ou des propositions d'actions venant nourrir la réflexion, identifier des forces vives du territoire et conforter des collaborations.



Les 70 participants ont fait émerger de grandes orientations, en lien avec les éléments de diagnostic :

- la sobriété énergétique des bâtiments et tout particulièrement dans les bâtiments publics et les logements ;
- le développement du mix énergétique avec le recours aux énergies renouvelables en cohérence avec les ressources du territoire ;
- l'intégration des enjeux air-énergie-climat de façon opérationnelle dans les documents de planification ;
- la réflexion globale à mener avec le monde agricole pour réduire les émissions de GES, favoriser le stockage carbone et anticiper l'évolution de pratiques face aux impacts du changement climatique ;
- la nécessité d'améliorer les connaissances relatives aux vulnérabilités du territoire au changement climatique, principalement pour les activités agricoles et maritimes ;
- le besoin de travailler en réseau pour avancer ensemble ;
- la nécessité de communiquer pour informer, mobiliser et améliorer l'acceptabilité sociale.

Ces ateliers thématiques PCAET font l'objet d'une **synthèse globale annexée** à ce livre blanc de la concertation.

Sur la thématique transport et mobilités, le PCAET s'est appuyé sur **le travail de concertation du PDU** mené en parallèle, avec un **atelier en décembre 2018** et un **arbitrage du bureau communautaire à partir de 3 scénarios, en mars 2019**.

L'atelier PDU était destiné aux élus du territoire et aux partenaires de la démarche : DREAL, Direction départementale des territoires et de la mer, Région, Ademe, Conseil départemental, SCOT, CCI... A partir des constats du diagnostic et des orientations en phase 1, l'objectif de cette réunion était d'identifier et de prioriser des pistes d'actions pouvant répondre à ces orientations.

Le participants ont été invités à se répartir en sous-groupes et à travailler en 3 temps :

- hiérarchiser les dix orientations proposées selon un ordre de priorité ;
- identifier les pistes d'actions pour y répondre ;
- identifier 2 actions à réaliser à court terme parmi les actions proposées.

Suite à ce travail de co-construction, 3 scénarios composés d'actions socles, ont été présentés en bureau communautaire. A partir des éléments actés, un scénario définitif a été rédigé.

▪ L'expérimentation d'une plateforme de contribution en ligne

L'Agglomération du Cotentin a souhaité informer et permettre au grand public de donner son avis et ses idées, via une plateforme participative commune au PCAET, PLH et PDU : www.lecotentin.jenparle.net

Concernant le PCAET, la plateforme a mis à disposition des citoyens des éléments d'information sur la démarche : information générale sur les PCAET et des éléments du diagnostic.

La plateforme j'en parle a fait l'objet de plusieurs articles dans le Cotentin Mag et dans la presse locale. L'information a également été relayée sur le site web de l'Agglomération.



"J'en parle" : le Cotentin lance sa plateforme participative

Dans le cadre du Projet de Territoire de l'agglomération et de l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan de Déplacement du Cotentin (PDC), la Communauté d'agglomération vous donne l'occasion de vous exprimer sur les politiques qui seront déployées sur le territoire durant les prochaines années. Habitat, déplacements, lutte et adaptation au changement climatique dans le Cotentin... autant de thématiques auxquelles vous pourrez contribuer tout au long de l'élaboration de ces trois démarches de planification territoriale.

Donnez votre avis, posez des questions et faites des propositions afin que l'agglomération construise des politiques adaptées aux besoins d'aujourd'hui et de demain. **Rendez-vous sur le site : <https://cotentin.new.jenparle.net>**

Manche - Économie. Communauté d'agglomération du Cotentin Impliquer les citoyens via une plateforme

Quotidien La Presse de la Manche, lundi 24 juin 2019, 428 mots

LA COMMUNAUTÉ d'agglomération du Cotentin, composée de 129 communes, cherche continuellement à impliquer les citoyens sur des questions essentielles liées au territoire. Compte tenu de la taille de l'agglomération, elle a commencé par mettre en place un conseil de développement constitué de 200 bénévoles tous issus de différentes structures, organismes et statut social, afin d'être le plus représentatif possible du territoire.

Ce conseil se réunit régulièrement tout au long de l'année, apportant des éléments de réflexions autour de différentes problématiques visant à trouver des solutions pour l'aménagement et le développement du Cotentin. Il apporte donc un éclairage non négligeable sur les choix des élus en matière de transports, de transition écologique, d'économie et d'emploi, de développement du numérique, culture, santé ou même le logement.

Mais la communauté d'agglomération du Cotentin souhaite aller plus loin en proposant une plateforme participative en ligne visant à impliquer tous les citoyens. « Cette plateforme a été lancée vers les vacances de Pâques. Elle permet de donner son opinion sur différentes thématiques » confie Élisabeth Burnouf, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire sur le site. Juste quelques données personnelles sont à fournir. La publication en ligne, consultable par tous, reste cependant anonyme. « C'est la première fois qu'une étude est créée sous cette forme dans le Cotentin », ajoute Élisabeth Burnouf. Le site permet de découvrir le Programme Local de l'Habitat, le Plan Climat Air Énergie Territorial et aussi le Plan de Déplacements du Cotentin. La participation des citoyens permet de cibler avec précision les atouts et les problématiques du territoire. « Nous ne cherchons pas forcément des avis complexes. Nous voulons recueillir des réflexions sur le territoire pour définir son avenir. Tous les avis sont pris en compte ». Certes tous les avis comptent, mais les modérateurs surveilleront régulièrement le site pour éventuellement supprimer toute publication inconvenante. Les avis pourront ainsi être notés par les autres utilisateurs. Chacun pouvant s'enrichir d'une idée précédemment évoquée pour y apporter sa contribution.

Le site évoluera cependant dans les prochains mois avec le lancement d'une carte participative en juillet. Une méthode encore plus efficace pour cibler visuellement les besoins et les points de blocage. La plateforme restera ouverte jusqu'à fin 2020. La Communauté d'Agglomération du Cotentin espère d'ici-là, recueillir une bonne quantité de publications.

Site de la plateforme : www.lecotentin.jenparle.net

Julien LUCAS

PARTICIPEZ EN LIGNE ! COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN



Le Cotentin

Découvrir les projets

Participer

Édito : le mot du président

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Cotentin élabore actuellement trois grands documents de planification que sont le Plan de Déplacements du Cotentin (PDC), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Programme Local de l'Habitat (PLH), et vient de lancer une étude d'aménagement commercial et du parc hôtelier du Cotentin.

Ces documents ont évidemment une dimension stratégique pour l'aménagement de notre territoire, et c'est pourquoi j'ai souhaité vous mobiliser via cette plateforme participative afin de recueillir votre avis et vous permettre de contribuer à la construction du Cotentin de demain.

L'élaboration de ces stratégies doit nous permettre de franchir une étape dans la construction du Cotentin. Il m'apparaît donc essentiel que nous puissions nous projeter à l'échelle du territoire pour envisager un certain nombre de problématiques. Pour autant, je souhaite aussi que nous préservions les identités et les spécificités territoriales. L'équilibre entre ces deux approches garantira la cohérence, mais également la cohésion de notre territoire.

Le Cotentin doit assurément se faire avec vous !

Jean - Louis VALENTIN

Président de la Communauté
d'Agglomération du Cotentin

L'actualité de l'Agglo

Agglo du Cotentin
@leCotentin

Quel exercice médical après les études, les aides financières et projet professionnel, le cadre de vie. Soirée thématique pour les jeunes internes en médecine. Rencontres et échanges avec des praticiens.
#santécotentin #lepointdujour



Agglo du Cotentin
@leCotentin

La très belle escale de @LHERMIONE_SHIP cet été à @CherbourgEnCot a été élu ce soir 3eme événement phare de l'année par @LaPresseManche ! Une manifestation qui a encouragé le rayonnement du #Cotentin et de #LaManche bien au delà de nos frontières !
#attractivité #cotentinunique

Deux observations ont été déposées sur la plateforme pour le PCAET qui n'apportent aucun élément pour la construction du projet et qui ne sont donc pas relatées dans ce document.

▪ L'exercice de scénarisation partagé avec les instances PCAET

L'exercice de scénarisation a consisté à élaborer trois scénarios, réalisé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage chargé d'accompagner l'Agglomération dans l'élaboration du PCAET.

Chaque scénario se formalise par des objectifs quantifiables de réduction des consommations énergétiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables et de récupération à horizon 2030-2050. Ces objectifs se déclinent pour chaque secteur : résidentiel, tertiaire, transports routiers, agriculture et (autre) industrie.

Deux scénarios « repères » ont servi de base pour saisir l'ampleur des objectifs à atteindre :

- **Un scénario dit « tendanciel »**, qui constitue une prolongation des tendances observées depuis 10 ans ;
- **Un scénario dit « volontariste »**, construit sur la base d'hypothèses permettant de territorialiser les objectifs nationaux à l'horizon 2050.

A partir de ces deux scénarios, le prestataire a construit un scénario territorial pour travailler avec le **comité partenarial PCAET**, en mars 2019. Les techniciens en charge de l'élaboration des autres plans et programmes ont également été associés.

Pour aider à la construction du scénario territorial « Le Cotentin », les participants se sont répartis dans 4 sous-groupes, sur les thèmes clés suivant : résidentiel, transports, agriculture et productions d'énergies renouvelables et de récupération. Les supports utilisés en sous-groupes, comprenant des éléments de contexte et des questions pour préciser les orientations chiffrés du scénario, sont annexés à ce livre blanc de la concertation.

Cet exercice collectif a permis de proposer deux scénarios « Le Cotentin » aux membres du **comité de pilotage**, en avril 2019. Un scénario A calé sur les objectifs nationaux de réduction des émissions de GES et un scénario B calé sur les objectifs nationaux de consommation d'énergie, avec notamment un objectif global de réduction des GES moins ambitieux, un objectif de réduction de la consommation énergétique du résidentiel également inférieur mais un objectif de production EnR supérieur à celui du scénario A.

Le comité de pilotage a opté pour un mix des deux scénarios proposés pour contribuer significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- **La validation des objectifs chiffrés et des orientations stratégiques en bureau communautaire**

Suite à ce travail de co-construction, une stratégie a été proposée aux élus du bureau communautaire en avril 2019, composée des grands objectifs chiffrés du scénario « Le Cotentin » et des six orientations stratégiques. Les objectifs chiffrés étaient basés sur l'objectif « Facteur 4 » soit tendre vers une réduction de 75% des émissions de GES en 2050.

Ils ont souhaité qu'elle soit revue pour mieux tenir compte des spécificités locales, des stratégies des autres plans et programmes et pour partir sur des objectifs réalistes et atteignables au regard des dynamiques actuelles.

L'Agglomération, avec l'appui de son assistant à maîtrise d'ouvrage, a travaillé sur un nouveau scénario « Le Cotentin » tout en conservant les priorités exprimées par les parties prenantes et les orientations stratégiques. **La stratégie PCAET à l'horizon 2030-2050, a finalement été validée en bureau communautaire d'octobre 2020.**

- **La concertation lors de la phase d'écriture du plan d'actions**

Le plan d'actions (phase 3) est la déclinaison opérationnelle de la stratégie climat-air-énergie. **Au travers des orientations retenues, l'Agglomération du Cotentin fait le choix d'engager des actions structurantes et cohérentes, permettant de définir le cap pour atteindre les objectifs fixés.**

Le processus de construction du plan d'actions prévu initialement, a été modifié pour s'adapter au contexte de crise sanitaire. Ce travail s'est déroulé en plusieurs étapes :

- La structuration d'un projet de plan d'actions à partir de la stratégie et des éléments recueillis lors des phases précédentes ;
- La réalisation d'échanges bilatéraux en interne et avec des acteurs du territoire ;
- La saisine du conseil de développement ;
- La présentation du projet de plan d'actions aux élus du territoire.

▪ Zoom sur la saisine du Conseil de développement

Le Conseil de développement est un organe autonome de démocratie participative, créée en septembre 2017. Il a pour objectif d'associer la société civile à la conduite des politiques publiques et à toutes les problématiques concourant à l'aménagement et au développement du Cotentin. C'est un espace d'expression libre et de participation citoyenne, il est ouvert aux habitants et acteurs œuvrant sur le territoire de l'Agglomération et n'ayant pas de mandat d'élu communautaire.

Le Conseil de développement se compose de 188 membres volontaires, répartis au sein de 4 collèges :

- Collège 1 : acteurs économiques et organismes sociaux-professionnels regroupant les entreprises, les chambres consulaires, les acteurs de l'emploi, du tourisme, les syndicats...
- Collège 2 : organismes publics et assimilés intervenant dans les domaines de l'enseignement supérieur, la formation, la recherche, l'habitat, l'environnement, les transports et mobilités, la santé, le social...
- Collège 3 : vie locale et associative autour de la solidarité, la famille, les associations d'usagers, l'éducation, la culture, l'agriculture...
- Collège 4 : société civile composée d'habitants.

Suite à la présentation de la démarche PCAET et des enjeux en avril 2019, la collectivité a proposé un retour d'expérience d'une démarche PCAET, avec le témoignage du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, en janvier 2020.

PÔLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Plan Climat Air Energie Territorial Caen Normandie Métropole

Conseil de Développement CA du Cotentin
Lundi 13 janvier 2020

1-Exemple d'action : Opération de thermographie

Plusieurs méthodes possibles selon :

- **Le périmètre** : sur l'ensemble du territoire ou sur un échantillon de logements ?
- **Les objectifs** : sensibilisation du plus grand nombre ou précision des relevés thermographiques.
- Dans tous les cas, prévoir un **volet animation important** : permanences de l'EIE, réunions publiques, opérations de communication / sensibilisation des particuliers et de valorisation de l'opération (expositions et plaquettes illustrant les pathologies « classiques » des pavillons des années 70...)
- **Budget** : environ 25 000 € (relevés thermiques et animation) pour une opération ciblée d'un groupe de logements (150 logements) ou environ 160 €/km² + 5 000 € d'animation pour une thermographie aérienne globale.

5-Exemple d'action : Autostop organisé (Rézo'Pouce, Cocliquo...)

- Service qui permet aux habitants de **covoiturer de façon spontanée et gratuite**, grâce à l'implantation de panneaux d'arrêt, repartis dans différents points du territoire et indiquant des directions possibles.
- Déploiement payant pour la collectivité
- Inscription gratuite pour les usagers
- Signature d'un charte qui encadre l'utilisation du dispositif

PÔLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE Conseil de Développement CA du Cotentin 13/01/2020

PÔLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE Conseil de Développement - CA du Cotentin 13/01/2020

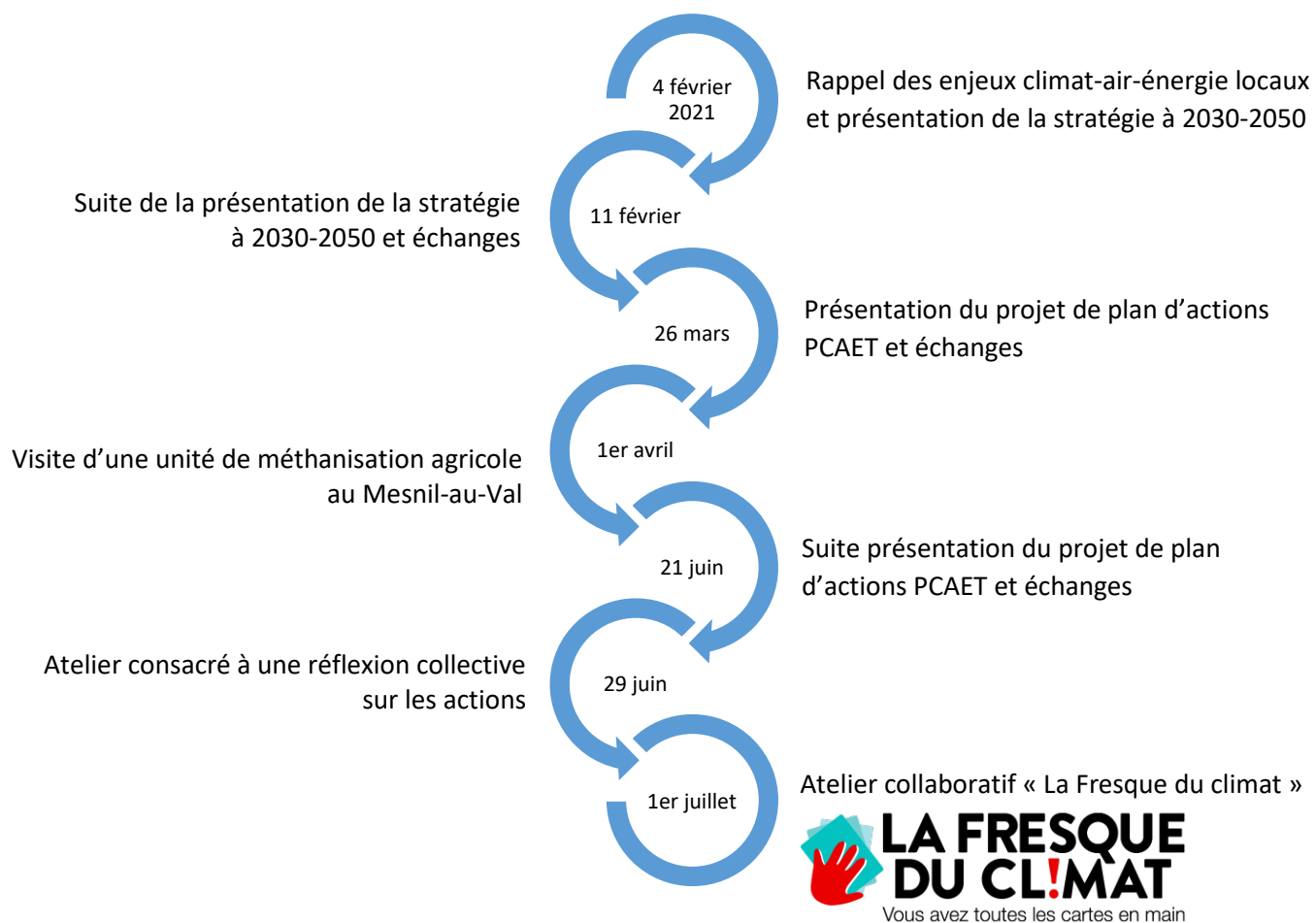
COvoiturage Citoyen de Liaison entre Quartiers d'Orvault, en partenariat avec le Ville et Nantes Métropole

Cocliquo, c'est un réseau gratuit qui facilite le covoiturage gratuit entre quartiers d'Orvault, en complément des transports en commun et des autres modes de déplacement. Une façon de remettre l'autostop au goût du jour !

Le Conseil de développement a été appelé à donner son avis sur le projet de PCAET, à la demande du bureau communautaire de l'Agglomération du 15 octobre 2020.

La commission climat, biodiversité et transition écologique du conseil de développement a ainsi été largement sollicitée avec **7 temps d'information et d'échange entre février et juillet 2021**. L'animation était assurée par les deux Vice-présidents de la commission et les agents de l'Agglomération en charge de faire vivre cette instance de démocratie participative.

Synthèse du travail collaboratif avec le Conseil de développement :



Source : visite de l'installation de méthanisation agricole du 1^{er} avril 2021, Communauté d'Agglomération du Cotentin





La Fresque du climat, qu'est-ce c'est ?

La Fresque du climat, créée par Cédric Ringenbach en 2018, est un outil pédagogique sur les enjeux liés au dérèglement climatique. Sous forme de jeu d'une durée de 3 heures et animé par un membre de l'association La Fresque du Climat, les participants remettent en ordre une quarantaine de cartes « causes-conséquences » issues du rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et discutent ensemble des solutions.



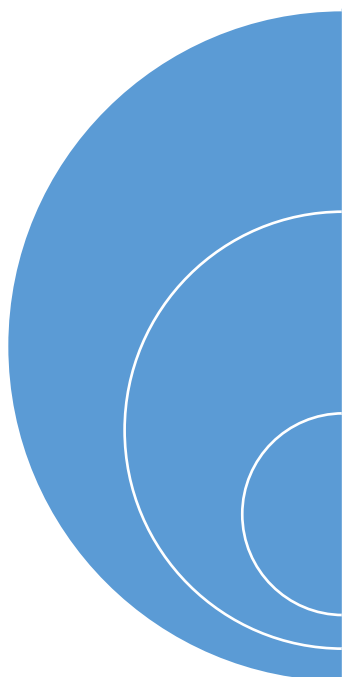
Source : atelier « La Fresque du Climat » du 1^{er} juillet, Communauté d'Agglomération du Cotentin

Ce travail a permis de formaliser un avis officiel du Conseil de développement, joint en annexe de ce livre blanc de la concertation. Cet avis a été exposé aux élus du bureau communautaire du 25 novembre 2021, avec le projet de PCAET.

- **Zoom sur la présentation du projet de plan d'actions aux élus du territoire**

L'Agglomération du Cotentin a souhaité prendre le temps d'informer et d'échanger avec les élus du territoire, lors de la finalisation du plan d'actions. Cette dernière étape, plus opérationnelle, illustre concrètement cette démarche PCAET. Les élus, tout groupe de travail confondu, avaient exprimés ce besoin pour comprendre et trouver leur place dans ce projet de territoire.

Suite à un comité de pilotage PCAET en mai 2021, dédié aux actions, **une série de réunions a été organisée pour faire participer largement les élus**, y compris les élus municipaux :



Réunion d'information et d'échange	<ul style="list-style-type: none"> • 22 juin 2021 • 50 élus
Commission prospective dédiée	<ul style="list-style-type: none"> • 8 juillet 2021 • 20 élus
Commissions de territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Sept./oct. 2021 • élus des 9 pôles de proximité et des 2 communes nouvelles

Les éléments présentés lors de ces réunions étaient similaires :

- Retour sur l'élaboration du PCAET : le calendrier 2018-2021 ;
- Qu'est-ce qu'un plan climat air énergie territorial ?
- Les enjeux du Cotentin ;
- Les orientations stratégiques ;
- Echanges ;
- Le projet de plan d'actions ;
- Echanges.

Le support de présentation de la réunion de juin 2021 est annexé à ce livre blanc de la concertation.

Les questions-réponses des réunions de juin/juillet et les principales remarques formulées en commissions de territoire, sont énumérées ci-dessous.

Synthèse des remarques et réponses des réunions « élus » de juin et juillet 2021

- ✓ **En quoi consiste le rapport final du projet de PCAET ? Qu'est-ce que la consultation ? Est-ce que l'Agglomération pourra tout porter ? Qui va contrôler les objectifs ?**

Le rapport final du projet de PCAET sera constitué de plusieurs livrables, en réponse aux obligations réglementaires. En l'occurrence, il est prévu 5 documents pour le diagnostic territorial, la stratégie, le plan d'actions, l'évaluation environnementale stratégique et la co-construction.

Le projet de plan est transmis, pour avis, à la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE), au préfet de région et au président du conseil régional. Il fait également l'objet d'une consultation du public par voie électronique qui a pour objectif de permettre au public de donner son avis sur le plan achevé.

L'Agglomération du Cotentin ne peut agir que ce sur quoi elle a la maîtrise. Elle n'a donc pas vocation à porter toutes les actions. L'implication des acteurs du territoire, dans la mise en œuvre d'actions concrètes, constitue un enjeu majeur pour l'atteinte des objectifs fixés.

L'Agglomération du Cotentin doit assurer l'animation de la démarche et la coordination des actions et des initiatives sur son territoire. Le plan climat-air-énergie territorial est mis à jour tous les six ans en s'appuyant sur le dispositif de suivi et d'évaluation.

- ✓ **Qui a réalisé le diagnostic (phase 1) ?**

Le diagnostic territorial a été réalisé par les bureaux d'études Algoé consultants et BG ingénieurs conseils, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PCAET, sur la base des éléments fournis par Le Cotentin et les partenaires dont le porter à connaissance de l'État.

- ✓ **Les données de production d'énergie prises en compte sont de 2014, il n'y a pas plus récent ?**

Les données de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelables sont issues de l'observatoire régional énergie climat air de Normandie. L'ORECAN a pour mission de rassembler, de traiter et de diffuser les informations et données nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques locales et régionales de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Lors de la réalisation du diagnostic en 2018, les données disponibles étaient de 2014. Les grandes tendances présentées en séance sont toujours d'actualité et ne remettent pas en cause les enjeux identifiés.

- ✓ **Pourquoi ne pas prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre des transports aériens ?**

Les émissions de gaz à effet de serre sont évaluées à partir des données mises à disposition par l'ORECAN. Cette évaluation est réalisée selon une approche globale prenant en compte les émissions générées sur le territoire, sur la base du guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions atmosphériques du Pôle national de coordination des inventaires territoriaux.

Concernant le transport aérien, pour le secteur « transport non routier », 10 aéroports/aérodromes/bases aériennes sont répertoriés en Normandie. L'aéroport de Cherbourg Maupertus n'y est pas référencé.

- ✓ **Il est question du bocage, action « méthode Haies » notamment, mais qu'en est-il de la végétalisation urbaine ?**

La végétalisation est importante pour contribuer à l'adaptation au changement climatique des espaces urbanisés. Cet enjeu est pris en compte dans la fiche action « préparer la résilience du territoire en tenant compte du changement climatique dans les PLUi » et a d'ores et déjà été évoqué avec la direction urbanisme et foncier.

- ✓ **Est-ce que l'on peut chiffrer l'impact GES de nos déchets ménagers ? Comment peut-on mobiliser davantage les habitants pour mieux gérer leurs déchets ?**

La difficulté de faire un lien entre la production de déchets et l'impact sur le climat pour un territoire vient du fait que les marchandises et leurs emballages, qui peuvent devenir des déchets, ne sont pas produits sur notre territoire. Les consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre sont comptabilisées sur les territoires de leur production. Il en est de même pour leur recyclage, celui-ci est fait sur d'autres territoires ou ces consommations et émissions y sont rattachées. En estimant que l'on sache les comptabiliser, par exemple les consommations et les émissions pour la production d'une voiture, d'un pulllover, d'un livre..., cela reviendrait à faire une double comptabilité.

Par contre, on peut penser que l'évolution de nos modes de consommations engendrent des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre nouveaux avec l'augmentation du commerce en ligne par rapport à des achats locaux comme un livre acheté en ligne par rapport à un achat en librairie.

- ✓ **34 fiches actions sont en cours de finalisation. Y-a-t-il des porteurs de projet identifiés pour toutes les actions ? Est-ce qu'il y a des manques sur ces fiches ?**

Oui, un maître d'ouvrage est défini pour toutes les fiches actions.

Le plan d'actions est pratiquement finalisé. Les items, présentés dans la fiche type, sont à présent renseignés.

Pour rappel, les fiches actions ne sont pas figées. Une évaluation à mi-parcours à 3 ans sera réalisée pour considérer l'état d'avancement, réorienter certaines actions ou encore, proposer de nouvelles actions. En effet, ce premier plan d'actions s'enrichira de nouvelles initiatives portées par les acteurs du territoire.

- ✓ **L'Etat peut-il remettre en cause ce projet de PCAET ?**

Oui, lors de la phase de consultation. Le projet de plan sera transmis, pour avis, à la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE), au préfet de région et au président du conseil régional.

- ✓ **A-t-on la possibilité de prioriser les actions dans le temps ?**

Oui, des actions sont déjà initiées et d'autres seront lancées en 2022 et 2023.

Pour initier cette démarche, les services de l'Agglomération du Cotentin portent quasi l'intégralité des actions. Il est donc nécessaire de pratiquer un phasage des actions dans le temps pour être en capacité d'absorber la charge de travail.

- ✓ **On fait beaucoup de plans, cela fait peur, même si les travaux se recoupent : PLH, PAT, PCAET... qui va contrôler tout ça ?**

L'Agglomération, dans ce cadre, s'attache à créer de la transversalité pour assurer l'articulation de ses plans, programmes et autres démarches menés. Les élus peuvent également dans le cadre de leurs délégations, assurer cette transversalité.

L'Agglomération du Cotentin a recherché, autant que faire se peut, à articuler ses plans, programmes et autres démarches et tout particulièrement, entre le SCOT du Pays du Cotentin, le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Cotentin et le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). La collectivité a d'ailleurs constitué deux groupes de travail dédiés à cette articulation, un comité technique avec les agents en charge de leur élaboration et un comité d'articulation avec les élus concernés et le Président de l'Agglomération.

Les services de l'Etat sont tout particulièrement vigilants sur cette approche globale cohérente, à l'échelle du territoire.

- ✓ **Des actions inscrites au plan d'actions sont déjà initiées. Si on a la volonté, on peut y arriver.**
- ✓ **Les remarques formulées à la réunion élus de Tarmerville, le 22 juin, ont-elles été prises en compte ?**

Exemple : le rôle de stockage carbone des zones humides, l'intégration des bailleurs sociaux dans le projet de service public à la rénovation énergétique de l'habitat, la valorisation du bois du Cotentin dans le développement de la filière bois-énergie.

Oui, la direction environnement, énergie et développement durable tient compte des remarques et propositions formulées en réunions. Pour reprendre un exemple, le rôle des zones humides dans la séquestration carbone a été précisé dans la fiche action « inventorier les zones humides dans les périmètres de protection des captages d'eau potable ».

- ✓ **Dans la présentation du plan d'actions, il faudrait faire ressortir les liens entre les différents plans et programmes de l'Agglomération et préciser le porteur de projet pour chaque action.**

Ces deux informations seront précisées dans les supports de présentation.

- ✓ **Les plans et programmes ne sont pas présentés en commissions de territoire avant le passage en conseil communautaire. On n'a pas de retour des commissions prospectives en commissions de territoire.**

Il est convenu avec les membres de la commission prospective, que les fiches actions du projet de PCAET seront jointes au relevé de décision.

- ✓ **Comment simplifier les démarches de rénovation énergétique ?**

Sur ce sujet, il est soulevé la nécessité d'une approche globale pour lever les freins : accompagnement des habitants, mobilisation des artisans du bâtiment et d'autres professionnels comme les banques.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a mis en place depuis 2018 un service public de la rénovation énergétique avec la plateforme Pass Renov'Énergie. L'Agglomération du Cotentin se mobilise également dans le cadre du nouveau dispositif national, le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) qui comporte un volet information/sensibilisation des professionnels du bâtiment et des acteurs publics.

Concernant la mobilisation des artisans, les membres proposent d'associer la CCI.

- ✓ **Comment agir concrètement sur la réduction de la consommation d'énergie ?**

Des élus référents témoignent d'actions d'économies d'énergie en matière d'éclairage public avec effet immédiat : l'extinction nocturne et/ou le relamping LED.

Les retours d'expériences d'économies d'énergies réalisées sur le patrimoine communal sont des actions à valoriser auprès des autres communes.

- ✓ Est-ce que l'Agglomération investira dans des projets d'énergies renouvelables implantées sur Le Cotentin ?

Ce point fait l'objet d'une réflexion, dans le cadre de la stratégie EnR.

Le plan d'actions PCAET en cours d'écriture propose d'étudier systématiquement le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments communautaires et les potentialités sur les ZAE au regard des besoins énergétiques et du foncier disponible.

Principales remarques formulées en commissions de territoire entre septembre et novembre 2021

Principales questions et remarques formulées en commissions de territoire, entre septembre et novembre 2021

Comment la production d'électricité nucléaire a été prise en compte dans le plan climat ?

Selon les particularités de notre territoire, quelles sont les priorités ?

Concernant la stratégie, difficulté de juger du bien-fondé des objectifs chiffrés ;

Concrètement, qu'est-il envisagé pour multiplier par 7 la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 ?

Sur la méthanisation, attention à l'incorporation de productions alimentaires dans le process comme le maïs, dans la pratique il n'y a pas de garde-fou ? ;

L'hydrogène est **aujourd'hui** très cher à produire. Peut-on envisager une baisse dans les années à venir ?

Réfléchir à l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments publics ;

Est-ce que le développement du chauffage au bois est compatible avec la réduction des émissions de polluants atmosphériques ?

Interrogation sur la part de l'agriculture dans le bilan gaz à effet de serre du territoire (40%). Le nombre de bovins diminue et d'autre part, l'agriculture concourt au stockage carbone. Est-ce que le stockage carbone est pris en compte dans le diagnostic ? Est-ce qu'il est prévu d'utiliser l'outil « PSE », paiements pour services environnementaux ? Quels sont les leviers d'actions ?

Difficulté d'appréhender tous les sujets à traiter même si certains comme la méthanisation ou la qualité de l'air intérieur interpellent. Il est impossible pour les communes, de participer à toutes les actions. De quelles manières peuvent-elles se mobiliser ? Quelles organisations ?

L'Agglomération se doit de montrer l'exemple ;

Quel est le budget du plan d'actions ? Qui paie ? Il faut être soucieux des fonds publics ;

Synthèse dense, est-ce qu'il y aura un document de synthèse vulgarisé ?

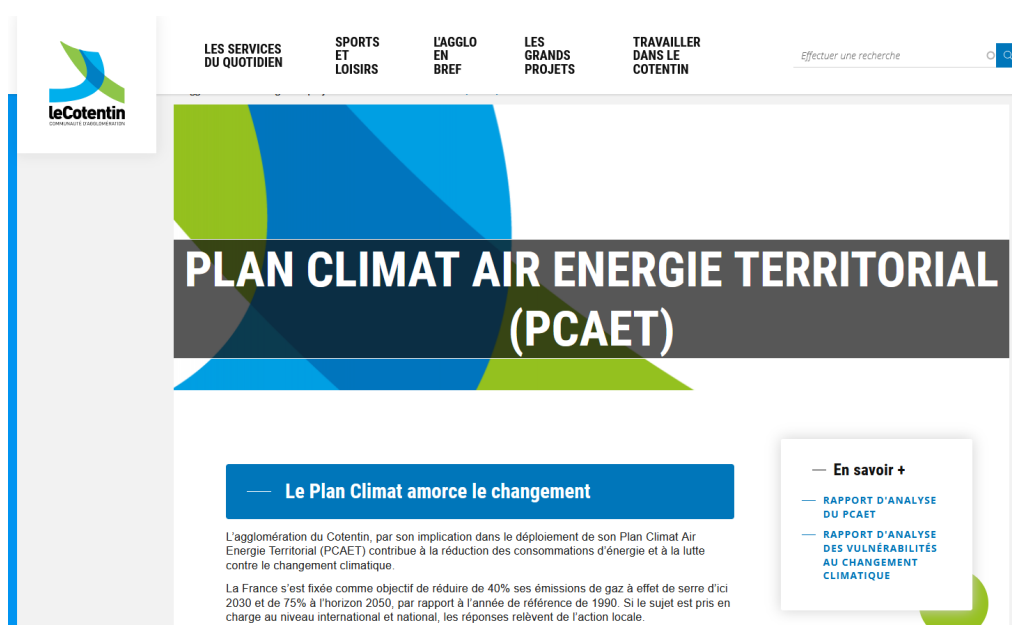
4 - Communication

L'élaboration du plan climat air énergie territorial a fait l'objet de plusieurs publications.

L'Agglomération du Cotentin s'est attachée à rendre cette démarche concrète pour les habitants mais également pour les agents, comme en témoignent les articles sur le défi familles à énergie positive ou encore, sur le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique.

- Site internet

Une page dédiée au PCAET a été créée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dans la rubrique « Les grands projets ».



- Articles dans les supports de communication de l'Agglomération et dans la presse locale

La plaquette « Les échos » pour les agents et le magazine « Le Cotentin » dédié aux habitants ont été utilisés.

Cherbourg-en-Cotentin

15/02 – Des familles relèvent un défi



Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), l'agglomération a souhaité agir concrètement et efficacement pour l'environnement en faisant écho à une campagne nationale d'économie d'énergie : le défi famille à énergie positive.

Pour cette édition 2019, l'objectif s'est porté sur les logements collectifs. Un partenariat avec Manche Habitat, Presqu'île Habitat

et Les Cités Cherbourgeoises a été effectué afin de mener à bien ce défi. Ces bailleurs sociaux ont identifié des bâtiments et logements de leur parc et assureront l'interface avec les participants.

L'objectif de cette opération est de mobiliser concrètement les habitants du territoire sur les économies d'énergie et d'eau, uniquement grâce à la modification de certains gestes du quotidien.

A la fin de l'opération, un comparatif sera réalisé avec les consommations de l'année précédente. L'objectif donné aux participants est de réduire d'au moins 8% leur consommation d'énergie sans pour autant qu'il y ait une incidence sur leur confort de vie.

Les Echos – Mars 2019

Cotentin

23/01 – Lancement de l'opération « Déclics »



Dans le cadre du Plan Climat-Air Énergie Territorial (PCAET), l'agglomération du Cotentin a souhaité agir concrètement et efficacement pour l'environnement en faisant écho à une campagne nationale d'économie d'énergie : le défi Déclics !

Cette opération permet de sensibiliser les habitants du territoire sur les économies d'énergie et d'eau.

L'Espace Info Énergie de la Manche, qui accompagne techniquement l'ensemble des familles, oriente les participants et les conseille pour améliorer certains gestes du quotidien. Un relevé de leurs compteurs sera effectué tous les 15 jours sur une durée de 5 mois. Ainsi, chaque famille pourra mieux appréhender sa consommation d'énergie et identifier les points d'amélioration pour réduire sa facture.

Lors de la réunion de lancement, les 15 familles ont toutes reçu un guide des éco-gestes, quelques outils pratiques et un précieux appui du conseiller Espace Info Énergie, pour améliorer durablement leurs habitudes de consommation.

f Réduire ses déchets dans le Cotentin

Les Echos – Février 2020

L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT EN RÉFLEXION

Les 13 et 14 novembre, la 2^e rencontre des ateliers plan climat étaient organisée à Valognes. Près de 70 participants regroupant des forces vives du territoire étaient rassemblés à l'initiative de l'agglomération pour discuter des enjeux pour agir sur l'énergie et le climat.



Magazine Le Cotentin n°4 – Janvier 2019

Le Cotentin s'engage pour la planète

La collectivité s'emploie à faire de 2019, l'année de la prévention et de la sensibilisation sur les thématiques environnementales. Ces actions s'ajoutent à des dispositifs concrets, qui permettront d'accompagner financièrement et techniquement les habitants dans l'amélioration de leur habitat.

Des aides pour améliorer son logement

Une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin et ce, jusqu'au 2 octobre 2021. Cette opération permet aux habitants de la commune de bénéficier d'un accompagnement gratuit sur le montage technique et financier de son projet de rénovation ou d'amélioration de l'habitat. Des aides exceptionnelles sont proposées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat) à laquelle la Région, le Conseil départemental et la Communauté d'agglomération s'associent sous certaines conditions. Peuvent en bénéficier, les propriétaires privés pour des travaux à réaliser dans leur résidence principale (soumis à conditions de ressources) ou dans un logement destiné à la location (non soumis à conditions de ressources). Pour déterminer l'éligibilité de vos travaux à venir, nous vous encourageons à prendre contact avec le CDHAT*, mandaté par la collectivité pour accompagner gratuitement les demandeurs dans leurs démarches.



CONTACT

*CDHAT - Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires
52, rue de l'Ancien Quai - Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
02.33.01.72.78 / agence.cherbourg@cdhat.fr

Des familles engagées pour le climat

Le défi « Familles à Énergie Positive » démontre qu'il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à une action concrète, mesurable, conviviale... et d'en profiter pour réduire ses factures d'énergie !



Grégoire BOUCÉ, gérant des 7 vents, présente le défi "Famille à Énergie Positive" aux participants.

Les participants à cette opération vont bénéficier d'un accompagnement régulier et de rencontres collectives pendant 5 mois. L'objectif est de mesurer concrètement l'évolution perçue entre la moyenne de consommation de l'année précédente et celle de l'année en cours. Grâce aux relevés réalisés toutes les semaines sur un site web dédié, les participants vont pouvoir identifier très clairement la raison d'une hausse ou d'une baisse de consommation. De ce fait, ils pourront adapter leur comportement au quotidien en fonction des éléments mesurés. Pour les accompagner dans cette démarche, l'Espace Info-Énergie et Les 7 vents seront présents tout au long du défi pour répondre aux questions des participants. Lors de

la réunion de lancement qui s'est déroulée le 15 février dernier, toutes les familles volontaires ont été équipées du guide des éco-gestes, mais également de quelques outils tels qu'une multiprise, des ampoules LED, un thermomètre, etc.

Ainsi équipées, les familles pourront mettre en place de véritables actions pour réduire efficacement leur impact environnemental et par la même occasion, alléger leur porte-monnaie.



CONTACT

Info Énergie
Permanences sur rdv uniquement
02.33.19.01.40 / info@7vents.fr

Articles de presse



La semaine du développement durable commence dès samedi dans le Cotentin

Manche - ÉCOLOGIE. La semaine du développement durable commence le 25 mai à Montebourg Consommer responsable, une semaine pour changer

Quotidien La Presse de la Manche, jeudi 23 mai 2019, 569 mots

LA SEMAINE EUROPÉENNE du développement durable commence. Et le Cotentin joue le jeu, lui aussi. « Nous participons depuis son lancement à cette semaine européenne. Chaque année, nous essayons de nous adapter à la thématique. Cette fois, ce sera autour d'« Agissons aujourd'hui pour demain », explique Édouard Mabire en charge de la Gestion des déchets.

Une semaine et même plus

Un stand animé par les ambassadeurs du tri et de la prévention sillonna donc les marchés de notre territoire pour sensibiliser les habitants au développement durable. « C'est un sujet transversal à tous les domaines ! rappelle, quant à lui, Philippe Baudin, conseiller délégué à la préservation de l'environnement et des écosystèmes et à la Valorisation des déchets. Par exemple, la consommation de lingettes pour le ménage impacte le service des eaux puisque ces lingettes se retrouvent souvent à boucher les canalisations ».

Avoir des gestes écoresponsables, trouver des petites astuces pour consommer moins, essayer de réduire les emballages... Sur le stand de la CAC, on parlera consommation différente. « Les consciences commencent à être sensibles à ces sujets. On le voit. Les gens consomment davantage de produits d'occasion par exemple. Que ce soient les voitures, les maisons ou même les vêtements ! », note encore Philippe Baudin. Sur le stand, on évoquera quelques gestes écocitoyens faciles à mettre en place, on donnera des recettes pour fabriquer ses produits d'entretien, on répondra à toutes les questions de tri... « Encore 7 kg de verre par an et par personnes se retrouvent dans les mauvaises poubelles par exemple. Il y a encore du travail », détaille Édouard Mabire.

Cherbourg prônera donc la consommation durable et ne boude pas son plaisir. Puisque dans le Cotentin, la semaine du développement durable commence dès le 25 mai et finira 10 jours plus tard. Le stand itinérant de la CAC donne rendez-vous dès ce samedi matin pour distribuer ses conseils sur le marché de Montebourg.

« Nous allons également parler consommation d'énergie. Il faut savoir par exemple qu'un ordinateur portable branché, même s'il est éteint, consomme, analysent encore les deux élus. Un panneau pour sensibiliser sur les déchets des plages sera également installé et continuera sa route, sur les plages, cet été »

L'agglomération parle en effet toute l'année de consommation durable. Si le stand itinérant sillonna les marchés pendant la semaine, toute l'année différentes actions de sensibilisation et d'action sont organisées. Les ambassadeurs du tri interviennent dans les écoles, auprès des familles notamment avec l'action famille zéro déchet qui s'est terminée en début de mois, ou avec la tenue du défi famille.

Sujet durable

Neuf familles ont été recrutées pour baisser leur consommation d'énergie. « Nous avons sollicité pour la première fois les bailleurs sociaux. L'opération a été lancée le 15 février et se déroulera pendant un an, si possible. Mais déjà, au cours des réunions, nous avons vu qu'un dialogue entre locataire et bailleurs s'était instauré », explique enfin Philippe Baudin.

C'est souvent aussi l'effet de la consommation durable. « Une entraide s'installe et les gens se reparlent ! » ont enfin noté les élus. Des arguments qui font mouche et persuade d'aller à la rencontre des ambassadeurs du tri et de la prévention du 25 mai au 8 juin.

Valognes - Rénovation énergétique : un nouveau service

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, lundi 1 février 2021, 514 mots

Diagnostic, conseil, réalisation, les passoires énergétiques n'ont plus lieu d'être avec le nouveau dispositif de la communauté d'agglomération, en lien avec la Région et le Département.

L'initiative

« Sans cette aide, je n'aurais pas investi dans cette maison de 96 m². » Magalie Lebrech et sa fille, Audrey, ont bénéficié du dispositif Sare (Service d'accompagnement de la rénovation énergétique). David Margueritte, président de la Communauté d'agglomération Cotentin (CAC) a expliqué : « L'habitat est le premier secteur consommateur d'énergie dans le Cotentin, devant les transports routiers ou encore l'industrie. Face à ce constat et dans le cadre du Plan local de l'habitat et du plan climat Air énergie territorial, l'agglomération se mobilise aux côtés de la Région pour conseiller et accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique des logements. »

Magalie Lebrech a détaillé les travaux. « Ils consistent en une isolation globale : sols, murs, plafonds sous combles, le remplacement de la porte-fenêtre de la cuisine, l'installation d'un insert à granulés, la ventilation simple flux et l'installation d'un ballon thermodynamique. Nous avons été très bien accompagnés et conseillés avec l'audit effectué pour diagnostiquer les travaux à entreprendre. »

L'économie annuelle sur la facture s'élève à 2 826 €, soit 86 % de la facture précédente et un gain énergétique de 70 %. Au-delà de la réduction énergétique et financière, l'accompagnement technique pour la réalisation des travaux a été conséquent : « Financés à hauteur de 73 % par la Région, le Département et le programme Leader, le coût des travaux de rénovation est de 40 172 €. Magalie Lebrech a contribué à hauteur de 27 %, soit 11 034 €. »

Lancé par l'État, mis en place par les collectivités

À l'initiative de l'Etat, le programme Sare a pour objectif de donner un cadre cohérent à la démarche. Il vise à faciliter le parcours de rénovation avec une offre personnalisée que l'on soit propriétaire occupants bailleur ou locataire. Ce service public se déroule en plusieurs étapes : information, conseil personnalisé, accompagnements et réalisation des travaux. En lien avec la Région, l'agglomération met en œuvre ce nouveau dispositif en partenariat avec les Sept Vents et le Comité de l'habitat, aménagement du territoire.

David Margueritte a précisé : « En janvier 2022, un guichet unique sera mis en place. » Jacques Coquelin s'est félicité de la démarche de Magalie Lebrech : « Dans ce domaine complexe de la rénovation énergétique d'un logement, ce dispositif permet une large coordination pour la réhabilitation du patrimoine local et du foncier pour les finances de la Ville. »

Contact. Société coopérative d'intérêt collectif les Sept Vents, tél 02 33 19 00 10 et info-energie@7vents.fr. Permanences : 2, quai de Caligny, à Cherbourg le premier jeudi du mois ; maison de service public au 22, rue de Poterie à Valognes, le troisième mercredi de chaque mois ; 3, allée de la Fosse, aux Pieux, le quatrième vendredi après-midi de chaque mois ; et maison de services au public, 9, rue de la Boularderie, à Saint-Pierre-Église, le deuxième jeudi après-midi de chaque mois. Des permanences supplémentaires peuvent être organisées.



Jean-René Lechatreux, vice-président de la Communauté d'agglomération Cotentin(CAC) en charge de l'énergie ; Audrey et Magalie Lebrech, les bénéficiaires ; David Margueritte, président de la CAC et Jacques Coquelin, maire de Valognes.. © Ouest-France

Autres démarches

Stands sur les marchés lors de la semaine du développement durable – Exemples avec les éditions 2018 et 2019

J'ÉCO-CONSOMME, J'ÉCONOMISE !

Qu'est-ce que la consommation responsable ? Comment mieux consommer et être un consommateur responsable ? Décryptage et astuces sont au programme pour agir efficacement sur sa consommation !

Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, l'agglomération, représentée par son Vice-Président, Edouard MABIRE en charge des Déchets, de l'Environnement et du Développement Durable et Philippe BAUDIN, Conseiller délégué à la préservation de l'Environnement et des Ecosystèmes et à la valorisation des déchets, vous invitent aux différents stands itinérants sur le territoire : « **J'éco-consomme, j'économise** ».

La semaine du Développement Durable

L'édition 2018 de la semaine européenne du Développement Durable a pour thématique « Villes et Territoires de demain ».

Ces villes et territoires devront relever de nombreux défis : améliorer la qualité de vie des citoyens, contribuer à une société plus solidaire, apporter des solutions face aux changements climatiques et à la transition écologique, concevoir une mobilité moins polluante, optimiser la gestion de l'eau et de l'énergie, favoriser la biodiversité... Cet événement est l'occasion de mettre en lumière des initiatives qui prennent en compte ces enjeux d'aujourd'hui et de demain !

La Semaine de Développement Durable contribue à sensibiliser les citoyens et les différents acteurs aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Etats membres des Nations Unies.

A elle seule, la thématique « Villes et Territoires de demain » illustre 6 de ces 17 objectifs. L'agglomération souhaite communiquer sur l'un d'eux : « Consommation et production responsables ».

Qu'est-ce que la consommation responsable ?

Le point essentiel de la consommation responsable repose sur la prise de conscience de l'impact de sa propre consommation sur l'économie locale, sur la société, sur la santé ou encore sur l'environnement.

Les dimensions de la consommation responsable sont donc très larges. Dans la pratique, elle est propre à chaque individu selon ses sensibilités et ses priorités :

- Éviter le gaspillage,
- Choisir les produits les moins emballés et ceux qui sont rechargeables,
- Réparer, donner, vendre au lieu de jeter,
- Acheter des produits d'occasion,
- Privilégier des éco-produits (Ecolabel européen, AB, Energy Star...).

Les objectifs de la Communauté d'agglomération

L'agglomération, à travers les services des déchets ménagers et assimilés, de l'environnement énergie et développement durable et du Cycle de l'eau, souhaite sensibiliser les habitants sur :

- la notion de consommation responsable à travers des gestes simples du quotidien,
- les astuces pour fabriquer ses propres produits comme du dentifrice.

Un stand itinérant sur les marchés du Cotentin

Le Cotentin participe **du 29 mai au 9 juin 2018**, à la semaine européenne du développement durable en allant à la rencontre des habitants du territoire.

Sur un marché, à proximité de nos producteurs locaux, les habitants du territoire pourront rencontrer les ambassadeurs du tri et de la prévention et leurs collègues des directions Environnement et Cycle de l'Eau, afin d'échanger sur les gestes permettant d'optimiser leurs consommations, de découvrir les astuces pour réduire leurs factures d'eau et d'énergie.

Un atelier sera même proposé pour découvrir comment fabriquer son propre dentifrice !

LES RENDEZ-VOUS À RETENIR !

Mardi 29 mai : de 9h à 12h Centre commercial le Becquet de Digosville.

Mercredi 30 mai : de 9h à 12h30 Marché de Saint-Pierre-Eglise.

Jeudi 31 mai : de 9h à 12h30 Marché de Cherbourg-en-Cotentin.

Vendredi 1^{er} juin : de 9h à 12h30 Marché des Pieux.

Samedi 2 juin : de 9h à 12h30 Marché de Montebourg.

Samedi 2 juin : de 14h à 17h00 Parking de Décathlon.

Mardi 5 juin : de 9h à 12h30 Marché de Portbail.

Mercredi 6 juin : de 14h à 17h Déchèterie de Rauville-la-Place.

Vendredi 8 juin : de 9h à 12h30 Marché de Valognes.

Samedi 9 juin : de 9h à 12h30 Marché de Saint-Vaast-la-Hougue.

Samedi 9 juin : de 9h à 12h30 Marché de Beaumont-Hague

Quelques chiffres clés :

Un degré de plus au-delà de 20°C, c'est en moyenne 7% de consommation de chauffage en plus !

Un réfrigérateur ou un téléviseur écran plat consomme en moyenne 400 kWh/an soit 44€/an.

Un goutte à goutte dans les toilettes gaspille 4L d'eau/heure soit 110€/an.

20 kg de nourriture jetée par an et par personne dont 7 kg de produits non déballés.



Contact :

Sandra LALLEMAND
Direction Déchets Ménagers et Assimilés
Unité de prévention des déchets et développement
du recyclage.
slallemand@cc-lespieux.com
02.33.40.27.61

📍 **CHERBOURG-OCTEVILLE.** Semaine du développement durable du 30 mai au 5 juin

Opération séduction pour l'éco-consommation

LA COMMUNAUTÉ d'Agglomération du Cotentin (CAC) participe à la semaine européenne sur le développement durable à compter de demain. Une première pour la commune, même si ce n'est pas le premier plan d'action mis en place. Cet événement repose sur trois thèmes : les déchets, l'énergie et l'eau.

Divers objets présentés

Une équipe de prévention de l'agglomération, du cycle de l'eau et de l'environnement parcourra le territoire pour rencontrer les habitants et ainsi répondre aux diverses interrogations. Toute l'équipe s'est formée sur les notions de consommation (électricité, eau...) et les gestes du quotidien à adopter pour devenir un consommateur responsable. « Ces équipes seront présentes sur les marchés et les centres commerciaux pour conseiller, informer et donner des astuces. L'idée est de sensibiliser le plus grand nombre de personnes », souligne Sandra Lallemand, responsable de



→ Édouard Mabire (à gauche) et Sandra Lallemand (à droite) présentent la semaine du développement durable pour le Cotentin.

l'unité de prévention des déchets et du développement du recyclage.

Ainsi, sur les stands, les équipes parleront, entre autres, d'obsolescence programmée,

des veilles, du dégivrage du congélateur, du nettoyage des grilles à l'arrière du réfrigérateur... Des solutions pour les économies d'eau seront apportées : privilégier l'eau du

robinet, veiller au goutte-à-goutte...

Le gaspillage alimentaire sera aussi un des sujets abordés. « On achète parfois des aliments que l'on ne consomme

pas. On encombre les frigos », remarque Édouard Mabire, vice-président de la CAC en charge de l'environnement et de la gestion des déchets. En effet, 20 kg de nourriture sont jetés par an et par personne dont 7 kg de produits non déballés.

Les conseillers présenteront divers objets comme les prises coupe-veille nouvelle génération avec une prise sur 4 par exemple qui ne se coupe pas (pour la box internet par exemple), les lampes à consommation d'énergie... Il sera également proposé aux habitants un petit atelier de fabrication de dentifrice à base de bicarbonate de soude, d'argile blanche et de sel. Apprendre ainsi à faire soi-même, réparer au lieu de jeter. Pour des questions plus complexes, les agents orienteront vers des structures qui pourront apporter des éléments de réponses détaillés. « En éco-consommant, on économise les ressources de la planète et les finances personnelles ».

Julien LUCAS

Partout dans le Cotentin

Mardi 29 mai : de 9 h à 12 h, centre commercial le Becquet de Digosville.

Mercredi 30 mai : de 9 h à 12 h 30, marché Saint-Pierre-Eglise.

Jeudi 31 mai : de 9 h à 12 h 30, marché de Cherbourg-en-Cotentin.

Vendredi 1^{er} juin : de 9 h à 12 h 30, marché des Pieux.

Samedi 2 juin : de 9 h à 12 h 30, marché de Montebourg ; de 14 h à 17 h, parking de Décathlon.

Mardi 5 juin : de 9 h à 12 h 30, marché de Portbail.

Mercredi 6 juin : de 14 h à 17 h, déchetterie de Rauville-la-Place.

Vendredi 8 juin : de 9 h à 12 h 30, marché de Valognes.

Samedi 9 juin : de 9 h à 12 h 30, marché de Saint-Vaast-la-Hougue et marché de Beaumont-Hague.

Des éco-citoyens

DIGOSVILLE

Sur le parking du centre commercial du Becquet à Digosville, le mardi 29 mai en matinée, un stand itinérant de la communauté d'agglomération Le cotentin participant à la semaine européenne du développement durable allait à la rencontre des habitants.

Ce stand intitulé "J'éco-consomme, j'économise" présentait des produits pour éviter le gaspillage (le thermomètre pour contrôler la température intérieure), des éco-produits (pour réduire sa consommation d'énergie, d'eau).

Le Cotentin souhaite communiquer sur la consommation et la production responsable. Les ambassadeurs du tri et la chargée de mission environnement veulent aiguiller l'usager sur une prise de conscience de l'impact de sa consommation sur l'économie locale, sur la société, sur la santé



Morgane Jestin, Marie-Charlotte Legoupil et Alexandrine Amiot au stand d'écocitoyenneté sur le parking du centre commercial de Digosville.

et sur l'environnement. Certaines astuces pour économiser ont été apportées. Par exemple, un degré

de plus au-delà de 20° et c'est en moyenne 7% de consommation de chauffage en plus.

Salon de l'Habitat de Cherbourg du 9 au 12 octobre 2020 aux côtés de la commune de Cherbourg-en-Cotentin

L'Agglomération du Cotentin s'est jointe à la commune de Cherbourg-en-Cotentin, lors des 4 jours du salon de l'habitat, sur le stand de la commune.

L'Agglomération du Cotentin informait les habitants du territoire hors Cherbourg en Cotentin, sur le potentiel solaire de leur habitation et les réorientait si besoin vers un conseiller énergie du réseau FAIRE installé à proximité. Le salon a également permis de diffuser un questionnaire destiné aux habitants sur l'Agenda 21, en cours d'élaboration.



La Presse de la Manche du lundi 12 octobre 2020



MA MAISON A-T-ELLE UN POTENTIEL SOLAIRE ET GÉOTHERMIQUE ?

À l'heure des énergies renouvelables, connaissez-vous le potentiel solaire de votre toiture et géothermique de votre terrain ? Cherbourg-en-Cotentin a commandé deux études qui permettent de déterminer un cadastre solaire et géothermique dont les résultats peuvent vous être communiqués individuellement. Notamment au Salon de l'Habitat, du 9 au 12 octobre à La Cité de la Mer, sur le stand de la Ville. Chaque propriétaire pourra y découvrir le potentiel de son toit, faire une simulation pour évaluer l'intérêt d'installer des panneaux

solaires et voir si son terrain est propice à la géothermie.

Un conseiller Pass Renov Énergie sera également présent pour des conseils techniques et financiers dans le cadre d'une rénovation énergétique de votre habitation. À partir du 19 octobre, l'information sera donnée sur rendez-vous auprès de la direction de l'environnement et de la transition énergétique : 02 33 08 26 61 (claire.garenaux@cherbourg.fr) ■

i PASS RÉNOV ÉNERGIE :
02 33 01 53 19
pass.renov.energie@cherbourg.fr

DÉMARCHAGES ABUSIFS !

Certaines sociétés souvent extérieures au territoire proposent des études ou des travaux de rénovation énergétique avec des méthodes insistantes voire mensongères. Méfiance ! Profitez plutôt des conseils gratuits de Pass Renov Énergie (service public neutre et gratuit mandaté, tél. 02 33 01 53 19).

Autres conseils : ne jamais signer un accord lors d'un démarchage ; demander plusieurs devis auprès d'entreprises disposant du label « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE). Nous appeler s'il y a un doute (02 33 08 26 50) et signaler les démarches suspectes à la Police Municipale (tél. 02 50 79 17 90).

Manche - Comment faire des économies d'énergie

Quotidien La Presse de la Manche, dimanche 11 octobre 2020 , 56 mots



Au Salon de l'habitat qui se tient jusqu'à demain à La Cité de la Mer, plus de 80 professionnels sont là pour échanger. Parmi eux, des structures et des collectivités vous conseillent sur les meilleures façons de faire des économies d'énergie, et sur le financement des travaux. Pages 4 et 5

Elaboration de l'Agenda 21



L'Agglomération du Cotentin a engagé l'élaboration d'un Agenda 21 en 2019, en parallèle du PCAET et des autres plans et programmes. Le projet a par ailleurs été retenu par la Région dans le cadre de l'appel à projet « Territoires Durables 2030 ». La démarche repose également sur la mobilisation des acteurs, du diagnostic à l'écriture du programme d'actions, et à la mise en œuvre d'initiatives très concrètes.

L'Agenda 21 étant la porte d'entrée sur de nombreux sujets, **l'Agglomération a souhaité solliciter largement l'avis de ses habitants via un questionnaire**, disponible en ligne sur le site lecotentin.fr, en mairies et lors du salon de l'habitat. Ce questionnaire aborde les 6 thèmes de la démarche d'Agenda 21 :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
- L'épanouissement de tous ;
- Le développement de modes de production et de consommation responsables ;
- L'organisation et participation des acteurs aux actions publiques.

« Les habitants du Cotentin sont les acteurs et les actrices de la démarche de développement durable. Leurs contributions permettront d'enrichir la rédaction du programme d'actions que le Cotentin souhaite mener, afin d'améliorer ensemble la qualité de vie et l'attractivité du territoire », Mr Jean-René LECHÂTREUX, Vice-président à l'énergie, au climat et à la prévention des risques majeurs.

Le Questionnaire :

Agenda 21

Démarche de Développement Durable de la Communauté d'agglomération Le Cotentin

Questionnaire à destination des habitants



Dans le cadre de son projet territorial de Développement Durable, la Communauté d'agglomération du Cotentin, souhaite connaître vos perceptions et vos attentes vis-à-vis des engagements de la collectivité.

Le référentiel de l'Agenda 21 est utilisé pour structurer la démarche en 6 axes :

- 1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**
- 2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**
- 3. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations**
- 4. L'épanouissement de tous**
- 5. Le développement de modes de production et de consommation responsables**
- 6. L'organisation et participation des acteurs aux actions publiques**

En tant qu'habitants du territoire du Cotentin, vous êtes également acteurs et actrices de la démarche de Développement Durable. Vos contributions permettront d'enrichir la rédaction du programme d'actions territorial, afin d'améliorer ensemble la qualité de vie et l'attractivité du territoire du Cotentin.

Ce questionnaire vous prendra une dizaine de minutes à remplir. Les questions sont notées de 0 (inexistant) à 5 (exemplaire). Nous vous invitons à entourer la note qui correspond à votre perception sur le sujet.

Nous vous remercions pour votre participation.

Introduction

Pour mieux vous connaître, merci de compléter les informations vous concernant :

- **Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?**
 - 24 ans et moins
 - Entre 25 et 34 ans
 - Entre 35 et 49 ans
 - Entre 50 et 64 ans
 - 65 ans et plus

- **Dans quel territoire habitez-vous ?**
 - Commune Nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin
 - Commune Nouvelle de La Hague
 - Pôle de Proximité des Pieux
 - Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin
 - Pôle de Proximité de Douve et Divette
 - Pôle de Proximité de la Saire
 - Pôle de Proximité de la Côte des Isles
 - Pôle de Proximité de Montebourg
 - Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve
 - Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Église
 - Pôle de Proximité du Val de Saire

- **Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?**
 - Agriculteurs exploitants
 - Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 - Cadres et professions intellectuelles supérieures
 - Professions Intermédiaires
 - Employés
 - Ouvriers
 - Retraités
 - Autres personnes sans activité professionnelle
 - Autres

- **Vous êtes**
 - Un homme
 - Une femme



La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

La lutte contre le changement climatique nous concerne tous, puisque nous constatons de plus en plus ses impacts à notre échelle, que ce soit sur notre confort, notre santé, notre cadre de vie.

Il existe heureusement des solutions concrètes pour limiter le réchauffement climatique et s'adapter à ses conséquences. En effet, nous pouvons par exemple modifier nos modes de déplacements et mettre en place des écogestes pour diminuer nos consommations d'énergie.

Pour aller collectivement plus loin dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, nous vous proposons de noter votre perception des mesures existantes sur le territoire, et de proposer d'autres actions qui pourraient être mises en place.

Les sujets concernés : mobilité, efficacité énergétique, transition énergétique, qualité de l'air

1. Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous les engagements de l'agglomération sur cette thématique ?

Inexistant				Exemplaire	Ne se prononce pas ou sans avis Passez à la question suivante
1	2	3	4	5	

2. Quelles actions pourraient être mises en place pour améliorer cette note ?



La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La richesse de nos paysages et nos espèces est un véritable atout pour l'identité du Cotentin. En effet, notre territoire est reconnu pour son caractère « nature et sauvage ». Nous pouvons citer les chemins de randonnée sur tout le territoire, les falaises et les plages ou encore les animaux marins que l'on peut régulièrement observer. C'est aussi un facteur de bien-être pour les habitants.

Préserver la biodiversité est un engagement collectif, qui passe notamment par la protection des espèces, une bonne utilisation de l'eau et une réduction des déchets. A ce titre, nous vous invitons à évaluer votre perception des engagements sur le territoire et les solutions à développer.

Les sujets concernés : protection de la faune et la flore, préservation des paysages, gestion de l'eau et de la ressource, gestion des déchets et des ressources naturelles, lutte contre les espèces exotiques envahissantes

3. Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous les engagements de l'agglomération sur cette thématique ?

Inexistant				Exemplaire	Ne se prononce pas ou sans avis
1	2	3	4	5	Passez à la question suivante

4. Quelles actions pourraient être mises en place pour améliorer cette note ?



La cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Un territoire convivial et solidaire passe par la lutte contre l'exclusion sociale et les inégalités, afin de favoriser le « bien-vivre ensemble », le lien social et la cohésion. Il s'agit d'apporter du soutien aux publics les plus en difficulté, avec des services de solidarité et des accompagnements adaptés.

Il est également question d'offrir à tous les habitants un logement décent ainsi que des infrastructures de transport et de communication efficaces.

Enfin, la sécurité est également prise en compte en agissant sur la prévention des risques naturels et technologiques, et également sur la lutte contre les violences familiales et les incivilités dans une logique de « ville apaisée ».

Nous vous proposons de noter votre perception du territoire sur ces sujets et de proposer des idées d'actions.

Les sujets concernés : accès au territoire, cohésion territoriale, services numériques, politique de logement, services de solidarité, coopération internationale, sécurité et prévention des risques

5. Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous les engagements de l'agglomération sur cette thématique ?

Inexistant				Exemplaire	Ne se prononce pas ou sans avis Passez à la question suivante
1	2	3	4	5	

6. Quelles actions pourraient être mises en place pour améliorer cette note ?



L'épanouissement de tous

Un territoire où il fait bon vivre dépend aussi de la possibilité pour tous de bénéficier de services de sports, loisirs et culture.

L'épanouissement se traduit aussi par une éducation de qualité, pour permettre à chacun de développer de nouvelles compétences et s'insérer dans la société grâce à un emploi décent, afin de lutter contre la pauvreté.

Enfin, l'accessibilité des soins a également un rôle central, notamment dans les territoires plus isolés.

Nous vous proposons d'évaluer l'offre de services sur ces sujets et de proposer d'autres moyens à mettre en place.

Les sujets concernés : santé, formation et enseignement, services et commerces, culture, loisirs et sports

7. Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous les engagements de l'agglomération sur cette thématique ?

Inexistant				Exemplaire	Ne se prononce pas ou sans avis Passez à la question suivante
1	2	3	4	5	

8. Quelles actions pourraient être mises en place pour améliorer cette note ?



Le développement de modes de production et de consommation responsables

En tant que citoyen, nous avons aussi la capacité d'agir en faveur de la transition avec nos achats. En choisissant de consommer différemment, nous encourageons les entreprises à transformer leurs modes de production. Il s'agit par exemple de développer les circuits-courts, la consommation de produits de saison, l'agriculture biologique.

L'enjeu n'est pas de limiter le développement économique, mais plutôt de le transformer vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et assurant la juste répartition des richesses. De nouvelles formes d'économies existent déjà, à l'instar de l'économie circulaire qui consiste à transformer les déchets en ressources, et l'économie sociale et solidaire (ESS).

Enfin, le tourisme durable se développe de plus en plus. Des territoires comme le Cotentin deviennent de plus en plus attractifs pour la valorisation et la préservation des ressources naturelles et culturelles.

Nous vous invitons à partager votre avis et vos idées sur les modes de production et de consommation responsable.

Les sujets concernés : agriculture, pêche et aquaculture, économie circulaire, économie sociale et solidaire, tourisme, développement économique, modes de production, modes de consommation

9. Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous les engagements de l'agglomération sur cette thématique ?

Inexistant				Exemplaire	Ne se prononce pas ou sans avis
1	2	3	4	5	Passez à la question suivante

10. Quelles actions pourraient être mises en place pour améliorer cette note ?



L'organisation et participation des acteurs aux actions publiques

Pour favoriser la transition de notre territoire, nous avons tous un rôle à jouer : les citoyens, les collectivités, les entreprises, les associations, les établissements d'enseignement... Il s'agit de prendre en compte l'avis de tous pour définir les politiques publiques, à l'instar de ce questionnaire.

Pour associer les habitants dans les actions publiques, la collectivité les informe avec des moyens de communication variés : site internet, magazine, réseaux sociaux...

Nous vous invitons à noter ces thématiques et à inscrire les projets qui pourraient être développés pour favoriser la mobilisation des acteurs autour de la démarche de développement durable.

Les sujets concernés : participation des acteurs du territoire dans les politiques publiques, éducation au développement durable, vie associative, communication et information auprès des habitants

11. Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous les engagements de l'agglomération sur cette thématique ?

Inexistant				Exemplaire	Ne se prononce pas ou sans avis Passez à la question suivante
1	2	3	4	5	

12. Quelles actions pourraient être mises en place pour améliorer cette note ?

Conclusion

13. Pour conclure, quels sont les atouts du territoire pour sa démarche de Développement Durable ?

14. Quels sont les axes d'amélioration ?

A retourner à : Jean-Luc SIMON
Direction de l'Environnement, de l'Énergie et du Développement Durable
Communauté d'agglomération du Cotentin
2, Quai de Caligny
50 100 Cherbourg-en-Cotentin

jean-luc.simon@cherbourg.fr

Pour tous renseignements :

Standard : **02 33 08 26 50**
Ligne directe : **02 33 08 26 76**
Portable : **06 76 05 89 41**
jean-luc.simon@cherbourg.fr

L'Agglomération a collecté 694 réponses qui témoignent d'un attachement prononcé au territoire et une volonté de contribuer à son amélioration, d'une forte prise de conscience des enjeux de développement durable, des attentes élevées sur la mise en place d'actions mais aussi, quelques difficultés à se prononcer pour certains, par manque de connaissance des actions déjà mises en place et de sensibilisation sur certains sujets.

Concernant l'axe 1 relatif à la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, les commentaires ont principalement porté sur la mobilité et dans une moindre mesure, sur la transition énergétique.

- ✓ Sur la mobilité :
 - Renforcer le réseau et les services de transport en commun ;
 - Favoriser l'usage du vélo : pistes cyclables sécurisées et élargies, parkings, aides...
 - Continuer à développer le covoiturage : forte utilisation des aires existantes ;
 - Limiter la place de la voiture à Cherbourg ;
 - Autres : aide à l'achat de véhicules propres, pédibus.

- ✓ Sur la transition énergétique :
 - Rénovation massive du patrimoine : isolation, changement de chauffage ;
 - Diminution des éclairages nocturnes ;
 - Développement des énergies renouvelables.

- ✓ Sur la qualité de l'air :
 - Développement d'espaces verts, « poumons verts » ;
 - Réflexion sur les paquebots à quai.

Concernant l'axe 2 relatif à la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, l'enquête révèle notamment des préoccupations particulières sur la préservation des milieux naturels avec la préservation des haies, la restauration du bocage et des zones boisées et également, la préservation des zones humides.

Dans l'axe 5 sur l'économie circulaire, le développement de modes de production et de consommation responsables, les retours témoignent également d'une forte attente autour de l'alimentation en lien avec le projet alimentaire territorial (PAT) : circuits de proximité pour les habitants, filières de distribution locales pour la restauration collective, accompagnement des agriculteurs pour valoriser des productions locales de qualité.

5 - Bilan de la concertation

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a organisé la concertation lors des trois étapes d'élaboration du PCAET. Les moyens d'information ont été diversifiés et la concertation a permis d'impliquer des acteurs du territoire dont la société civile et les élus, aux temps forts du projet.

L'implication de ces acteurs a permis de recueillir des remarques, des propositions et des avis pour alimenter la réflexion et dans certains cas, orienter le projet. Il convient alors d'arrêter le bilan de la concertation, préalablement à l'arrêt du projet de PCAET.

Annexes



Réalisation d'un plan climat air énergie territorial

Déclaration d'intention (Article L-121-18 du code de l'environnement)

Communauté d'agglomération du Cotentin

La déclaration d'intention doit comporter les informations suivantes :

- 1° Les motivations et raisons d'être du projet ;
- 2° Le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;
- 3° La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet ;
- 4° Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- 5° Une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées ;
- 6° Les modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public.

1° Les motivations et raisons d'être du projet

La Communauté d'agglomération du Cotentin a l'obligation réglementaire de réaliser un plan climat air énergie territorial.

Il s'agit d'une démarche territoriale de développement durable, à la fois stratégique et opérationnelle, qui vise à :

- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ;
- Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération pour développer le mix énergétique ;
- Développer le stockage carbone ;
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique ;
- Préserver la qualité de l'air.

La Communauté d'agglomération porte cette démarche. Néanmoins, elle concerne tous les secteurs d'activités, d'où le terme «démarche territoriale », et a donc vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs.

Le plan climat est un processus de long terme, pour faire évoluer de manière pérenne les comportements. Le programme d'actions, une fois voté, est revu tous les 6 ans.

2° Le plan ou le programme dont il découle

Le plan climat air énergie territorial s'inscrit dans la lignée de l'Accord de Paris, ratifié par la France le 4 novembre 2016 et qui fixe l'objectif d'une limitation du réchauffement climatique à 2°C à l'horizon 2100.

Au niveau européen, les chefs d'état et de gouvernement ont adopté, à l'occasion du Conseil européen d'octobre 2014, des objectifs à l'horizon 2030. Ils concernent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables.

Au niveau national, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs globaux aux horizons 2030 et 2050, notamment :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et de 75% entre 1990 et 2050 (facteur 4) ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2030.

Au niveau régional, le plan climat doit être compatible avec le schéma régional Climat Air Energie (SRCAE). « Etre compatible avec » signifie ne pas être en contradiction avec les options fondamentales.

3° La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet

La liste des communes affectées par le projet sont les communes de la Communauté d'agglomération du Cotentin. Elles sont réparties dans neuf pôles de proximité et les communes nouvelles de La Hague et de Cherbourg-en-Cotentin :

Pôle de proximité	Commune	Code postal
La Hague	LA HAGUE	50442
Pieux	BENOISTVILLE	50340
	BRICQUEBOSCQ	50340
	FLAMANVILLE	50340
	GROSVILLE	50340
	HEAUVILLE	50340
	HELLEVILLE	50340
	LE ROZEL	50340
	PIERREVILLE	50340
	LES PIEUX	50340
	SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC	50340
	SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD	50340
	SIOUVILLE-HAGUE	50340
	SOTTEVILLE	50340
	SURTAINVILLE	50270
	TREAUVILLE	50340
Cote des Isles	BARNEVILLE-CARTERET	50270
	BAUBIGNY	50270
	CANVILLE-LA-ROCQUE	50580
	DENNEVILLE	50580
	FIERVILLE-LES-MINES	50580
	LA HAYE-D'ECTOT	50270
	LE MESNIL	50580
	LES MOITIERS-D'ALLONNE	50270
	PORTBAIL	50580
	SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE	50270
	SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIERE	50270
	SAINT-LO-D'OURVILLE	50580
	SAINT-PIERRE-D'ARTHEGLISE	50270
	SENOVILLE	50270
	SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT	50270
SAINT-MAURICE-EN-COTENTIN	50270	
Cherbourg en Cotentin	CHERBOURG-EN-COTENTIN	50108
La Saire	DIGOSVILLE	50110
	BRETTEVILLE-EN-SAIRE	50110
	LE MESNIL-AU-VAL	50110
Cœur du Cotentin	BREUVILLE	50260
	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	50260
	BRIX	50700
	COLOMBY	50700
	L'ETANG-BERTRAND	50260

	HUBERVILLE	50700
	LIEUSAIN	50700
	MAGNEVILLE	50260
	MONTAIGU-LA-BRISETTE	50700
	MORVILLE	50700
	NEGREVILLE	50260
	RAUVILLE-LA-BIGOT	50260
	ROCHEVILLE	50260
	SAINT-JOSEPH	50700
	SAUXEMESNIL	50700
	SOTTEVAST	50260
	TAMERVILLE	50700
	VALOGNES	50700
	YVETOT-BOCAGE	50700
Douve et Divette	COUVILLE	50690
	HARDINVEST	50690
	MARTINVEST	50690
	NOUAINVILLE	50690
	SAINT-MARTIN-LE-GREARD	50690
	SIDEVILLE	50690
	TEURTHEVILLE-HAGUE	50690
	TOLLEVAST	50470
	VIRANDEVILLE	50690
St Pierre Eglise	BRILLEVAST	50330
	CANTELOUP	50330
	CARNEVILLE	50330
	CLITOURPS	50330
	FERMANVILLE	50840
	GATTEVILLE-LE-PHARE	50760
	GONNEVILLE-LE THEIL	50330
	MAUPERTUS-SUR-MER	50330
	SAINT-PIERRE-EGLISE	50330
	THEVILLE	50330
	TOCQUEVILLE	50330
	VAROUVILLE	50330
	LE VAST	50630
	VICQ-SUR-MER	50330
Val de Saire	ANNEVILLE-EN-SAIRE	50760
	AUMEVILLE-LESTRE	50630
	BARFLEUR	50760
	CRASVILLE	50630
	MONTFARVILLE	50760
	MORSALINES	50630
	OCTEVILLE-L'AVENEL	50630
	LA PERNELLE	50630
	QUETTEHOU	50630
	REVILLE	50760
	SAINTE-GENEVIEVE	50760
	SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	50550
	TEURTHEVILLE-BOCAGE	50630
	VALCANVILLE	50760
	LE VICEL	50760
	VIDECOSVILLE	50630
Montebourg	AZEVILLE	50310
	ECAUSSEVILLE	50310
	EMONDEVILLE	50310
	EROUDEVILLE	50310
	FLOTTEMANVILLE	50700
	FONTENAY-SUR-MER	50310
	FRESVILLE	50310
	LE HAM	50310

	HEMEVEZ	50700
	JOGANVILLE	50310
	LESTRE	50310
	MONTEBOURG	50310
	OZEVILLE	50310
	QUINEVILLE	50310
	SAINT-CYR	50310
	SAINT-FLOXEL	50310
	SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT	50700
	SAINT-MARCOUF-DE-L'ISLE	50310
	SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE	50310
	SORTOSVILLE	50310
	URVILLE-BOCAGE	50700
	VAUDREVILLE	50310
Vallée de l'Ouve	BESNEVILLE	50390
	BINIVILLE	50390
	LA BONNEVILLE	50360
	CATTEVILLE	50390
	CROSVILLE-SUR-DOUVE	50360
	GOLLEVILLE	50390
	HAUTTEVILLE-BOCAGE	50390
	NEHOUE	50390
	NEUVILLE-EN-BEAUMONT	50250
	ORGLANDES	50390
	RAUVILLE-LA-PLACE	50390
	REIGNEVILLE-BOCAGE	50390
	SAINTE-COLOMBE	50390
	SAINT-JACQUES-DE-NEHOUE	50390
	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	50390
	TAILLEPIED	50390

4° Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

L'élaboration du plan climat air énergie territorial débouche sur la mise en œuvre d'un programme d'actions.

Les actions porteront notamment sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, la valorisation du potentiel en énergie de récupération, le développement du stockage et l'optimisation de la distribution d'énergie, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et l'anticipation des impacts du changement climatique.

Ce projet vise ainsi à améliorer l'environnement et le cadre de vie des habitants et de tous les acteurs du Cotentin.

Néanmoins, certaines actions pourraient avoir des incidences directes ou indirectes sur l'environnement, mais celles-ci seront évaluées et analysées en tenant compte des coûts avantages et inconvénients de chacune des solutions. Les maîtres d'œuvre des solutions retenues devront intégrer l'approche ERC, c'est-à-dire « éviter, réduire et compenser ».

A titre d'exemple :

- l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol peut impacter le paysage et/ou des infrastructures existantes ;
- l'exploitation de ressources locales comme le recours au bois-énergie peut avoir des conséquences sur le paysage, la biodiversité et l'augmentation du transport de cette marchandise ;
- l'utilisation non maîtrisée du bois-énergie peut avoir des conséquences sur la qualité de l'air.

Le plan climat air énergie territorial doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement).

Elle vise à assurer la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sanitaires. Elle doit permettre de présenter le meilleur compromis entre les objectifs du plan climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

6° Les modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public

La concertation préalable a pour objectif la co-construction de ce plan climat afin d'assurer une mise en œuvre partagée de son programme d'actions avec l'ensemble des acteurs identifiés.

Suite à un travail préparatoire en interne et avec des acteurs du territoire en 2018, le dispositif de concertation prévu est le suivant :

- Un appel à participation de la population via une plateforme de contribution du plan climat air énergie territoriale. Une communication spécifique sera réalisée vers la population pour l'informer de la mise en ligne de la plateforme ;
- Une saisine du conseil de développement représentant la société civile ;
- Un séminaire des élus du territoire sur les actions opérationnelles ;
- Une restitution publique du programme d'actions.

Un « livre blanc de la concertation » sera constitué et mis à disposition du public sur les sites internet des pôles de proximité de la Communauté d'agglomération du Cotentin (ex-site des communautés de communes) puis sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Cotentin en cours d'élaboration.

Les modalités des animations de concertation (lieux, horaires, déroulements) seront communiquées au public au moins 15 jours à l'avance sur les sites internet des pôles de proximité de la Communauté d'agglomération du Cotentin puis sur le site internet de la Communauté d'agglomération quand celui-ci sera opérationnel.

En l'absence d'opérationnalité du site internet de la Communauté d'agglomération du Cotentin, la déclaration d'intention et les informations relatives au plan climat-air-énergie territorial sont publiées sur les sites internet des pôles de proximité de la Communauté d'agglomération du Cotentin, à partir du 12 février 2019 :

<https://www.cherbourg.fr/>
<http://www.lahague.com/>
<http://douveetdivette.fr>
<http://www.cc-lespieux.fr/>
<http://www.cotedesisles.com/>
<http://www.coeur-cotentin.fr/>
<http://cc-saint-pierre-eglise.fr/>
<http://www.val-de-saire.com/>
<http://www.comcom-montebourg.fr/>

A Cherbourg-en-Cotentin, le

12 FEV. 2019

Le Président,
Jean-Louis VALENTIN





PREFET DE LA MANCHE

SAINT-LO, le 3 juillet 2019

Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de la concertation publique
Affaire suivie par Elodie MARTEL
Réf. n°
Tél : 02 33 75 47 35
elodie.martel@manche.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA MANCHE

à

**Monsieur le président de la Communauté
d'agglomération Le Cotentin**

Objet : Déclaration d'intention :
– Plan climat-air-énergie ;
– Plan de déplacements urbains

Réf. : – La déclaration d'intention concernant la réalisation d'un plan climat-air-énergie en date du 12 février 2019 ;
– La déclaration d'intention concernant la réalisation d'un plan de déplacement urbains en date du 12 février 2019.

J'ai l'honneur de vous informer que la publication des déclarations d'intention concernant la réalisation d'un plan climat-air-énergie (PCAET) et la réalisation d'un plan de déplacement urbains (PDU) s'est terminée le 25 juin 2019 sans que le public n'ait fait valoir son droit d'initiative, tel que prévu à l'article L121-17 du code de l'environnement.

Vous pouvez dès à présent mettre en œuvre le dispositif de concertation avec le public mentionné dans les déclarations d'intentions afin d'élaborer le PCAET et le PDU.

Mes services restent naturellement à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

Fabrice ROSAY



LeCotentin

ATELIERS TERRITORIAUX DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Synthèse des 4 journées de consultation

7 juin 2018 Bricquebec-en-Cotentin

11 juin 2018 Saint-Jacques-de-Néhou

12 juin 2018 Cherbourg-en-Cotentin

13 juin 2018 Quettehou

I PREAMBULE



La Communauté d'Agglomération a lancé simultanément et conjointement 3 documents de planification : le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), le PLH (Programme Local de l'Habitat) et le PDC (Plan de Déplacements du Cotentin).

En parallèle, le SCoT du Cotentin (incluant le territoire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin) a été mis en révision, ainsi que certains PLUI de secteurs.

Tous ces outils de planification sont d'importance majeure pour le Cotentin puisqu'ils viendront conditionner la manière dont nous voulons aménager notre territoire pour les prochaines années. Nous sommes donc à une période charnière qui nous permet d'envisager et de dessiner l'avenir du territoire.

Il m'a donc paru essentiel que ces démarches soient construites concomitamment et qu'elles s'articulent les unes avec les autres afin d'assurer leur cohérence territoriale.

C'est pourquoi j'ai souhaité vous associer largement pour participer à la construction de ces plans. J'ai demandé à ce que des ateliers soient organisés sur le territoire afin que vous puissiez vous exprimer. Nous avons ainsi organisé quatre réunions, ouvertes à l'ensemble des élus communaux, afin de vous laisser la parole.

Ces quatre temps d'échanges ont rassemblé plus d'une centaine d'entre vous. Je tenais à remercier les participants d'avoir contribué à enrichir les diagnostics et d'avoir exprimé ce qu'ils pensaient être important pour le territoire dans chacune des thématiques abordées.

A travers le document de synthèse que nous vous proposons, nous avons souhaité pouvoir partager avec l'ensemble des élus du Cotentin, la teneur de ces échanges toujours riches et intéressants. Je me félicite que nous puissions désormais, après une phase d'installation et de mise en place de notre agglomération, nous projeter et bâtir ensemble le Cotentin de demain.

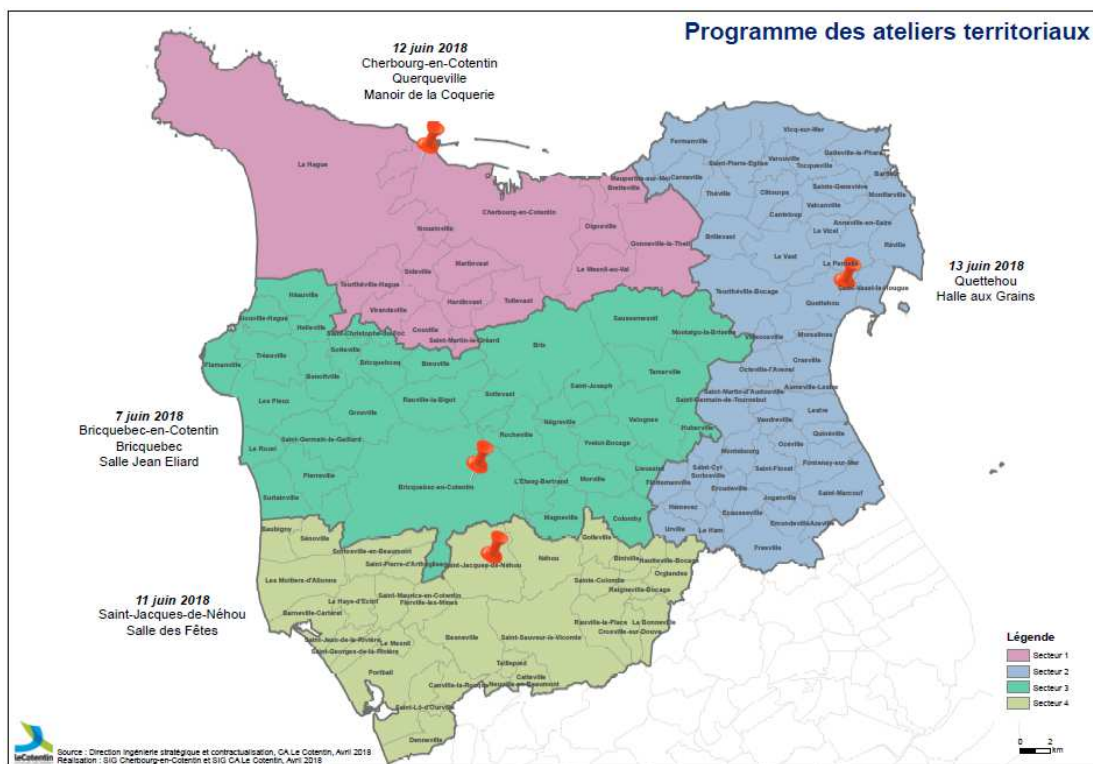
Désormais, chaque démarche entre dans sa seconde phase, à savoir l'élaboration des orientations stratégiques. Une troisième phase devra, aux alentours du premier trimestre 2019, définir les plans d'actions que nous souhaitons mettre en œuvre.

Au regard du bénéfice apporté par ces ateliers, je prévois de rééditer ces moments de discussion et d'échanges au début de l'année 2019 afin que nous nous entendions sur les choix d'aménagement et les actions à mettre en œuvre au bénéfice de nos habitants.

Jean-Louis VALENTIN
Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin

Méthodologie de travail :

Quatre ateliers territoriaux se sont déroulés sur le territoire du Cotentin dans quatre secteurs définis selon des regroupements de périmètre de PLUI. Nous avons ainsi essayé d'obtenir une certaine cohérence dans les problématiques rencontrées afin de faciliter les discussions. Il a toutefois été possible de parler de sujets concernant l'ensemble du Cotentin.



L'ensemble des ateliers s'est déroulé selon le même format :

1^{ère} PARTIE : environ 30 mn

- Propos politiques introductifs
- Présentation générale du contexte, des objectifs des documents de planification, et d'éléments généraux sur le territoire
- Présentation de la part des cabinets d'études des diagnostics en matière d'habitat, de transports et mobilités, et d'Air-Energie-Climat.

2^{ème} PARTIE : environ 1h30/2h00

- Organisation de 3 sous-groupes de travail correspondant à chaque démarche de planification

Chaque élu devait changer d'atelier afin de pouvoir aborder les 3 thématiques (30-40 mn par atelier).

3^{ème} PARTIE : environ 15 mn

- Restitution et synthèse des échanges par les élus référents de chaque plan.

Ateliers PCAET : Plan Climat Air énergie Territorial

Au titre des ateliers air-énergie-climat, l'accent a été mis sur :

- le bilan des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques,
- la production actuelle d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire,
- les liens directs avec l'habitat et la mobilité.

Les participants ont pu ainsi confronter ces informations avec leurs perceptions et connaissances du terrain.



La part du secteur de l'agriculture dans les émissions de gaz à effet de serre

La part de l'agriculture dans les émissions de gaz à effet de serre du territoire (40%) surprend et interroge : sur quoi peut-on agir ? Quelles marges de manœuvre existe-t-il (alimentation et valorisation des parcours, gestion des effluents d'élevage, changements profonds des systèmes) ? Faut-il encourager l'agriculture biologique pour limiter les intrants ? La méthanisation est-elle une solution pour répondre à la problématique des émissions des effluents ?

Les élus ont unanimement précisé que la part de l'agriculture dans les émissions de GES témoigne de la place de l'agriculture dans le Cotentin. Il ne s'agit pas à travers ce constat de stigmatiser l'agriculture. Il a d'ailleurs été rappelé à multiples reprises les services rendus par l'agriculture comme la séquestration carbone ou encore, l'entretien des paysages.

Il a également été stipulé qu'il y a « des agricultures » sur le territoire. Le Cotentin n'est pas uniquement une terre d'élevage, en témoigne la prépondérance du maraîchage dans le Val de Saire ou sur la Côte des Isles.

Le résidentiel, principal enjeu de réduction des consommations d'énergie

Avec 39 % des consommations d'énergie du territoire, les élus s'accordent sur la nécessité de travailler sur le résidentiel et en particulier les logements individuels (74% du parc) dont 52% sont construits avant 1974 (date de la première réglementation thermique et affichant de fait des performances énergétiques plus faibles).

Plusieurs d'entre eux ont rappelé le slogan « **l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas** ».

Conscients des moyens à mobiliser en matière de rénovation énergétique, ils se sont questionnés sur les priorités (quels logement rénovés ?) et les leviers d'action (comment inciter/faciliter le passage à l'acte ?).

Les ménages en situation de « précarité énergétique » (correspondant aux ménages consacrant plus de 10% de leur revenu à leur facture énergétique) doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. De plus, les efforts doivent être concentrés sur les résidences principales dont les besoins énergétiques sont plus importants (80% du parc de logements avec des grosses hétérogénéités selon les pôles de proximité).

Concernant les leviers d'actions, les participants ont mis en avant deux axes de réflexion : (i) le besoin d'inciter les propriétaires par des actions de sensibilisation et (ii) l'accompagnement des porteurs de projet dans la concrétisation des travaux. Cette aide dans le passage à l'acte se traduit, en premier lieu, par une meilleure lisibilité des aides techniques et financières mobilisables. Cela passe notamment par une bonne information des élus communaux qui sont en contact direct avec les habitants. Il faut « **contribuer à lever les verrous !** ».

Les modes de chauffage (l'amélioration des rendements des équipements et les possibilités de conversion) ont été abordés, en lien avec la performance énergétique des logements. Pas de parti pris de la part des élus qui ont fait part de leurs avis et retours d'expériences sur le chauffage tout électrique, sur les pompes à chaleur air/air ou air/eau ou encore sur le chauffage au bois (le plus souvent comme appoint). Plusieurs d'entre eux ont évoqué la nécessité de lever l'ambiguïté sur les appareils de chauffage au bois : à développer mais contribuant à la pollution de l'air, qu'en est-il ?

Ils ont soulevés là encore, le besoin d'informer les habitants sur les choix pertinents qui s'offrent à eux selon leur logement et de faciliter l'accès aux aides financières. Les coûts des travaux est considéré comme le frein principal à une rénovation massive du parc de logements, d'autant plus pour les ménages modestes. Néanmoins, ils évoquent en parallèle l'intérêt pour les ménages d'engager des rénovations ambitieuses : « la réduction de la facture du chauffage », « l'amélioration du confort des occupants » et « la prise de valeur du bien immobilier ».

Partant du constat que l'enjeu majeur est la rénovation du parc de logements anciens, la performance énergétique des constructions neuves a été peu évoquée.

Quelques élus ont précisé qu'il fallait également faire un travail de pédagogie auprès de la population, pour faire évoluer les comportements. La réduction des consommations d'énergie passe aussi par la réduction du gaspillage énergétique.

D'autre part, certains participants ont transposé ces enjeux sur la réhabilitation des bâtiments communaux, en soulevant la difficulté d'engager de lourds travaux, « très coûteux pour de petites communes rurales ».



Quelle place donner aux énergies renouvelables dans le Cotentin ?

La production d'énergies renouvelables couvre actuellement 10% de la consommation énergétique finale du territoire de l'agglomération du Cotentin (soit équivalent à la moyenne nationale).

Comme pour le mode de chauffage, il n'y a pas de consensus sur les énergies renouvelables à développer en priorité. Les élus ont partagé leur avis et perceptions sur différentes énergies : biogaz (principalement la méthanisation à la ferme), bois-énergie, éolien terrestre, solaire photovoltaïque (production d'électricité) et énergies marines renouvelables (éolien offshore et hydrolien).

Globalement, les participants sont méfiants sur les technologies. Ils craignent un manque de fiabilité et semblent pour cette raison, privilégier les installations plus couramment utilisées (électriques, pompes à chaleur et gaz).

Ils se questionnent également sur la ressource en bois bocager : disposons-nous de suffisamment de bois en local ? Comment est gérée la ressource ? Avec l'installation de chaufferies bois déchiqueté, ne faut-il pas craindre une concurrence avec la filière bois bûches. Ils sont toutefois unanimes sur les bénéfices de valoriser le bois issu de l'entretien régulier des haies : approvisionnement local, maintien des haies bocagères, rémunération des agriculteurs, économie locale.

Sur le solaire photovoltaïque, certains élus déclarent : « il faut laisser cela au sud de la France ! ». Le solaire thermique (production d'eau chaude sanitaire) n'a que peu été abordé. Pour compléter, le photovoltaïque et l'éolien ont fait l'objet de questions sur le coût et les modalités de démantèlement des installations et les réels bénéfices financiers pour le maître d'ouvrage.

Les élus présents concèdent l'obligation de faire appel concomitamment à plusieurs énergies renouvelables, « **il n'y a pas une seule solution mais un mix à inventer** » mais ils ont peu ou pas abordé le rôle des communes et de la CAC dans le développement du mix énergétique.

Sur les ateliers de Cherbourg-En-Cotentin et de Quettehou, quelques élus ont mis l'accent sur deux éléments clés pour le développement des énergies renouvelables : le stockage de l'énergie issu d'une production d'électricité renouvelable (par nature intermittente) et les réseaux d'énergie. Il a également été question de l'autoconsommation de l'énergie produite et pas uniquement pour les sites isolés, faisant écho aux nouvelles possibilités offertes par la réglementation

Des sujets transversaux abordés

Lors de ces ateliers, les éléments de diagnostic ont brièvement abordé la qualité de l'air et l'adaptation aux changements climatiques. Pour autant, lors de chaque atelier, certains élus ont souhaité revenir sur ces enjeux transversaux, complexes à traiter. Des élus de l'atelier de Quettehou auraient notamment aimé échanger davantage sur l'élévation du niveau de la mer et les risques de submersion marine.

Les transports routiers représentent 22% des émissions de GES et 31% des consommations énergétiques. Les élus se sont donc logiquement exprimés sur le sujet et ont fait le lien avec le PDC.

Ils ont évoqué l'importance de réduire le nombre de véhicules thermiques sur les routes en développant la numérisation des services, le co-voiturage, le développement de nouvelles formes de transport à la demande ou encore, le recours aux véhicules électriques/GNV/hydrogènes. Ils témoignent de l'importance de réinventer le transport collectif pour mieux correspondre aux besoins et à leur évolution.

La communication, l'incitation, la contrainte ont été évoquées comme des pistes de réflexion.

La politique d'urbanisme du territoire a été abordée comme un levier essentiel à l'atteinte d'objectifs climat-air-énergie. Elle présente de nombreux liens avec les possibilités de développement de solutions de transports alternatifs à la voiture individuelle ou encore de développement de réseaux de chaleur, etc.

Le secteur des déchets représente 1% des émissions de GES. Ce chiffre a suscité l'étonnement de la plupart des élus qui s'attendait à une contribution plus importante.

Les constats à retenir

A travers ces ateliers communs au PLH/PDC/PCAET, les participants ont mentionné l'importance de décloisonner les politiques publiques. Les solutions requièrent une approche globale, sont souvent plurielles, et nécessitent de mobiliser les parties prenantes du territoire (du partenaire institutionnel à l'habitant).

Pour faire évoluer les comportements, la CAC doit avoir un rôle fort en matière d'information, d'accompagnement et d'incitation. Ce rôle est particulièrement ressorti lors des échanges sur la réduction des consommations d'énergie dans l'habitat et le développement des énergies renouvelables. En contact direct avec la population, les communes peuvent être relais d'information.

Cependant, le rôle acteur de la CAC et des communes membres sur la rénovation énergétique de leur patrimoine ou encore sur les choix des énergies est peu ressorti, ayant été uniquement exprimé dans l'atelier de Cherbourg-En-Cotentin.

Néanmoins, les élus ont pu mesurer les efforts à fournir à travers des exemples d'actions à mener, pour contribuer localement à l'objectif national Facteur 4 soit une réduction de 75% des émissions de GES d'ici 2050. Cette projection théorique a été différemment perçue par les élus, quels que soient les ateliers. Certains ont trouvé cet objectif particulièrement stimulant et d'autres, décourageant.



Ateliers PLH : Programme Local de l'Habitat

La première phase d'élaboration du projet de PLH est consacrée à la réalisation d'un diagnostic qui doit permettre de disposer à terme d'un état des lieux et d'une analyse du marché local de l'habitat, et de son fonctionnement.

Il doit faire émerger une vision prospective du territoire en tenant compte des dynamiques économiques et démographiques du territoire et en identifiant les besoins actuels et futurs en matière d'habitat.

Dans ce contexte, les ateliers territoriaux ont été l'occasion à la fois de partager avec les participants, les premiers éléments de diagnostic recueillis dans le cadre d'analyses statistiques et d'échanges avec les principaux acteurs œuvrant dans le domaine de l'habitat, et d'enrichir le diagnostic par la perception et la connaissance de terrain des élus.

Les échanges basés sur une présentation des spécificités du parc de logement, du marché du logement public et privé de l'activité à la construction et du marché foncier, ont donc permis de mettre l'accent sur les points suivants :

- L'existence de dynamiques territoriales différentes au sein de la communauté d'agglomération du Cotentin ;
- La nécessité de répondre aux besoins en logements en prenant en compte de manière prospective les évolutions sociodémographiques
- La nécessité d'assurer un lien fort entre l'offre de logements et la présence de services et d'emplois ;



L'existence de dynamiques territoriales différentes au sein de la communauté d'agglomération du Cotentin

Avec un accroissement important de sa population dans les années 80, suivi d'une phase de stagnation depuis les années 90, la communauté d'agglomération du Cotentin connaît ces dernières années une baisse du nombre de ces habitants.

Au-delà de ces grandes tendances, l'analyse des évolutions démographiques récentes a permis de mettre en avant que le territoire de la communauté d'agglomération du Cotentin connaît des dynamiques territoriales différentes. Ainsi, pendant que certaines parties du territoire enregistrent des hausses de population, d'autres au contraire voient leur nombre d'habitants diminuer plus ou moins sensiblement.

Les échanges au sein des ateliers ont mis particulièrement en exergue les principaux facteurs explicatifs des baisses et des hausses de population.

Parmi les facteurs de baisse, nous pouvons relever :

- l'impact du vieillissement de la population et la modification de la composition familiale,
- le manque d'attractivité de certains secteurs du territoire lié par exemple à leur localisation éloignée par rapport aux principales zones d'emplois, aux conditions financières d'installation des ménages, aux prix du marché immobilier et foncier,
- au choix de vie de certaines catégories de population avec par exemple l'installation de personnes retraitées en zone littorale ;
- l'impact du développement des résidences secondaires.



Parmi les facteurs de hausse ;

- la présence à proximité d'un pôle d'emplois ou de services importants ;
- le développement d'une offre foncière économiquement accessible et essentiellement destinée à répondre à la demande d'accession à la propriété en logement individuel ;

Compte-tenu de ces analyses, l'ensemble des participants se sont accordés sur la nécessité d'assurer dans le cadre du programme local de l'habitat, un développement équilibré et diversifié de l'offre de logement.

La nécessité de répondre aux besoins en logements en prenant en compte de manière prospective les évolutions sociodémographiques et économiques du territoire.

La prise en compte des dynamiques sociodémographiques et économiques constitue l'un des principaux objectifs de la définition d'un programme local de l'habitat. Elle permet en effet de définir les besoins en logements qui en découlent.

Les élus ayant participé aux différents ateliers, ont ainsi pu prendre connaissance des grandes tendances du territoire :

- Une population globalement plus jeune que le reste du département de la Manche ;
- Un phénomène de vieillissement de la population qui touche néanmoins le territoire de la communauté d'agglomération du Cotentin avec des secteurs plus concernés que d'autres. A titre d'illustration, les secteurs du Val-de-Saire et de la côte des Isles sont plus impactés que le reste du territoire. A contrario, le grand quart nord-ouest apparaît comme le secteur le plus jeune.
- Un niveau de vie sur l'agglomération du Cotentin globalement supérieur au reste du département qui masque cependant des disparités territoriales.
- Des perspectives de développement de l'emploi dans les grands secteurs d'activité du territoire.
- Des niveaux d'équipement différents d'une commune à l'autre.

Face à ces constats, les participants ont globalement insisté sur la nécessité de définir l'offre de logements identifiés en adéquation avec les besoins des populations.

« Disposer d'indicateurs statistiques les plus récents, permet de mieux prendre en compte les dynamiques économiques en cours et à venir sur notre territoire »

Le lien entre offre de logements, présence de services et d'emploi est apparu essentiel aux yeux des participants : à titre d'illustration, le développement d'une offre de logements éloignée des emplois s'expose au risque de manque d'attractivité, et d'augmentation des coûts de déplacement.

Une offre de logements à destination des personnes âgées nécessite la présence de services de proximité (commerces, services d'accompagnement, ...).

Ils préconisent que la mixité sociale et générationnelle soient prise en compte dans le développement de l'offre en logements.

L'évaluation des besoins en logements a été globalement perçue comme un moyen de réfléchir aux types et à la typologie de logements à proposer (petits logements pour répondre aux besoins des personnes seules et à faibles ressources, logements adaptés aux personnes vieillissantes...).

« Il existe une relation forte entre développement de l'habitat et proximité des services »

La requalification du parc ancien ; une réponse aux besoins en logements et un outil au service de l'attractivité.

Les analyses statistiques et documentaires présentées lors des différents ateliers, ont été l'occasion pour les participants de s'interroger sur l'adéquation du parc de logements existants avec les attentes des ménages. Elles font en effet état d'un développement du phénomène de vacance dans le parc existant. Cette vacance dont l'intensité est variable d'une commune à l'autre, concerne un parc de logements anciens et en majorité privés.



Quel que soit l'atelier, les participants ont signalé au-delà de ce phénomène, la qualité insuffisante du parc de logements privés existants. Cette tendance participe même à rendre certains secteurs moins attractifs.

La requalification du parc ancien dans les centres villes et centres bourgs constitue un enjeu important pour le territoire de la communauté d'agglomération du Cotentin. Il est apprécié comme un outil au service de l'attractivité.

Au-delà de cet aspect, la réhabilitation du parc existant a été reconnue comme un moyen important d'amélioration de la qualité de vie des habitants. Elle doit permettre notamment de répondre aux enjeux liés à la consommation énergétique, à l'adaptation des logements au vieillissement et à la lutte contre le logement indigne.

« Les logements de qualité sont très demandés. Ils sont donc une source d'attractivité pour notre territoire »

Ateliers PDC : Plan de Déplacements du Cotentin

Concernant l'élaboration du Plan de Déplacements du Cotentin, la méthode choisie pour les ateliers fut la suivante :

- une approche à travers 5 grandes thématiques couvrant l'essentiel du champ des possibles en matière de mobilité : réseau viaire, stationnement, transports collectifs et intermodalité, modes actifs, voiture partagée & électromobilité
- pour chacune, des constats livrés aux élu(e)s participant et une série de questions ouvertes ou fermées selon les cas. Les éléments ci-dessous relatent la vision des participants, qu'il conviendra de consolider dans la suite du processus de concertation du PDC.



Le réseau viaire

En terme de flux, les difficultés se concentrent aux abords des pôles majeurs d'emploi du territoire, que sont le site EDF de Flamanville, ORANO La Hague et dans une moindre mesure les sites cherbourgeois (Naval Group, base navale, centre hospitalier, administrations). Les pôles des Pieux et du Cœur du Cotentin connaissent un transit important depuis les nombreuses zones résidentielles vers les sites EDF et ORANO.

La nécessité de mieux hiérarchiser le réseau routier est particulièrement vraie au sein du pôle aggloméré de Cherbourg-en-Cotentin et aux abords, afin « d'envoyer les bons flux au bon endroit ». Pour quelqu'un qui découvre le secteur en approche de la pointe nord du Cotentin, il semblerait qu'il soit difficile de s'y retrouver.

Les grands projets de contournement du territoire sont diversement appréciés par les élus locaux : la déviation de Montebourg et le contournement sud-ouest de Cherbourg sont majoritairement souhaités, ainsi que le doublement des échangeurs de la RN13 à Valognes.

Les avis sont plus partagés en revanche pour le contournement sud des Pieux « qui ne concernerait qu'une minorité des flux vers le site EDF de Flamanville et arrive trop tard ».

Il a été souligné aussi la nécessité de tirer les enseignements du contournement est de Cherbourg-en-Cotentin, dont l'efficacité est mise en doute et dont l'effet incitateur d'étalement urbain est mentionné par certains.

Il a été question aussi de la D650 (« route touristique » qui relie Cherbourg à la côte ouest du Cotentin), qui ne semble pas poser de soucis en matière de sécurité routière. Dans les secteurs les plus touristiques (Côte des Isles notamment), l'accidentologie peut être plus marquée lors des retours de week-end et dans la nuit du samedi au dimanche. Ailleurs et notamment à l'est du territoire, la traversée de Poids Lourds peut être gênante dans des centres-bourgs et voiries inadaptées (Saint-Pierre-Eglise, centre-bourg de Quettehou à faire évoluer).

A plusieurs reprises, les écarts de comportement et le manque de civisme d'une partie des automobilistes ont été pointés par les élus. Plus largement, le constat d'un certain individualisme s'impose.

Le stationnement

Pour l'essentiel du territoire de la CA du Cotentin, il n'y a pas de problématique de stationnement.

Les difficultés se localisent au cœur du pôle cherbourgeois, aux abords immédiats du site d'EDF de Flamanville et à la marge dans des secteurs touristiques ponctuellement chargés (en été) ou encore les jours de marché.

Pour solutionner certaines situations, il a été mentionné la possibilité de déporter le stationnement à quelques minutes de marche des points d'intérêt, avec un bon jalonnement (tout en veillant à privilégier des revêtements enherbés ou stabilisés pour limiter les impacts environnementaux de ces aménagements).

La solution « zone bleue » est globalement appréciée par les élus même si elle nécessite l'action d'agents à des fins de contrôle et de verbalisation.

Sur le cas particulier d'EDF Flamanville : il faudrait inciter à plus de covoiturage et à une meilleure utilisation des navettes depuis les nombreux parkings relais

A la gare de Valognes, les récents aménagements et l'arrivée d'un parking arrière ont permis une amélioration de la situation appréciée. Il faudra suivre et répondre au mieux au phénomène de rabattement de certains cherbourgeois vers Valognes pour prendre le train.

Il a été précisé que le stationnement coûte très cher et consomme énormément de foncier. Le lien reste à établir entre la politique de mobilité durable qui émerge à l'échelle de l'agglomération en concertation avec les communes, et l'outil stationnement, qui est un levier essentiel de report modal. C'est une condition incontournable de la réussite du PDC.

Les transports collectifs

Des élus locaux ont exprimé le souhait de voir évoluer l'offre interurbaine (encore appelé actuellement « Manéo »), en établissant notamment un nouveau lien direct depuis Saint-Sauveur-le-Vicomte et Bricquebec-en-Cotentin vers Cherbourg-en-Cotentin qui serait utile pour les démarches administratives, de santé et l'accès aux marchés. Cela est attendu également depuis toute la partie Est de la CAC. Des points d'arrêt sont par ailleurs appelés de leurs vœux par certaines communes qui n'en disposent pas actuellement.

Une meilleure intermodalité est à trouver entre le réseau interurbain « Manéo » et la gare de Valognes.

Il y a par ailleurs un consensus quant au fait de mutualiser les navettes privées mises en place par ORANO (plusieurs dizaines de cars effectuent des trajets aller vers le site de La Hague le matin, au retour ces services pourraient éventuellement répondre aux besoins d'autres publics ; ce raisonnement pouvant s'appliquer également en fin de journée). La question se pose dans l'esprit d'un certain nombre d'élus d'affréter parfois des cars plus petits en réponse à cette sensation (plus ou moins vérifiée selon les cas de figure) que les cars roulent à vide ou presque.

A Cherbourg-en-Cotentin le réseau Zéphir est bien développé et 75% des habitants disposent d'un arrêt à moins de 5 minutes à pied de leur domicile. Certains élus souhaiteraient davantage de fréquence et d'amplitude horaire, des extensions de ligne sont aussi dans les esprits aux limites est et ouest du réseau actuel.

Des parcs relais pourraient également avoir leur intérêt dans les années à venir en périphérie de Cherbourg-en-Cotentin.

Augmenter la lisibilité de l'offre existante en transport collectif (TC) et en transport à la demande (TAD), est une demande soutenue des élus. Il y a un vrai déficit de notoriété de cette offre auprès des habitants.



En matière de transport en commun, il y a une notion de solidarité à bien avoir à l'esprit, les personnes âgées devant être particulièrement prises en compte car elles peuvent subir davantage d'enclavement que les autres publics. Les fiches horaires des lignes Manéo et des services associés de transport à la demande (comme « En voiture Simone ») doivent pouvoir se trouver très facilement dans les mairies et lieux de passage principaux du public, la plupart des élus ne connaissant pas eux-mêmes l'offre existante.

Des services solidaires comme le « Taxicom » de la Côte des Isles (qui pour l'essentiel permet à des personnes âgées, non motorisées, d'avoir accès à des spécialistes de santé dans les centralités de l'agglomération) pourraient être étendues à d'autres pôles de proximité.

« Les transports collectifs ne sont pas dans notre culture, ce n'est pas instinctif d'y avoir recours ! »

Modes actifs

Partout au sein du territoire du Cotentin, les élus expriment le besoin de développer les aménagements cyclables et de traiter les discontinuités (notamment aux intersections), afin de sécuriser la pratique et ainsi la stimuler. En moyenne 50% des déplacements effectués en France représentent moins de 3 km et même pour ces distances la voiture reste le recours majoritaire. Citons là le cas de Saint-Sauveur-le-Vicomte, commune au sein de laquelle 370 personnes vivent et travaillent à la fois. Vélo et vélo à assistance électrique pourraient sans nul doute couvrir une majorité des courts flux pendulaires induits.

Au-delà des aménagements favorisant la pratique des modes actifs (marche à pied, vélo, rollers, trottinette et autres formes modernes) en tissu urbain, il y a un intérêt à terme à relier entre elles les polarités secondaires du territoire (exemple avec Bricquebec-Valognes-Sottevast ou encore Quettehou-Saint-Vaast-Réville voire jusqu'à Barfleur).

Cela passera notamment par la volonté, à chaque réfection de voirie, d'offrir une vraie place à la pratique cyclable, ce qui ne fut pas le cas lorsque l'axe reliant Sottevast à Valognes a été refait (D62) ou tout récemment la D15 reliant Saint-Sauveur à Portbail.

A cet égard, le projet de l'agglomération de lancer un service de location longue durée de vélos à assistance électrique a été très favorablement accueilli par les élus prenant part aux ateliers.

Passer d'une vision du vélo « pratique de loisir » à une approche utilitaire, le vélo présentant un potentiel de développement sur les distances courtes et moyennes (de quelques centaines de mètres à 7-8 km au moyen d'un vélo à assistance électrique qui apporte du confort). La perception que peut avoir le public de ce mode de déplacement doit faire l'objet d'un travail particulier, visant à accompagner les changements de comportement.

Différents projets communaux ont été mentionnés par les élus présents, ainsi que le souhait pour les riverains et utilisateurs de la D650 (« route touristique ») de bénéficier d'un « itinéraire bis » « modes doux » jalonné.

Quant à la place du piéton (le mode de déplacement le plus incontournable), il s'agit d'améliorer les choses en priorité dans les bourgs, via la généralisation des zones de rencontre qui accordent la priorité aux modes les plus vulnérables, plus largement via la modération des vitesses partout où cela est possible.

Dans les zones commerciales ou les nouveaux lotissements, la desserte en transports ou encore la réalisation des trottoirs n'arrivent bien souvent qu'après tout le reste voire pas du tout (ex. entre Auchan et Leroy Merlin), sachant que les habitudes de déplacement se prennent en général dans les six premiers mois. A cet égard les élus soulignent le rôle qui est le leur dans ces choix d'aménagement.

« Il faut investir massivement le champ de l'éducation à l'écomobilité (ex. des vélo-écoles), en passant par les établissements scolaires et les gros employeurs ».

Le fait d'écartier les fonctions entre elles (zones commerciales, lieux administratifs ex. démarches Etat civil, postes, etc.) auquel s'ajoute l'étalement urbain n'est pas favorable à la pratique des modes actifs, plusieurs élus l'ont souligné et les liens à établir avec le SCOT, le PLH et le PCAET trouvent ici tout leurs sens.

Voiture partagée et électromobilité

Un outil de mise en relation entre covoitureurs potentiels dans le Cotentin est fortement attendu (le site du Département de la Manche n'étant plus en fonction depuis fin 2017 et les solutions privées répondant surtout aux besoins longue distance et loisirs).

Pour satisfaire tous les publics, il faudrait prévoir des moyens de mise en relation numériques sans oublier les publics qui ne sont pas connectés.



La pratique du covoiturage présente en effet un énorme potentiel localement, en premier lieu comme réponse aux impacts des flux quotidiens vers les sites d'emploi majeurs du territoire ainsi que pour se rendre vers des pôles comme la gare de Valognes.

Poursuivre l'effort d'aménagement d'aires de covoiturage pour mailler le territoire, en se basant sur les pratiques informelles observées, est également attendu par les élus, qui sont en mesure d'aider les autorités compétentes dans la détermination des lieux opportuns pour le faire.

Les grandes aires de stationnement des centres commerciaux sont une piste de plus en plus exploitée en France pour accueillir des pratiques de covoiturage, de même que les parkings relais des transports en commun en site propre (tramways, métros ou bus à haut niveau de service).

Une élue a évoqué le départ de plusieurs dizaines de voitures de sa commune vers la ville-centre du territoire le jour du marché, sans rapprochement entre personnes pour faire voiture commune ou bien assurer les commissions pour les autres, « comme dans le temps », vecteur de lien social.

Un chiffre marquant à ce sujet : passer d'un taux d'occupation actuel en France d'environ 1.2 personnes par voiture à 1.5 réduirait de 30% le nombre de voitures sur les routes.

« Partir tout seul en voiture est un réflexe ancré »

On observe un changement de nos jours, au sein des jeunes générations notamment, qui n'ont plus tant le souhait de posséder un moyen de locomotion mais bien de pouvoir en bénéficier quand ils en ont besoin. C'est l'économie de la fonctionnalité version « mobilité 2.0 ».

D'où l'intérêt d'expérimenter dans les territoires des solutions d'autopartage (ex. dans les pôles gares avec comme support des véhicules électriques), de location courte ou longue durée de vélos, d'autostop organisé.





leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR TWITTER @LECOTENTIN



LeCotentin

ATELIERS THEMATIQUES DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Synthèse des 4 temps d'échanges

13 et 14 novembre 2018, à l'hôtel de ville de Valognes

I PREAMBULE

La Communauté d'agglomération du Cotentin, créée au 1^{er} janvier 2017, est issue du regroupement de 9 Communautés de Communes et de 2 Communes Nouvelles. Elle se compose de 132 communes et compte près de 187 000 habitants.

La Communauté d'agglomération élabore simultanément trois outils de planification : le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements du Cotentin (PDC). En parallèle, le Schéma de Cohérence Territorial du Pays du Cotentin (SCOT) est en révision et plusieurs Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux sont en cours d'élaboration. Ces démarches structurantes, s'articulent les unes avec les autres.

Le Plan Climat Air Energie Territorial a pour objectifs :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire ;
- d'adapter le territoire aux effets du changement climatique.

L'énergie est le principal levier d'action avec trois grands axes de travail : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Il concerne tous les secteurs d'activité et a donc vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs. Leur implication dans l'élaboration du Plan climat est donc indispensable pour faire émerger une vision territoriale partagée et construire une première feuille de route, prévoyant la mise en place d'actions concrètes qui contribueront au développement et à l'attractivité du Cotentin.

Ces quatre ateliers sont donc un point de départ et non une finalité en soi. Nous aurons besoin d'échanger avec les acteurs volontaires dans les prochains mois, pour définir des actions réalistes et adaptées aux particularités du Cotentin. Nous ne partons bien sûr pas de rien et devons capitaliser sur les initiatives existantes et les forces vives du territoire.

Edouard MABIRE
Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin
en charge de la Gestion des déchets, de l'Environnement et du Développement Durable

Méthodologie de travail :

L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Algoé consultants, qui accompagne la Communauté d'agglomération du Cotentin dans son élaboration, finalise le diagnostic territorial.

A partir des éléments de diagnostic, la Communauté d'agglomération du Cotentin a proposé quatre ateliers thématiques aux acteurs publics et privés du territoire les 13 et 14 novembre 2018, à Valognes :

- **Comment tendre vers un habitat et un cadre de vie durables ?**
- **Comment renforcer l'autonomie énergétique du territoire ?**
- **Comment adapter le territoire au changement climatique ?**
- **Comment associer les acteurs du monde agricole aux enjeux énergétiques et climatiques ?**

Sur la thématique transports et mobilité, le PCAET s'appuie sur l'élaboration du Plan de Déplacements du Cotentin (PDU), l'idée étant de ne pas surmobiliser les partenaires.

Un petit-déjeuner « entreprises », prévu initialement le 14 décembre, sera organisé ultérieurement.

Les objectifs généraux des quatre ateliers PCAET étaient :

- échanger sur les problématiques « air – énergie – climat » ;
- enrichir l'état des lieux ;
- faire émerger des orientations et/ou des propositions d'actions venant nourrir la réflexion ;
- identifier des forces vives du territoire et conforter des collaborations.

Ces ateliers sont la suite logique des ateliers territoriaux de juin 2018 au cours desquels plus d'une centaine d'élus avaient pu prendre connaissance des premiers éléments de diagnostic et dialoguer sur les enjeux et les spécificités du territoire.

L'ensemble des ateliers s'est déroulé selon le même format :

1^{ère} PARTIE : environ 30 mn

- propos politiques introductifs
- présentation de la part du cabinet d'études d'éléments de diagnostic avec un focus sur la thématique de l'atelier

2^{ème} PARTIE : environ 1H30

- constitution des sous-groupes de travail
- tour de table et partage de connaissances
- élaboration de propositions d'orientations/action formalisées et rédaction de fiches actions simplifiées

3^{ème} PARTIE : environ 30 mn

- restitution par un porte-parole de chaque sous-groupe
- échanges en commun sur les propositions
- conclusion par le Vice-président

Atelier 1

Comment tendre vers un habitat et un cadre de vie durables ?

Sous-groupe 1 : Réhabiliter l'habitat pour le rendre plus performant

Sous-groupe 2 : Placer l'énergie au cœur des documents d'urbanisme et de planification

Sous-groupe 3 : Améliorer la performance énergétique du bâti tertiaire/public

Les participants :

ENTITES	REPRESENTANTS
IDEE – BUREAU D’ETUDE THERMIQUE	DUMONT TOM
CAC – VICE-PRESIDENT A L’HABITAT ET L’ACCESSIBILITE	LEMYRE JEAN-PIERRE
DDTM 50 – DT NORD	ROSSEMAN LAURA
CAC – CHARGE DE MISSION POLITIQUE LOCALE DE L’HABITAT	DEROME LUDOVIC
ADEME NORMANDIE	BELLET SEBASTIEN
LA SCIC LES 7 VENTS	RICHARD AURELIEN
CDHAT	LEMOINE SANDRINE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE	HERVE CELINE
CAC – CHARGE DE PROJET URBANISME ET PLANIFICATION	CONDETTE MARINE
CAC – CHARGE DE PROJET STRATEGIE	RENOUARD ANNE-CECILE
CDHAT	LARUE JEAN-LOUIS
SDEM 50	RAULT MICHEL
CAC – DIRECTEUR DIRECTION HABITAT, LOGEMENT, GENS DU VOYAGE	GERMAIN DAVID
CAUE 50	DURAND NICOLAS
CAUE 50	CALMESNIL LAURENT
CAC – INGENIEUR URBANISTE	LEHMANN EMMANUEL
CAC – CHARGE DE MISSION URBANISME ET PLANIFICATION	CHATEL MARINE
THERMICONSEIL - BUREAU D’ETUDE THERMIQUE	GAUCHET JACKY
CCI ON	SIMON CORALIE
CCI ON	BREURE-MONTAGNE JEAN-MICHEL
CAC – VICE-PRESIDENT AU DEVELOPPEMENT DURABLE	MABIRE EDOUARD
SHEMA	BASLEY CEDRIC
DDTM 50	LEPETIT BERNARD

23 participants ont pris part à cet atelier.

Des constats généraux ont été rappelés :

- le secteur tertiaire représente 11% des émissions de gaz à effet de serre (GES) et 16% des consommations d'énergie du territoire de la Communauté d'agglomération ;
- le secteur résidentiel représente 16% des émissions de GES et 39% des consommations énergétiques du territoire. Le parc résidentiel est principalement ancien et composé de maisons individuelles (74%) ;
- le secteur bâtiment (tertiaire/résidentiel) génère 27% des émissions GES et 55% des consommations d'énergie du territoire ;
- la rénovation thermique des logements est l'un des principaux leviers pour réduire les consommations d'énergie et ses impacts ;
- l'intégration des enjeux énergie-climat dans les autres documents de planification est indispensable.

Sur la rénovation des logements, les échanges ont porté sur le niveau de performance énergétique et sur le rythme de rénovations pour tenir compte du facteur 4 soit une réduction de 75% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à 1990. Sans préjuger des orientations stratégiques et des objectifs chiffrés à venir, il faudra multiplier les rénovations globales BBC-Effinergie et tendre vers des travaux BBC compatibles.

La formation et l'information des professionnels du bâtiment – artisans, notaires, constructeurs, aménageurs – ont été mentionnées comme un des facteurs clés.

Autre facteur clé, le soutien technique et financier des porteurs de projets. Or, les participants s'accordent sur l'existence de multiples dispositifs d'aide qui manquent de lisibilité, voire de cohérence. Ils conviennent d'un besoin de « mieux faire ensemble » en optimisant les outils existants, avec l'exemple de la plateforme de rénovation énergétique expérimentée à Cherbourg-en-Cotentin depuis le début d'année.

Sur le bâti tertiaire public, les échanges se sont concentrés sur le patrimoine communal et communautaire.

La nécessité pour les communes et EPCI d'avoir une meilleure connaissance de leur patrimoine est ressortie des échanges pour « agir à bonne escient ».

Pour supporter le coût des travaux, la mutualisation entre collectivités comme le groupement de commandes pour l'achat d'un isolant, a été évoquée. « Il va falloir innover et réfléchir à d'autres façons de financer les travaux d'économies d'énergie ».

Pour le tertiaire privé, le lien a été fait entre la rénovation et le renforcement de l'attractivité des centres villes/centres bourgs. Néanmoins, le sujet a été peu débattu dans le sous-groupe 3.

Enfin, le débat sur la planification a porté sur la notion de contrainte : « qu'est ce qui peut être imposé dans les documents d'urbanisme ? ». Une meilleure maîtrise du foncier, le droit à l'expérimentation dans certaines zones (exemple de l'éco-quartier) et la levée des freins à la rénovation (exemple de l'orientation d'un bâtiment ou encore des matériaux utilisés) ont été évoqués comme leviers potentiels. Dans tous les cas, il y a une nécessité de bénéficier de retours d'expériences pour étudier la mise en œuvre de certaines préconisations. Les objectifs stratégiques permettront ce travail dans les prochains mois.



Les sous-groupes ont identifié neuf pistes d'actions :

- mettre en œuvre une plateforme de rénovation énergétique à l'échelle de la Communauté d'agglomération ;
- accompagner l'auto-réhabilitation pour favoriser les projets de rénovation, en s'appuyant sur les initiatives existantes ;
- mener des actions de communication et de sensibilisation « rénovation logements » ;
- mettre en place un schéma directeur immobilier pour le patrimoine de la Communauté d'agglomération et d'un Conseil en Energie Partagé pour les communes ;
- optimiser le développement urbain à travers le SCOT et les PLUI ;
- favoriser le droit à l'expérimentation dans les projets d'aménagement ;
- privilégier le « travailler ensemble » dans la filière du BTP ;
- mutualiser les études ou l'achat de matériaux pour réduire les coûts ;
- la redéfinition des besoins des bâtiments tertiaires (re densification, démolition).



Atelier 2

Comment renforcer l'autonomie énergétique du territoire ?

Sous-groupe 1 : Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du territoire

Sous-groupe 2 : Stockage, autoconsommation... innover pour les énergies de demain

Sous-groupe 3 : Développer les outils ou leviers de financement

Les participants :

ENTITES	REPRESENTANTS
ENEDIS	ILLES JULIEN
BIOMASSE NORMANDIE	FLEURY MATHIEU
CCI ON	SIMON CORALIE
ADEME NORMANDIE	BELLET SEBASTIEN
SDEM 50	RAULT MICHEL
CHAMBRE D'AGRICULTURE 50	LE VELLY VALENTINE
GRDF	LE SAINT HERVE
DREAL NORMANDIE	CHEVALIER GILDAS
CHAMBRE D'AGRICULTURE NORMANDIE	PESTEL STEPHANE
FD DES CUMA BN / HAIECOBOIS	LETELLIER VALERIE
ASL BOISEMENT	DESQUESNES JEAN-YVES
CAC – DIRECTEUR INGENIERIE STRATEGIQUE ET CONTRACTUALISATION	BENOIST GUILLAUME
DDTM 50 – DT NORD	LE BRIS VERONIQUE
CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE – CONSEILLER REGIONAL	VOGT PIERRE
DDTM 50	MARC JEAN-MICHEL
SEM WEST ENERGIES	HINERAY MATTHIEU
PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN	LETAN DENIS
CAC – VICE-PRESIDENT AU DEVELOPPEMENT DURABLE	MABIRE EDOUARD



18 personnes ont pris part à cet atelier.

Les éléments de contexte abordés ont porté sur :

- la production d'énergies renouvelables permet de couvrir seulement 10% de la consommation d'énergie du territoire. Or, le territoire est doté de nombreux atouts et dispose notamment d'un gisement potentiel d'énergies renouvelables thermiques et électriques pour contribuer au mix énergétique : énergies marines, éolien, biomasse ou encore solaire photovoltaïque et thermique ;
- le potentiel d'énergie de récupération de chaleur et de froid. Il est rappelé que le PCAET doit estimer le potentiel de développement des énergies renouvelables ainsi que le potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
- de nombreuses innovations techniques existent, soutenant un modèle alternatif et complémentaire type « autoconsommation/autoproduction d'énergie » ;
- les solutions de financement sont une variable clé de la faisabilité économique des projets d'énergies renouvelables.



Au-delà de ces constats, les participants ont échangé sur les différentes sources d'énergie renouvelables. Ce qui ressort de ces échanges c'est la nécessité de mixer les énergies, « **il n'y a pas une solution mais des solutions** ». Par sa culture énergétique et ses atouts, le territoire pourrait s'affirmer comme un pôle majeur de la Région Normandie. Il faut définir des objectifs ambitieux et avoir une mobilisation des élus et des services de la Communauté d'agglomération.

Le bois-énergie semble prometteur avec de la ressource locale et des acteurs identifiés. La filière est cependant à consolider avec des projets de chaufferies bois structurante comme celle du futur centre aquatique de Valognes. Il faut également étudier au cas par cas la pertinence des réseaux de chaleur au bois.

Pour la méthanisation, le potentiel semble se heurter à des idées reçues. La confiance pourrait se rétablir avec la réalisation de plusieurs unités de méthanisation agricoles sur le territoire.

Sur l'énergie solaire, le développement d'outil tel que le cadastre solaire par les collectivités peut être une première étape pour montrer l'exemple en interne et encourager les porteurs de projet. Le solaire thermique ne doit pas être négligé, « **ce n'est pas l'apanage du sud de la France** ». Il constitue une solution individuelle pour la production d'eau chaude sanitaire et une solution collective pour les réseaux de chaleur urbains.

Sur le stockage de l'énergie, la fabrication d'hydrogène par électrolyse, de l'électricité produite par une installation photovoltaïque, tout comme l'hydrogène à partir du biogaz, ont été abordés.

Sur l'éolien terrestre, des participants ont soulevé la problématique d'acceptabilité sociale avec le syndrome « nimby » du oui mais pas dans mon jardin.

Pour de nombreux participants, des projets dits collectifs ou partagés sont une des clés du développement des énergies renouvelables en local. Ils permettent justement une meilleure acceptabilité sociale, créent du lien social et proposent de nouveaux modes de financement participatifs.

Le besoin d'informer et de sensibiliser les acteurs du territoire et tout particulièrement les élus, fait consensus. La méconnaissance et les idées préconçues sont des freins au développement des énergies renouvelables et de récupération.

Les sous-groupes ont identifié neuf pistes d'actions autour du mix énergétique :

- favoriser l'éolien terrestre en sachant cependant que les zones de développement sont limitées ;
- développer le solaire photovoltaïque sur toiture et sur des friches industrielles ;
- avoir recours au solaire thermique et tout particulièrement dans les logements neufs ;
- favoriser le développement de la filière bois-énergie en systématisant les études multi-énergies en amont des projets et en s'appuyant sur les acteurs de la filière ;
- favoriser l'émergence de projets individuels et collectifs de méthanisation via une étude de gisements et l'accompagnement des porteurs de projet ;
- se pencher sur la valorisation de l'énergie fatale ;
- initier des projets EnR avec du financement public/privé ou du financement participatif
- réfléchir à des outils pour faciliter le financement de projets EnR, en collaboration avec des banques volontaires comme les garanties d'emprunt
- informer et sensibiliser les acteurs du territoire pour favoriser une meilleure acceptabilité sociale et l'émergence de projets d'énergies renouvelables en local.



© Thierry Hodyel

Atelier 3

Comment adapter le territoire au changement climatique ?

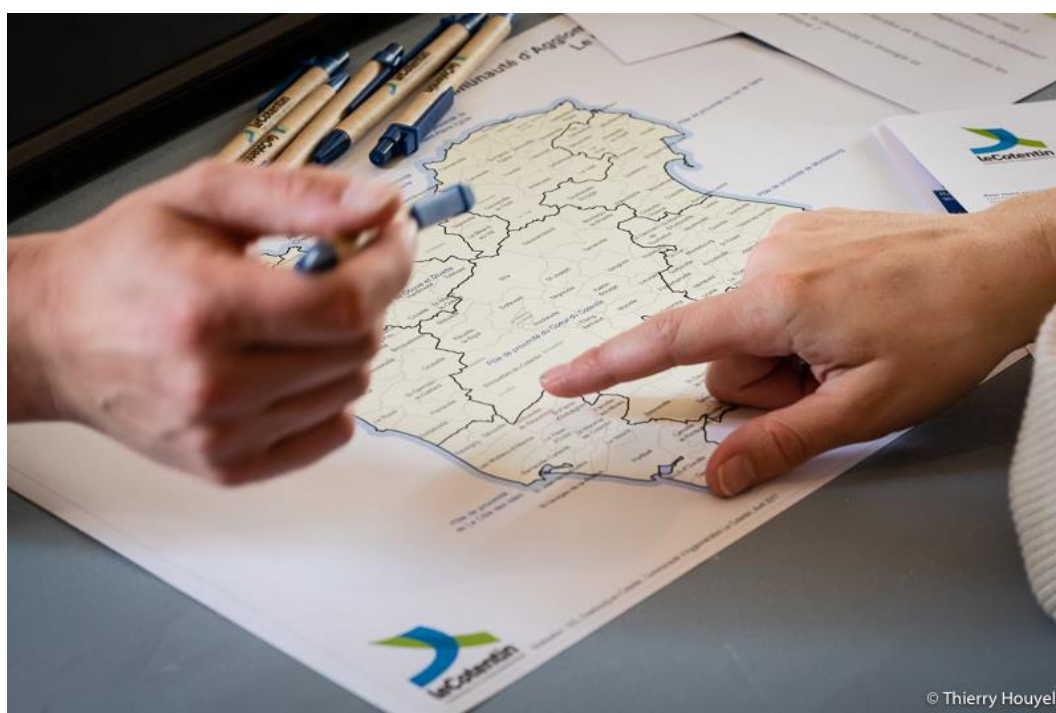
Sous-groupe 1 : Adapter l'aménagement du territoire au changement climatique

Sous-groupe 2 : Sensibiliser la population et accroître la culture du risque « climat-eau »

Sous-groupe 3 : Associer la filière « produits de la mer »

Les participants :

ENTITES	REPRESENTANTS
SMEL	RICHARD OLIVIER
CAC – RESPONSABLE DE L'UNITE GEMAPI	FOUCHARD CARINE
SYMEL	PAILLETTE VALENTIN
PNR DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN / SAGE DOUVE TAUTE	NALIN CLEMENT
UNION DU MAREYAGE FRANÇAIS	LEVALLOIS DAMIEN
DDTM / DT NORD	LE BRIS VERONIQUE
DDTM / SML / PAM	TAVERNIER REGINE
DDTM/ SML / GL	MEUNIER FRANÇOIS
DREAL NORMANDIE	TABOUREL PATRICK
CCI ON	SIMON CORALIE
CRPM NORMANDIE	AUMONT LUCILE
CAC – VICE-PRESIDENT AU DEVELOPPEMENT DURABLE	MABIRE EDOUARD



12 personnes ont pris part à ce troisième atelier.

Les éléments de contexte abordés ont porté sur :

- le changement climatique est déjà perceptible : hausse des températures, événements climatiques extrêmes dont les vagues de chaleur, élévation du niveau de la mer, évolution de la biodiversité (distribution spatiale de certaines espèces) ;
- des impacts divers sur de nombreux secteurs : la santé, l'énergie ou encore les activités économiques telles que l'agriculture et la filière « produits de la mer ».

Les incertitudes relatives à l'évolution exacte du climat, ses impacts en local et la projection à 100 ans posent question et ne favorisent pas une prise de conscience collective.

Les participants ont parlé « d'une mémoire de 7 ans des événements » pour traduire la capacité de projection limitée, y compris pour les personnes d'ores et déjà soumises à des aléas comme la submersion marine.

Plusieurs questionnements sont ressortis des échanges :

- l'évolution de la biodiversité : 2 tonnes de thon pêchées en 2017 puis 4 tonnes en 2018, présence de la dorade royale ou encore du maquereau espagnol ?
- le devenir de la production de bulots avec la hausse de la température de l'eau en hiver lors de la reproduction et l'apparition de microbes ?
- la salinité de l'eau sur certaines zones maraîchères ?
- l'incidence de la baisse du couvert végétal pour le pâturage et la production de lait ?
- l'aménagement en zones littorales avec l'aléa submersion ?

Ainsi, de nombreuses observations de terrain posent question, sans pour autant affirmer qu'elles constituent les conséquences directes ou indirectes du changement climatique.

Pour autant, certains acteurs locaux sont en veille comme le Comité régional des pêches.

Au-delà de ces retours individuels, le besoin de confronter ces perceptions et ces observations à une échelle plus large est ressorti. En effet, l'amélioration des connaissances, la réflexion et certaines actions, doivent dépasser les limites administratives. Par exemple, la réflexion sur les produits de la mer doit à minima être menée à l'échelle départementale.

Le partage de connaissance a été riche mais les sous-groupes ont eu davantage de difficulté à formaliser des orientations/actions. Les participants ont néanmoins exprimé des besoins :

- maintenir la connaissance des événements passés et potentiels via une culture du risque commune ;
- communiquer en continu avec et auprès du grand public ;

Outre les dispositifs existants pour la sensibilisation des scolaires par exemple, il faut innover pour sensibiliser largement et marquer les esprits mais également s'appuyer sur des manifestations existantes.

- traduire de façon opérationnelle les enjeux air-énergie-climat dans les documents de planification en faisant preuve d'ambition ;
- mettre en œuvre un observatoire des espèces halieutiques et fédérer les acteurs des produits de la mer ;
- expérimenter de nouvelles pratiques et/ou engins avec des professionnelles volontaires.

Atelier 4

Comment associer les acteurs du monde agricole aux enjeux énergétiques et climatiques ?

Sous-groupe 1 : Associer les acteurs du monde agricole aux enjeux énergétiques et climatiques

Quelles actions concrètes et opérationnelles dans le PCAET ? Comment travailler conjointement pour être efficaces ? Quels rôles de GIEE ? Quelles problématiques sont à prioriser ?

Sous-groupe 2 : Adapter et préserver l'activité agricole

Comment réduire efficacement les émissions non énergétiques du secteur agricole ? Quels sont les leviers existants pour accroître le stockage de carbone ? Quels nouveaux modes de distribution et de consommation alimentaire à développer ? Comment mieux cerner et favoriser la prise en compte des impacts du changement climatique ?

Les participants :

ENTITES	REPRESENTANTS
COOPERATIVE AGRICOLE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN	PACILLY SEBASTIEN
DDTM 50 / SADT / AT	MEMPIOT STEPHANIE
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MANCHE	LEPOITTEVIN PATRICK
LYCEE AGRICOLE DE MONTEBOURG	DUMUR JEROME
CCR	COUSIN MURIELLE
CHAMBRE AGRICULTURE DE MANCHE	GARBIN HELENE
CCR	LEMICHE HUBERT
CAC – CHARGÉE DE PROJET LEADER	VISTE CHARLOTTE
COOPERATIVE AGRICOLE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN	LEQUERTIER AUDE
CHAMBRE AGRICULTURE / COTENTIN RESEAU RURAL	DUBOST MARIE-ANGE
AGRICULTEUR	PICOT VINCENT
AGRICULTEUR / GIEE AUTONOMIE ALIMENTAIRE	DROUET J. NOEL
CONFEDERATION PAYSANNE	PARIS J-PAUL
DDTM 50 / DT NORD	SAILLENFEST SEBASTIEN
CAC – VICE-PRESIDENT AU DEVELOPPEMENT DURABLE	MABIRE EDOUARD



15 personnes ont pris part à ce temps d'échanges.

Les éléments de contexte ont porté sur :

- l'importance socio-économique et environnementale de l'agriculture ;
- la prise en compte des activités agricoles : élevage laitier, élevage bovin, grandes cultures et cultures maraîchères ;
- le poids de l'agriculture dans le bilan GES ;
- la vulnérabilité des activités agricoles au changement climatique (rendement, ressources en eau, etc.).

Globalement, le monde agricole se sent concerné par le changement climatique. : « Il se passe quelque chose », « Tous les exploitants y pensent ».

En lien avec le changement climatique, certains agriculteurs s'interrogent sur le modèle économique : « la filière laitière est-elle une filière d'avenir ? ».

Les participants ont exprimé la nécessité de travailler davantage en réseau autour d'acteurs fédérateurs comme Les Maitres Laitiers, Agrial ou le lycée agricole de Montebourg.

Ils ont également évoqué les énergies renouvelables, connaissance de projets avortés (éolien, méthanisation) et des opportunités manquées (installation solaire photovoltaïque).

Concernant l'évolution des pratiques agricoles, il a été souligné le besoin de continuer à informer les agriculteurs par le biais de retours d'expériences et de portes ouvertes dans des exploitations agricoles. Il faut également accompagner la formation des agriculteurs et des futurs agriculteurs.

Enfin, il est constaté que les exploitations spécialisées sont potentiellement plus fragiles économiquement. Néanmoins, la diversification nécessite une main d'œuvre plus importante que de nombreuses exploitations ne peuvent pas se permettre.



Les professionnels présents ont déclaré que « la main d'œuvre serait le problème de demain ».

Les sous-groupes ont finalement formalisé neuf pistes d'actions :

- partager la connaissance sur les pratiques respectueuses et favorisant l'adaptation au changement climatique ;
- réfléchir à une communication Cotentin portée par la Communauté d'agglomération sur les bonnes pratiques ;
- constituer un groupe d'acteurs à l'échelle du territoire pour partager et mettre en œuvre des bonnes pratiques ;
- assurer un dialogue régulier entre les agriculteurs membres de GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) et les administrations.
- élaborer une vision de territoire partagé qui pourrait se formaliser par une « charte du bien vivre ensemble » ;
- mettre en place un plan alimentaire territorial ;
- expérimenter des méthodes pour réduire les fermentations entériques comme réduire l'âge du premier vêlage ;
- accompagner les pratiques agricoles favorisant le stockage carbone
- créer un collectif territorial sur la méthanisation.

Conclusion

Ces quatre ateliers ont mis en évidence les richesses du territoire sur lesquelles s'appuyer pour construire le Plan climat :

- les atouts naturels du territoire, de ses unités paysagères aux gisements potentiels d'énergies renouvelables ;
- les connaissances de terrain ;
- les compétences techniques multisectorielles mobilisables.



Les acteurs attendent une mobilisation forte de la collectivité et un réel projet de territoire, à la hauteur des enjeux air-énergie-climat.

Plusieurs grandes orientations stratégiques ont émergé lors de ces échanges, en lien avec les éléments de diagnostic :

- la sobriété énergétique des bâtiments et tout particulièrement dans les bâtiments publics et les logements ;
- le développement du mix énergétique avec le recours aux énergies renouvelables en cohérence avec les ressources du territoire ;
- l'intégration des enjeux air-énergie-climat de façon opérationnelle dans les documents de planification ;

- la réflexion globale à mener avec le monde agricole pour réduire les émissions de GES, favoriser le stockage carbone et anticiper l'évolution de pratiques face aux impacts du changement climatique ;
- la nécessité d'améliorer les connaissances relatives aux vulnérabilités du territoire au changement climatique (principalement pour les activités agricoles et maritimes) ;
- le besoin de travailler en réseau pour avancer ensemble ;
- la nécessité de communiquer pour informer, mobiliser et améliorer l'acceptabilité sociale.

Le bilan de ces quatre ateliers est positif. Ils ont permis de conforter des partenariats et de rencontrer de nouveaux acteurs, désireux de travailler ensemble dans le prolongement de ces échanges. A ce stade de l'élaboration du Plan climat, c'était tout l'intérêt de ces temps d'échanges.

Pour toute question ou suggestion :

Morgane JESTIN
Chargée de mission énergie-climat
Communauté d'agglomération du Cotentin
8 rue des Vindits
Cherbourg-Octeville
50130 Cherbourg-en-Cotentin
02 33 53 57 12
morgane.jestin@lecotentin.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR TWITTER @LECOTENTIN



PCAET CAC - LES SCÉNARIOS À 2050 -

COFIL ÉLARGI DU 21 MARS 2019
PRÉPARATION DU COFIL DU 4 AVRIL 2019



OBJECTIF

Aider à la construction du scénario du Plan Climat Air Energie Territorial de la CAC qui sera présenté au comité de pilotage PCAET du 4 avril.

SOMMAIRE

- 1. Rappel du diagnostic et des enjeux**
- 2. Scénarisation / méthode**
- 3. Objectifs à atteindre**
- 4. Présentation du scénario tendanciel**
- 5. Présentation d'un scénario CAC**
- 6. Scénario CAC: aide à la construction**
- 7. Suites**

1. DIAGNOSTIC ET ENJEUX – GES (DONNÉES 2014)

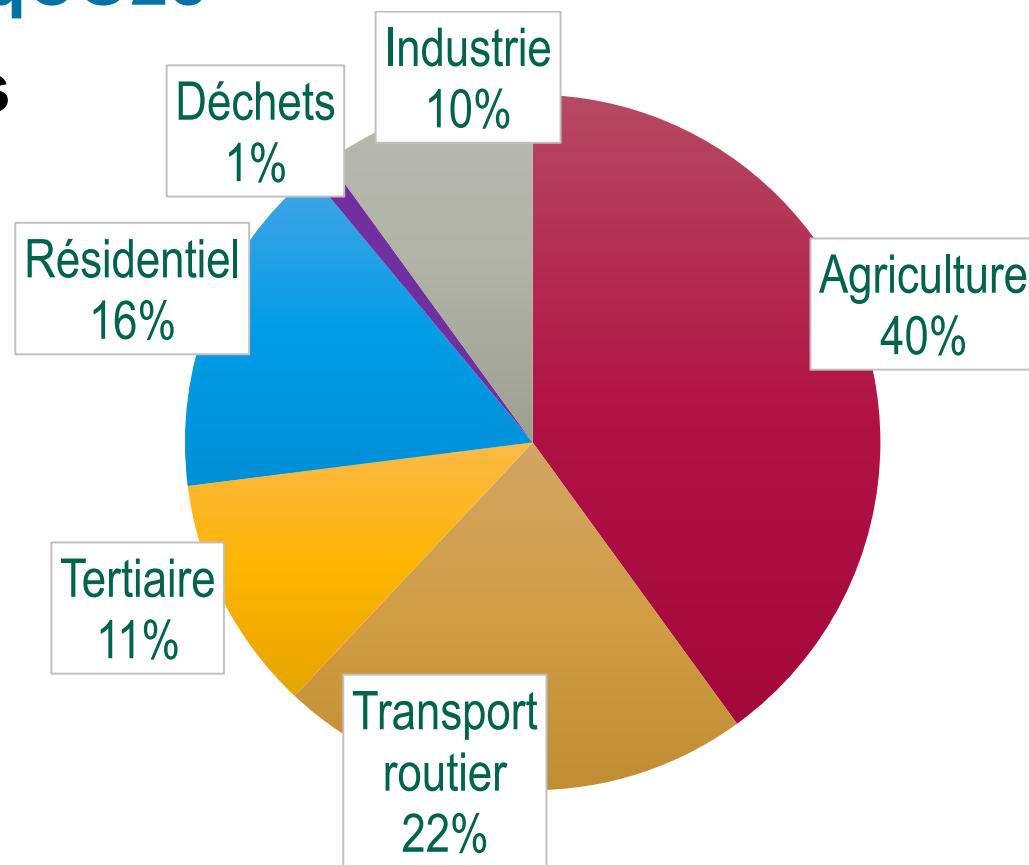
- **Total émissions: 1343 kteqCO₂e**

- **Répartition des émissions**

- **Focus agriculture:**

- 60% fermentation entérique
- 30% fertilisation sols
- 10% énergétique

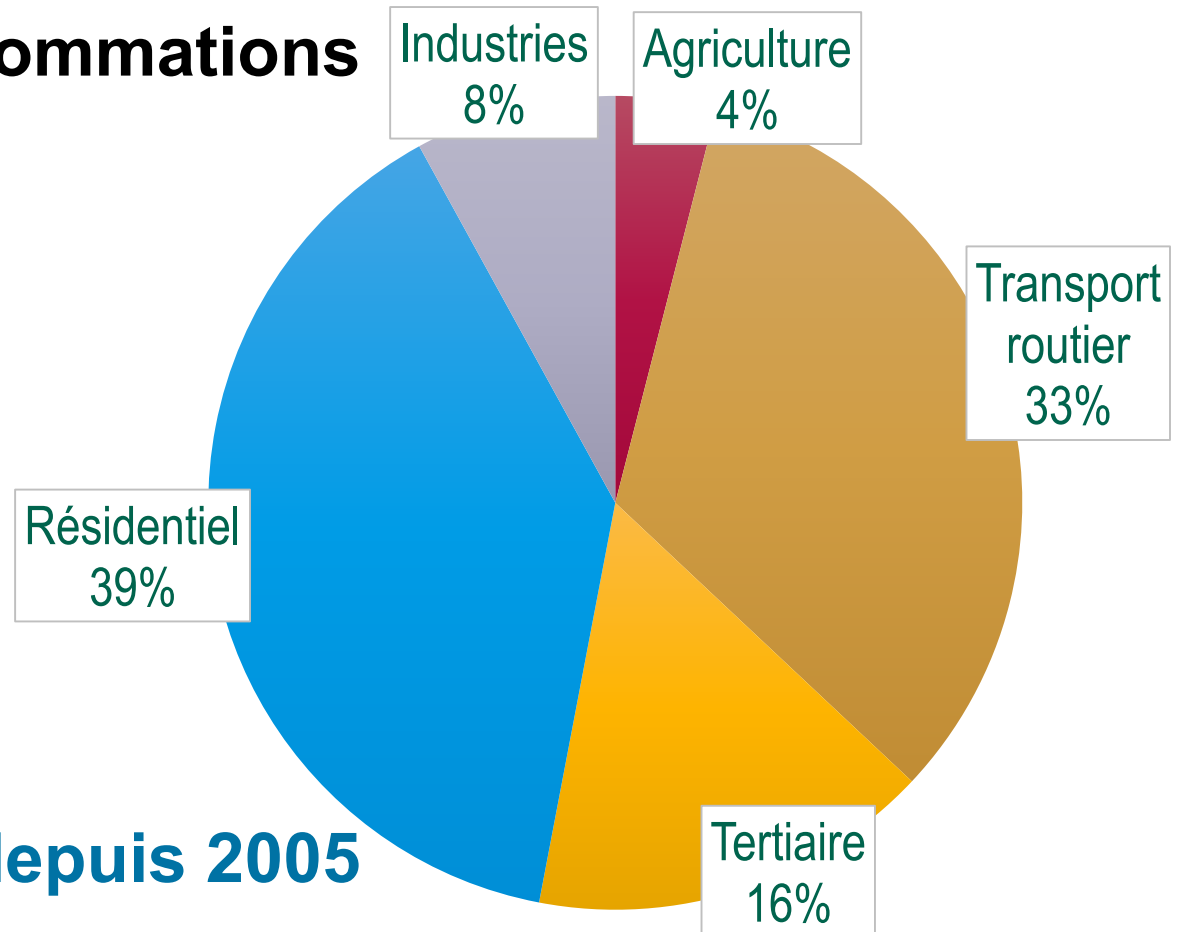
- **Evolution: -0.9%/an**
depuis 2005



- **Capture GES: 230 kteqCO₂ (17% des émissions)**

1. DIAGNOSTIC ET ENJEUX – CONSOMMATION ÉNERGIE (DONNÉES 2014)

- **Total consommation: 3568 GWh**
- **Répartition des consommations**



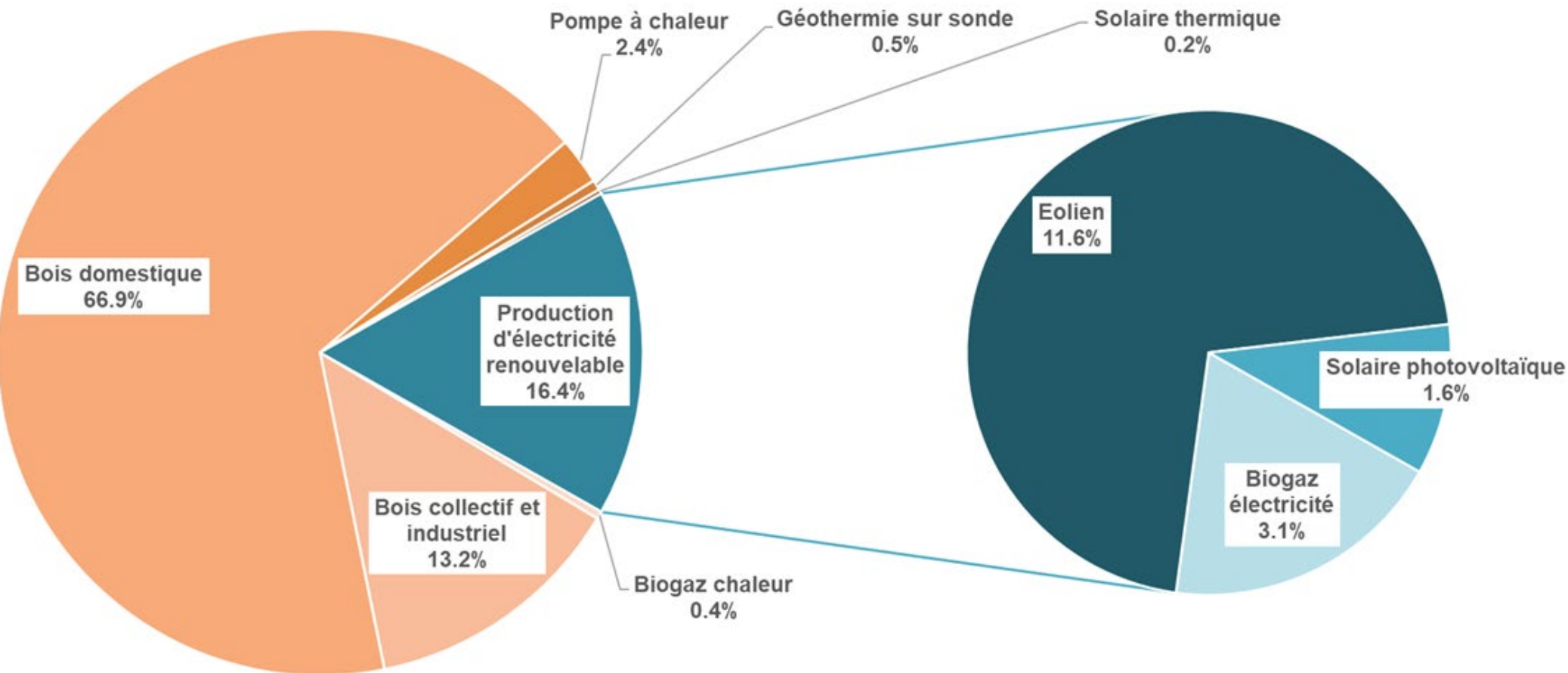
- **Evolution: -0.9%/an depuis 2005**

1. DIAGNOSTIC ET ENJEUX – PRODUCTION ÉNERGIE (DONNÉES 2014)

- **Total production: 357 GWh**
- **Cela représente 10% de la consommation énergie**

- **Evolution: +9 MWh/an depuis 2005**

1. DIAGNOSTIC ET ENJEUX – PRODUCTION ÉNERGIE (DONNÉES 2014)



1. DIAGNOSTIC ET ENJEUX – FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE (DONNÉES 2014)

Facture brute (en M€)

*Somme de l'ensemble des dépenses
du territoire*

= 336 M€

Productions locales (en M€)

Somme des productions locales

= 27 M€

Facture nette (en M€)

Dépenses qui sortent du territoire.

= 309 M€

1. RAPPEL DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX QUALITÉ DE L'AIR (ÉMISSIONS)

- **Concentrations de polluants atmosphériques:** dans la moyenne régionale, en dessous des seuils OMS
- **Enjeux majeurs:** les émissions, les concentrations et l'exposition aux NOx, aux particules fines (PM10, PM2.5), et à l'ammoniac (NH3)
- **Emissions NOx:**
 - le long des grands axes de transport
 - sur des sources ponctuelles de pollution (industrie et port de Cherbourg)
- **Emissions PM10 et PM2.5:**
 - surtout sur Cherbourg-en-Cotentin et Cœur du Cotentin
 - majoritairement liées au secteur résidentiel (chauffage au bois, combustion) et au secteur agricole (chauffage, engins agricoles et brulage)
- **Emissions NH3:** alimentation animale et utilisation d'engrais comme principale origine

1. DIAGNOSTIC ET ENJEUX – SYNTHÈSE DES ENJEUX

- **Résidentiel:** enjeu très fort sur la consommation d'énergie, fort sur les émissions de particules et les émissions GES
- **Transport:** enjeu très fort sur la consommation d'énergie, les émissions de NOx et de particules et fort sur les émissions GES
- **Agriculture:** enjeu très fort sur les émissions GES, moyen sur les émissions de NH3, de NOx, et de particules
- **Autres enjeux forts:** la production d'ENR
- *Enjeux moins forts: tertiaire, industries/entreprises et déchets*

2. SCÉNARISATION / MÉTHODE

Scénario tendancier : basé sur l'évolution historique des consommations et émissions, hypothèses discutées avec les acteurs (chambre d'agriculture, services, SCoT, PDU...), aucun levier spécifique envisagé.

Scénario CAC : premier scénario réalisé par BG pour atteindre les objectifs 2030 et 2050. Travail en groupe sur 3-4 secteurs pour préciser le scénario et son ambition.

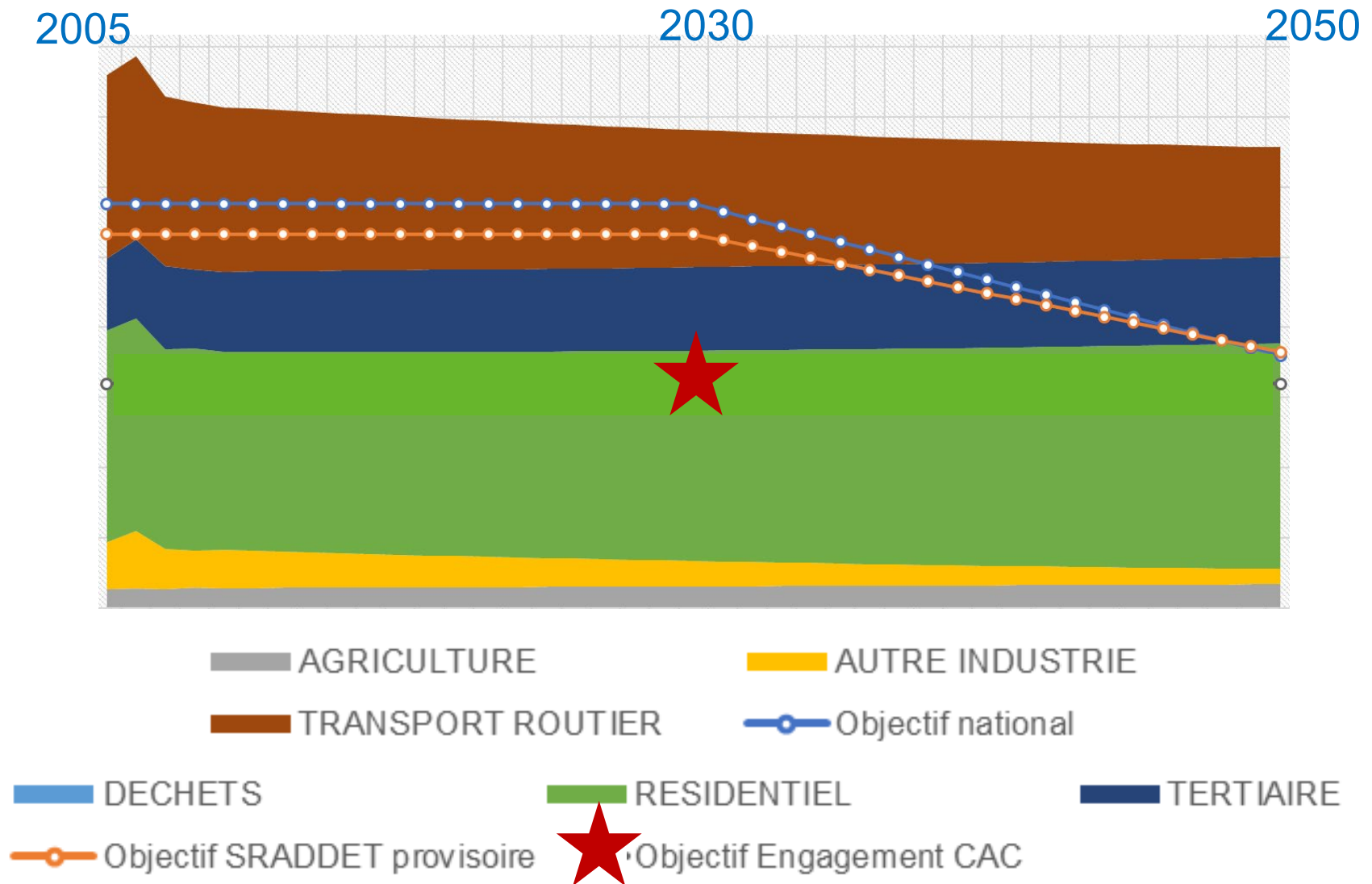
Dans tous les cas, le calcul des consommations et productions d'énergie est assuré par BG, une première estimation des émissions de GES et une tendance sur les émissions de polluants est donnée par BG. Par la suite, les émissions de GES et de polluants seront produites par Atmo.

3. OBJECTIFS ÉNERGIE ET GES

-50%	Objectifs nationaux
-50%	Objectifs SRADDET
-50%	Stratégie Nationale Bas Carbone
-50%	Objectif TEPOS
-40%	Engagement CAC

	2021	2028	2030	2050
Consommation d'énergie			-20% par rapport à 2012	-50% par rapport à 2012
			-27% par rapport à 2010	-50% par rapport à 2010
			-40% par rapport à 2012	
Taux de couverture EnR	23%		32%	100%
			32%	
Emission de GES			-40% par rapport à 1990	-75% par rapport à 1990
		-27% par rapport à 2013		-73% par rapport à 2013

4. SCÉNARIO TENDANCIEL - CONSOMMATION ÉNERGIE

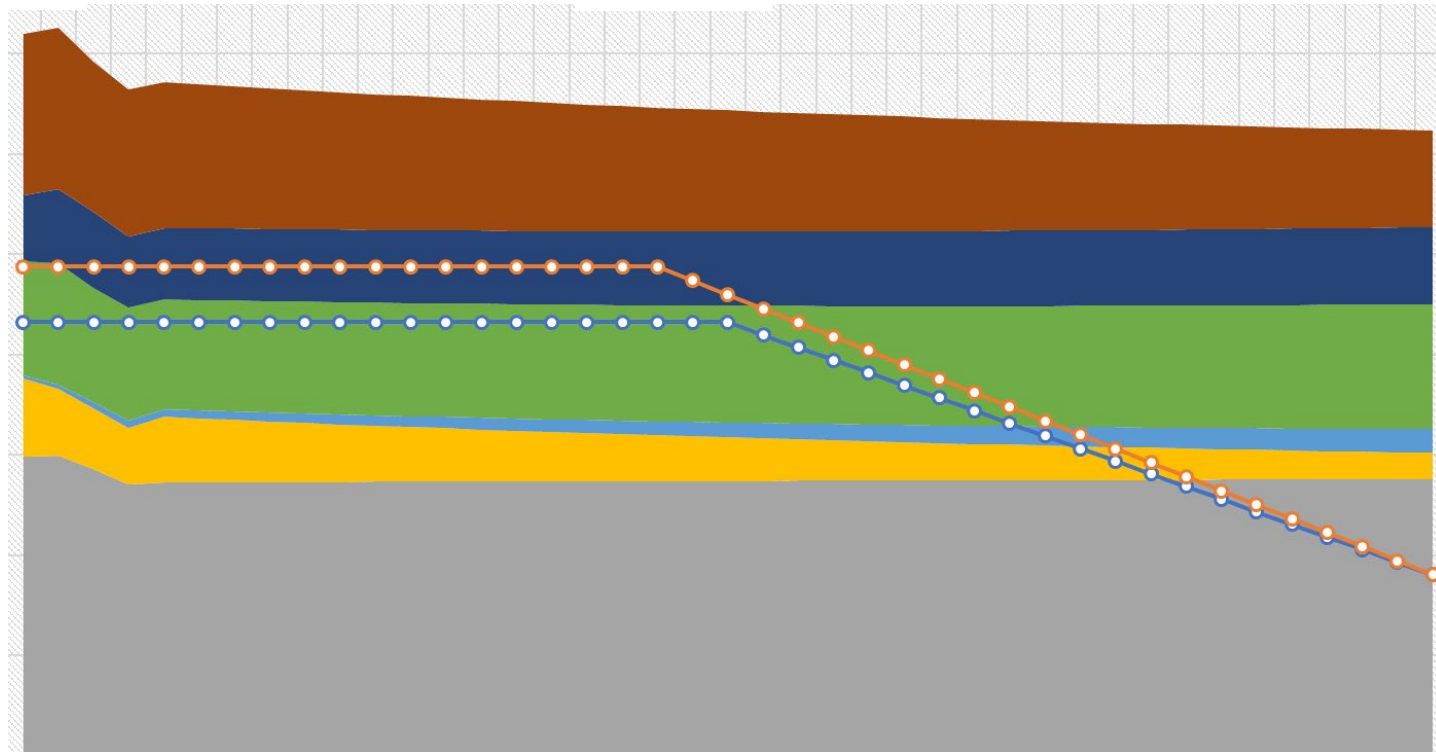


4. SCÉNARIO TENDANCIEL - ÉMISSION GES

2005

2030

2050



AGRICULTURE

TERTIAIRE

DECHETS

Objectif national

AUTRE INDUSTRIE

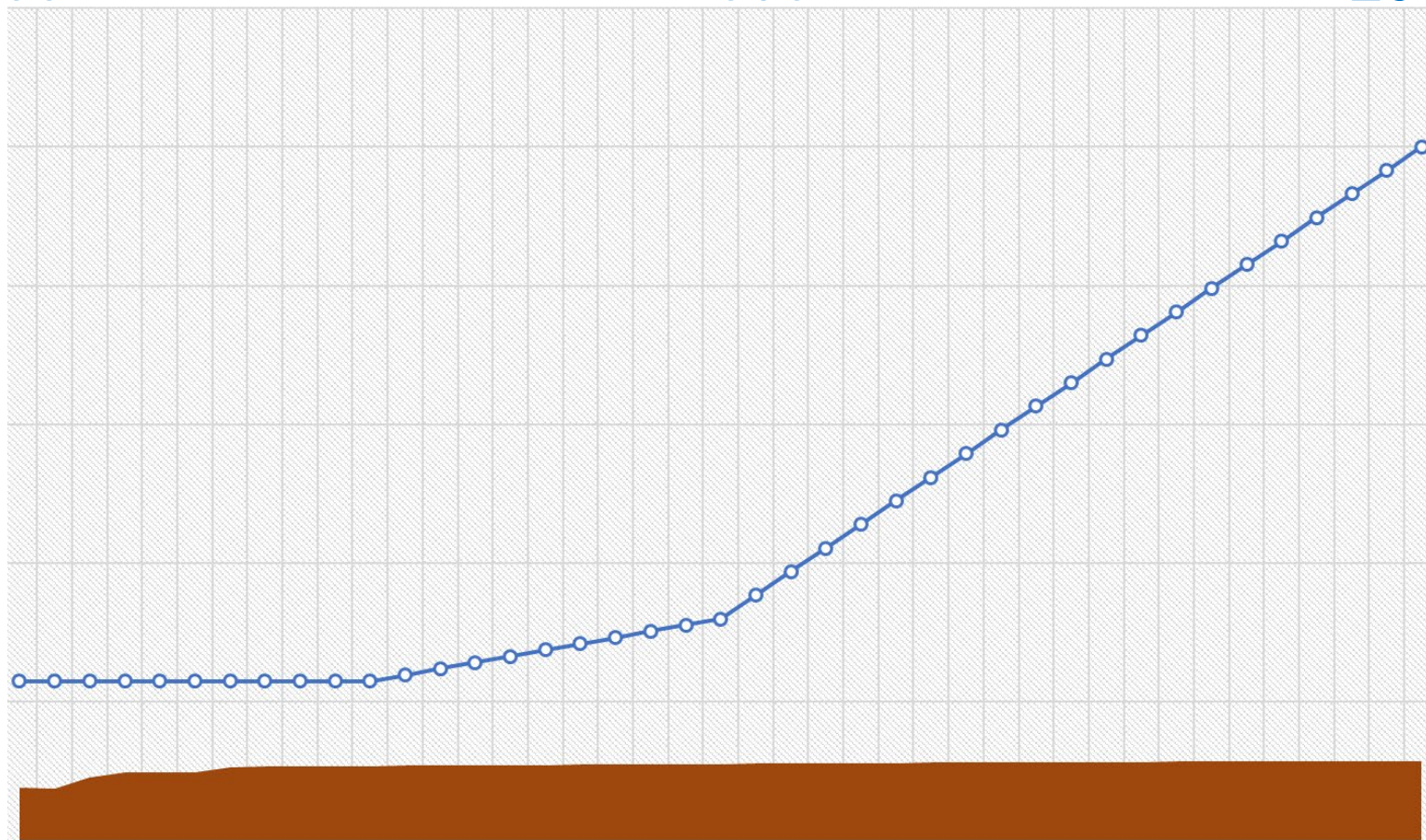
TRANSPORT ROUTIER

RESIDENTIEL

Objectif SRADDET provisoire

4. SCÉNARIO TENDANCIEL - PART ENR

2005 2030 2050



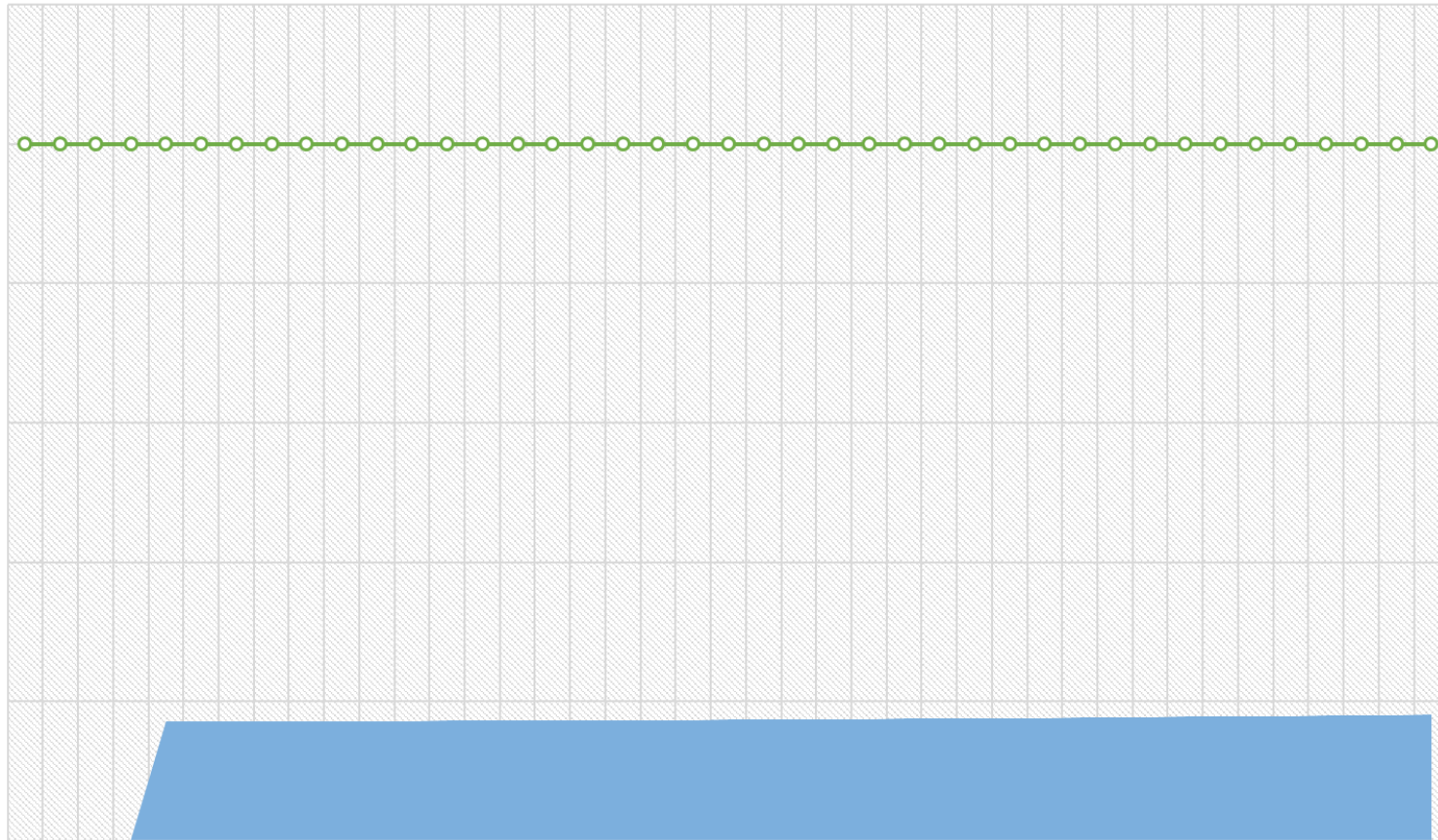
■ Part EnR —○— Objectif national

4. SCÉNARIO TENDANCIEL - SÉQUESTRATION CARBONE

2005

2030

2050



■ Séquestration carbone

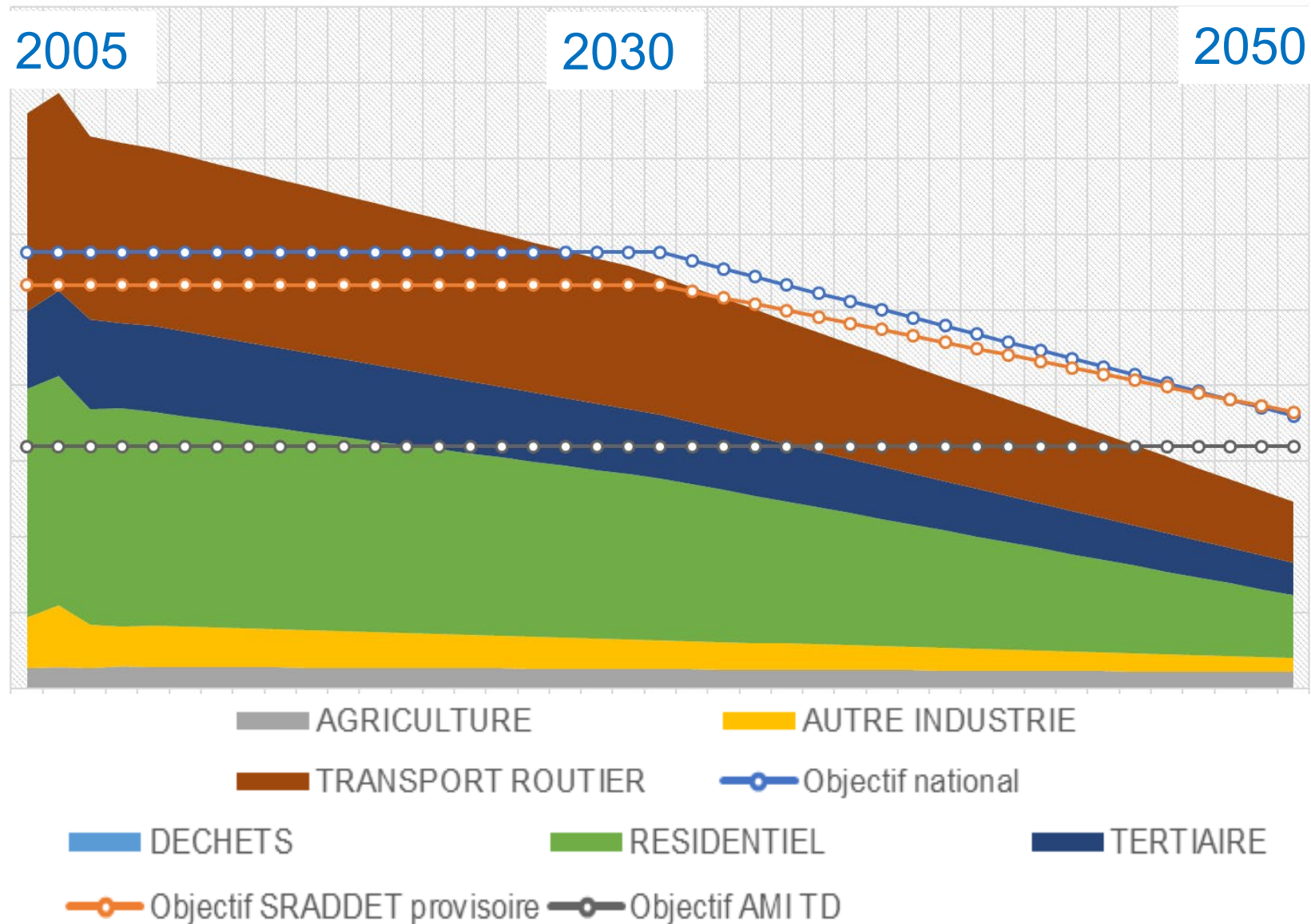
—○— Objectif national

5. SCÉNARIO CAC

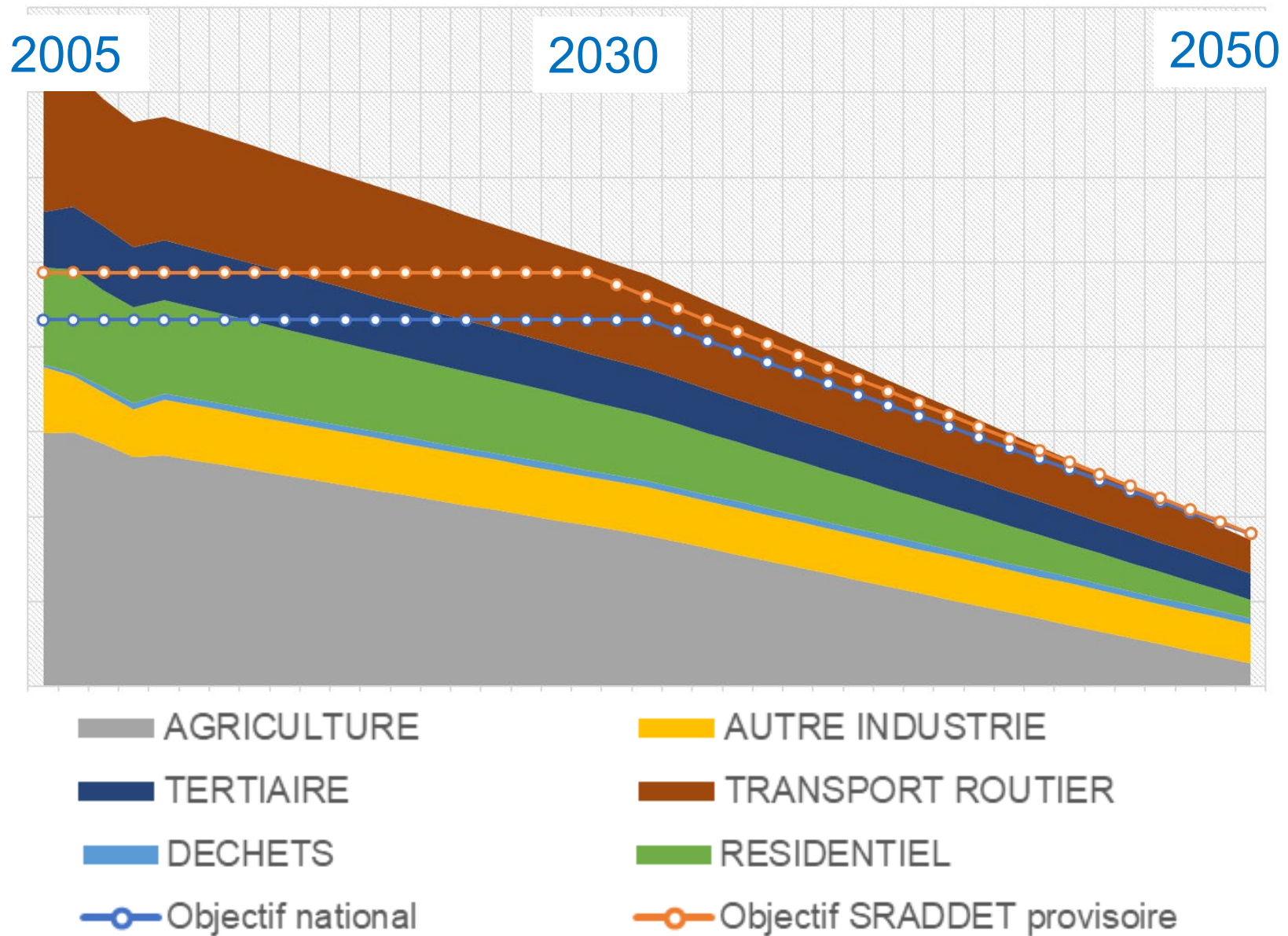
Méthode de construction

- **Par secteur**
- **Prise en compte:**
 - des leviers principaux selon les enjeux identifiés
 - des gisements et des contraintes de mise en œuvre
 - des objectifs communs à atteindre
- **2 pas de temps : 2020-2030 et 2030-2050**
- **Calcul des consommations et production d'énergie, première estimation des émissions de GES, tendance émissions de polluants**

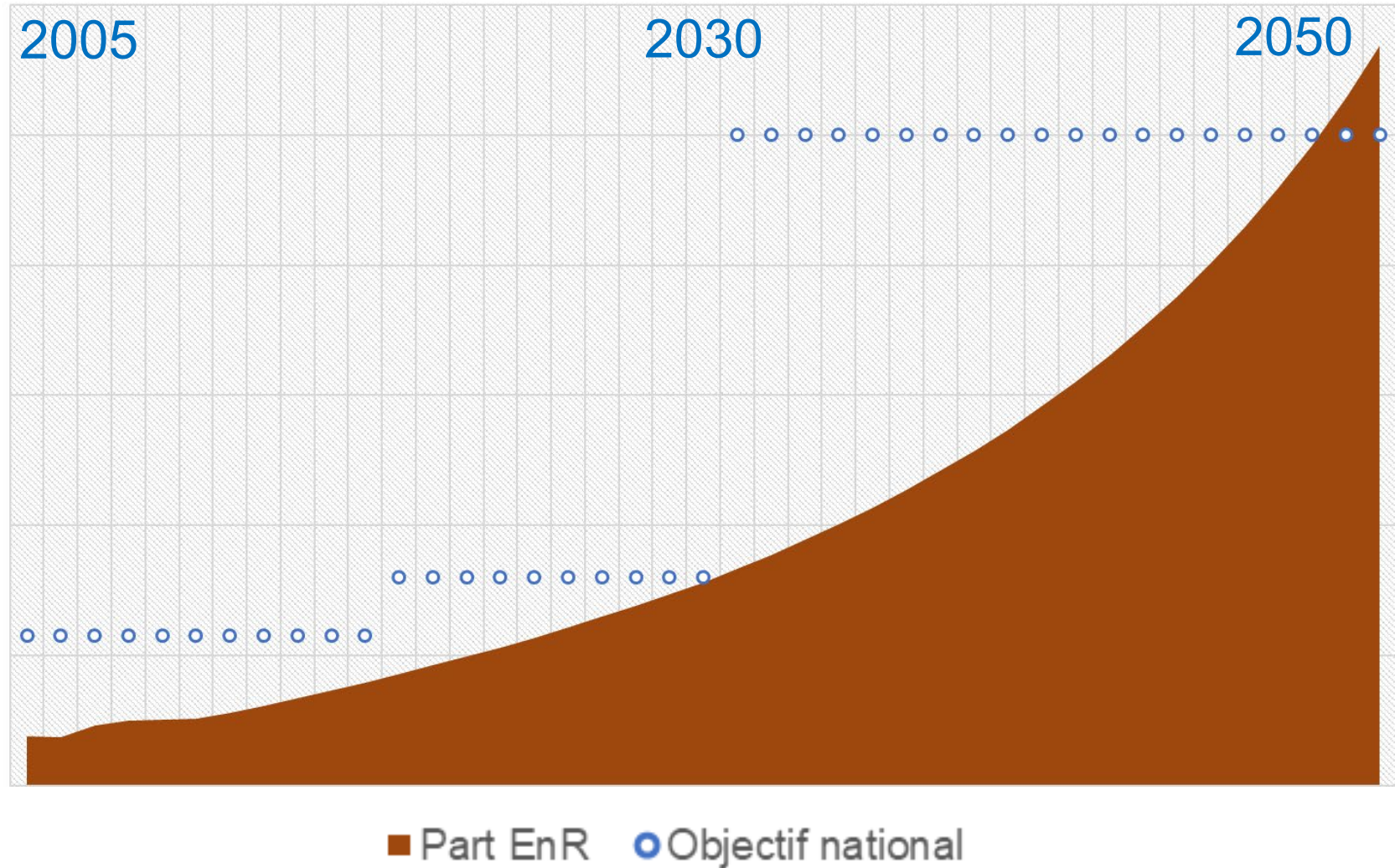
5. SCÉNARIO CAC – CONSOMMATION D'ÉNERGIE



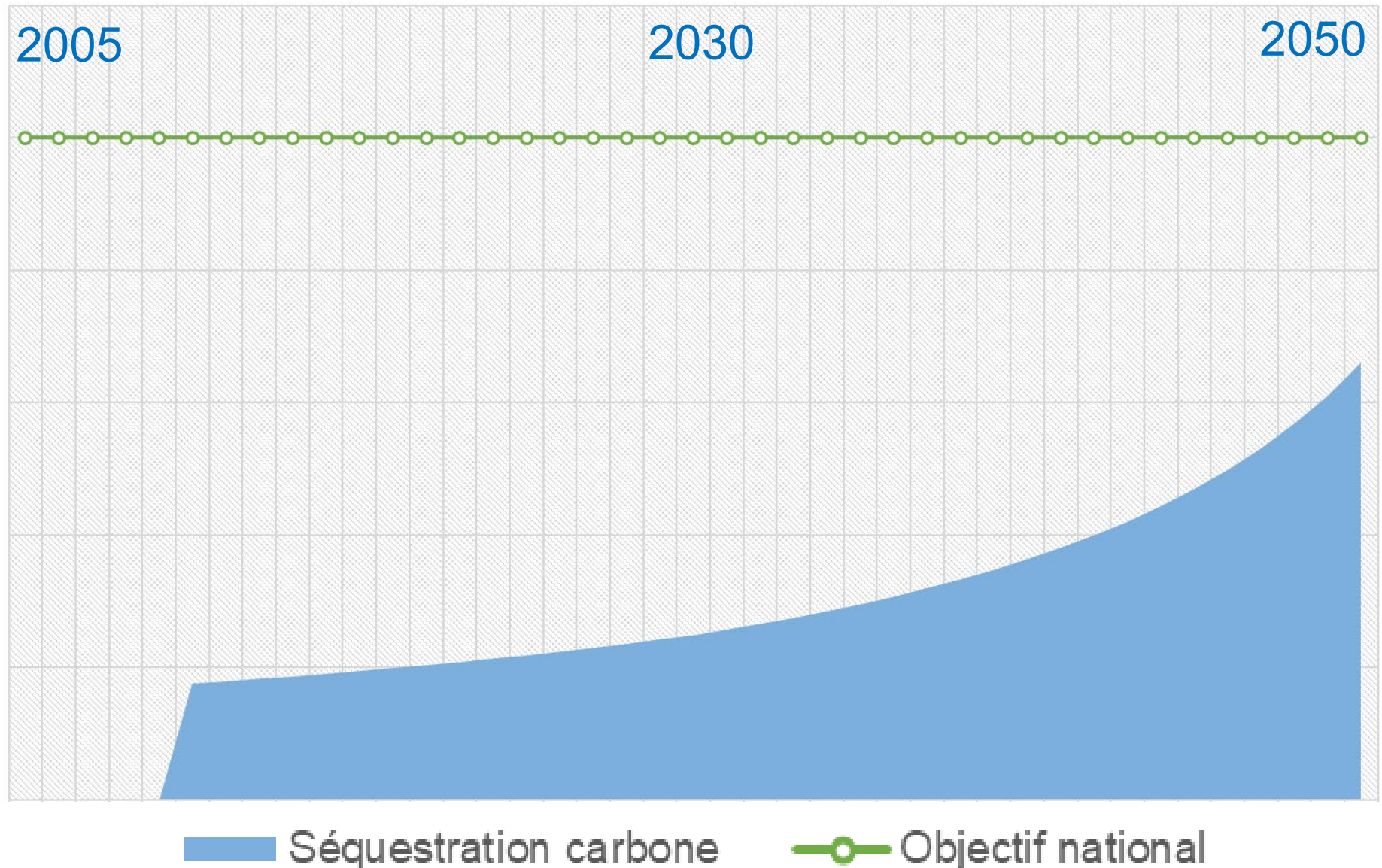
5. SCÉNARIO CAC – ÉMISSION GES



5. SCÉNARIO CAC – PART ENR (%)



5. SCÉNARIO CAC – SÉQUESTRATION CARBONE

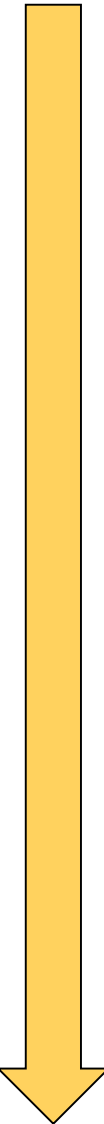


6. SCÉNARIO CAC: AIDE À LA CONSTRUCTION

Thèmes abordés :

- Résidentiel
- Transports
- Agriculture
- Productions EnR&R

7. SUITES – TEMPS FORTS (À CONFIRMER)

- 
- **04.04.2019** - Copil : présentation et validation du scénario PCAET
 - **24.04.2019** : Présentation de la démarche en conseil de développement
 - **25.04.2019** : Validation du scénario et des grandes orientations (à confirmer)
 - **Fin juin 2019** : Mise à disposition d'une plateforme collaborative
 - **Mai-septembre 2019** - construction du plan d'actions du PCAET
 - **Octobre 2019** - Comité partenarial : échanges et modulation du programme d'actions PCAET
 - **Octobre 2019** - Copil : présentation et validation du programme d'actions PCAET
 - **Novembre/décembre 2019** : mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation, finalisation de l'évaluation environnementale stratégique, rédaction du PCAET
 - **Décembre 2019** : réunion de concertation grand public du PCAET

A définir : un séminaire élus du territoire et une réunion d'information grand public

MERCI POUR VOS CONTRIBUTIONS

Contacts

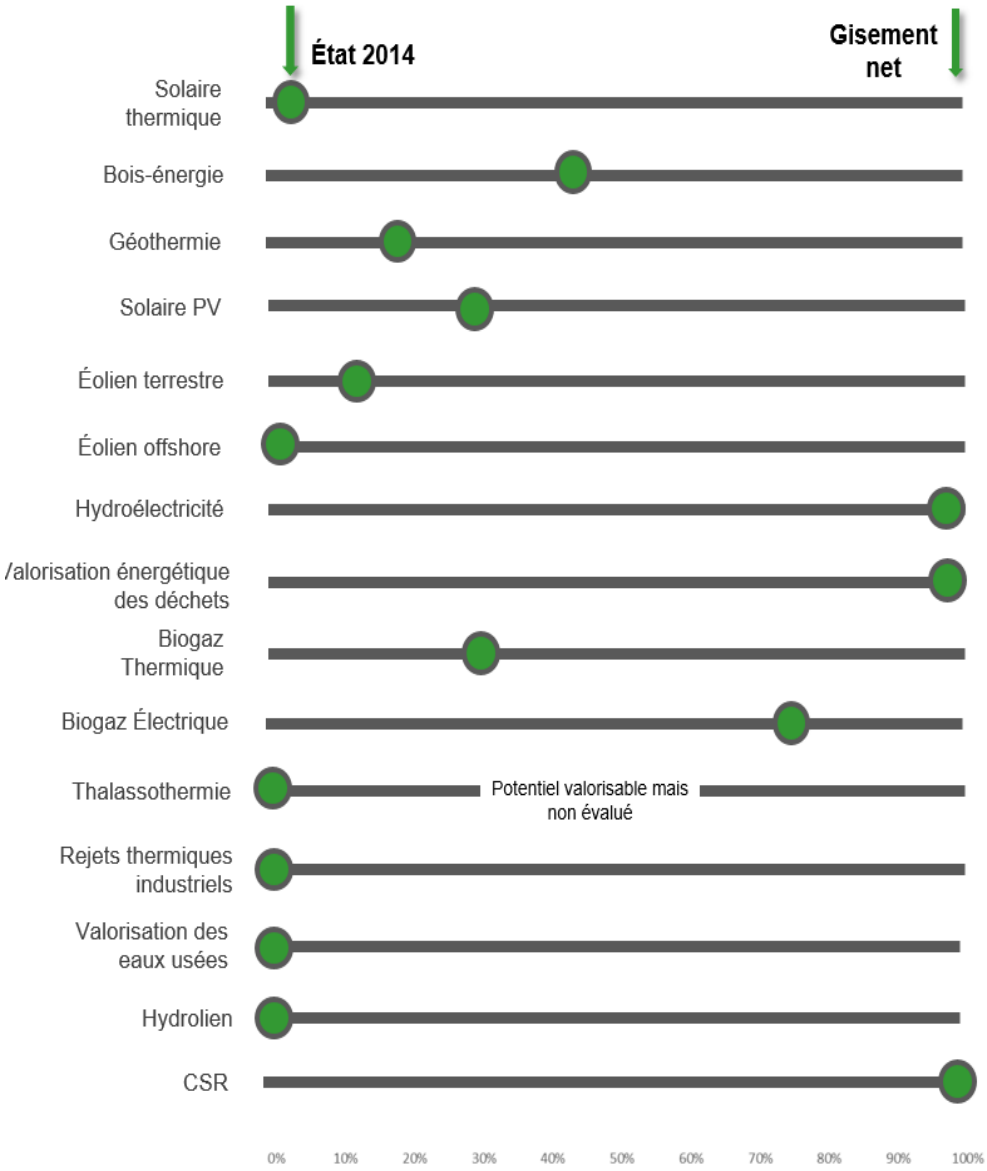
Loic LEPAGE (BG)

Loic.Lepage@BG-21.com

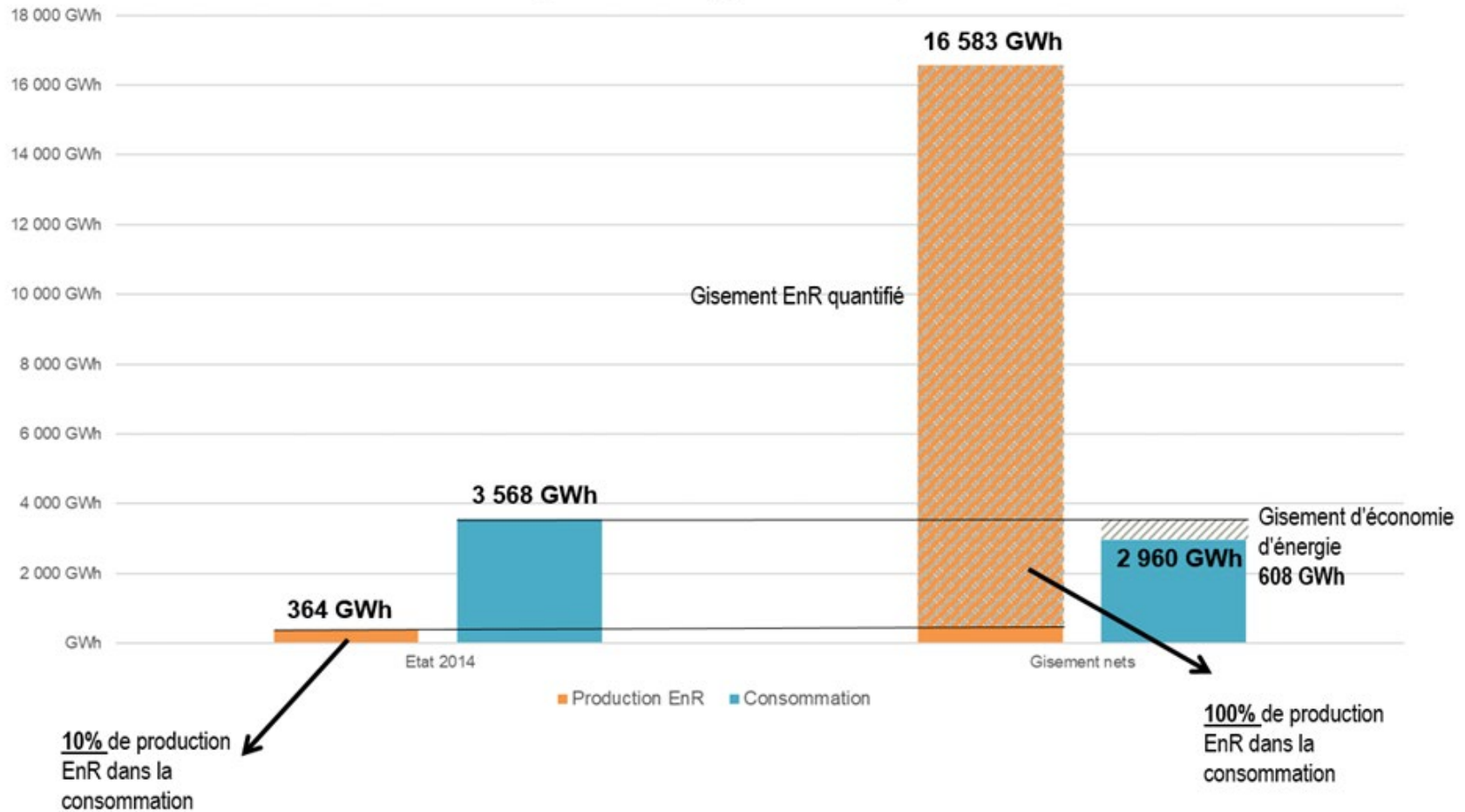
Mathieu MAZENOD (ALGOE)

Mathieu.Mazenod@algoe.fr

Consommation en 2014	3568 GWh
Production renouvelable locale en 2014	357 GWh – soit 10% de la consommation
Objectif Consommation SRADDET 2030 par rapport à 2010	-27% = 2600 GWh (Objectif CAC : -32% = 2435 GWh)
Objectif Consommation Loi TECV 2050 par rapport à 2012	-50% = 1800 GWh
Objectif Part EnR Loi TECV	En 2030 : 32% En 2050: 100%
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel EnR très important mais très peu exploité • Gisement EnR important dans les filières éoliennes (terrestre et offshore), hydrolien et valorisation de la chaleur fatale mais peu développée (freins de développement et acceptabilité) • Filière bois prisée et gisement encore abondant • Filière éolienne terrestre et biogaz développées



Comparaison entre l'état de consommation et la production EnR en 2014 et les gisements d'économies d'énergie et de développement d'énergies renouvelables









Quelques ordres de grandeur	
Petites installations / liées à la rénovation énergétique des bâtiments	Équivalent Production de 1 GWh
Bois énergie (mini réseau de chaleur) Installation de 1MW , 2300h de fonctionnement	0.4 installation
Géothermie Installation de 2 sondes de 100m par maison, 1300h de fonctionnement + 40W/ml + COP 5	120 installations
Solaire photovoltaïque Installation de 3kWc, Production moyenne 910 kWh/kWc.an (source: CALSOL)	366 installations
Solaire thermique Installation de 4m2, Production moyenne 476 kWh/m2.an (source: CALSOL)	525 installations
Sous-total	
Grandes installations / Grands projets	Équivalent Production de 10 GWh
Hydrolien Installation de 5.6MW, 8760h de fonctionnement	0,2 installation
Bois énergie (réseau de chaleur) 1 réseau de 10 MW, 2300h de fonctionnement	0.4 installation
Éolien offshore 6MW, 3000h de fonctionnement	1 installation
Éolien terrestre 3MW, 2200h de fonctionnement	2 installations
Géothermie (nappe) 1 mini réseau de 1 MW, 2300h de fonctionnement + COP 5	3 installations
Biogaz production de chaleur Installation de 1MW, 2300h de fonctionnement	4 installations
Biogaz production électrique Installation de 1MW, 2300h de fonctionnement eq.	4 installations
Rejets thermiques industriels Installation de 1MW, 2300h de fonctionnement	4 installations
Eaux usées Installation de 1MW, 2300h de fonctionnement + COP de 5	5 installations
Sous-total	

Objectif 2030	Objectif 2050
Exemple de distribution	Exemple de distribution
5 installations	20 installations
320 installations	478 installations
39 500 installations	79 000 installations
39 500 installations	79 000 installations
≈ 150 GWh	≈ 320 GWh
+	+
5 installations	15 installations
1 installation	1 installation
2 installations	7 installations
2 installations	7 installations
1 installation	1 installations
1 installation	1 installation
1 installation	1 installation
5 installations	15 installations
0 installation	1 installation
≈ 680 GWh	≈ 1480 GWh

QUESTIONS

1. Comment atteindre l'objectif de production à horizon 2050 ?

Leviers	Avis	Leviers	Avis
En favorisant les petites installations	  	En favorisant les grandes installations	  

2. Quelle filière de production EnR à prioriser ? Note de 1 à 3 (1 prioritaire, 3 non prioritaire)

Sur les petites installations (liées à la rénovation) :

- Solaire thermique (eau chaude solaire)
- Solaire photovoltaïque
- Géothermie (sondes)
- Bois énergie (équipements performants)

Sur les Grandes installations (réseaux de chaleur / grosses productions) :

Production électrique

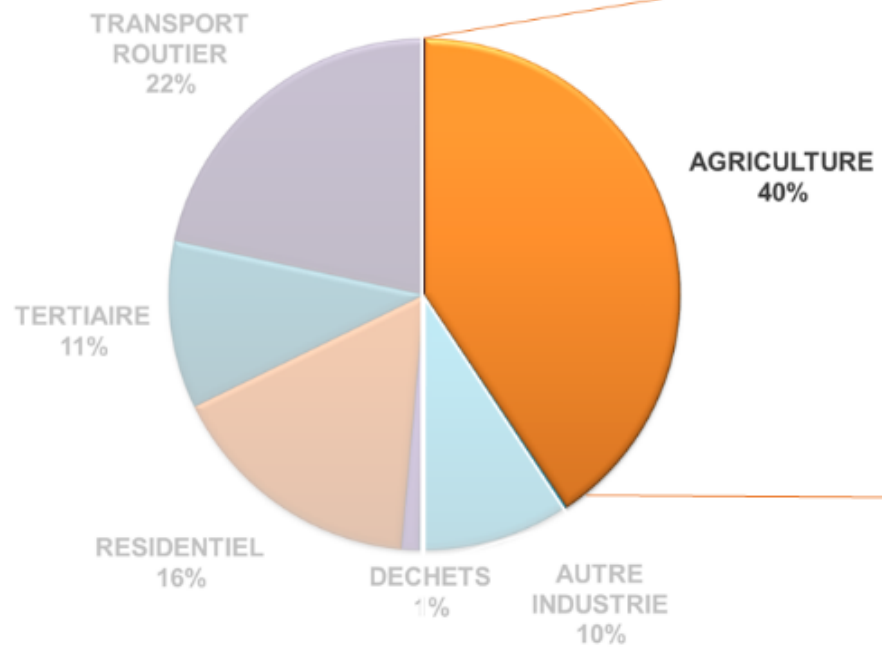
- Eolien offshore
- Eolien terrestre
- Hydrolien
- Cogénération biogaz (méthanisation agricole)
- Centrales solaires photovoltaïques (toitures industrielles, centrales au sol)

Production de chaleur :

- Géothermie (sur nappe)
- Thalassothermie (eau de mer)
- Eaux usées (STEP, collecteurs)
- Méthanisation (agricole)
- Bois énergie (cogénération)
- Rejets thermiques industriels

3. Autres leviers ENR ?

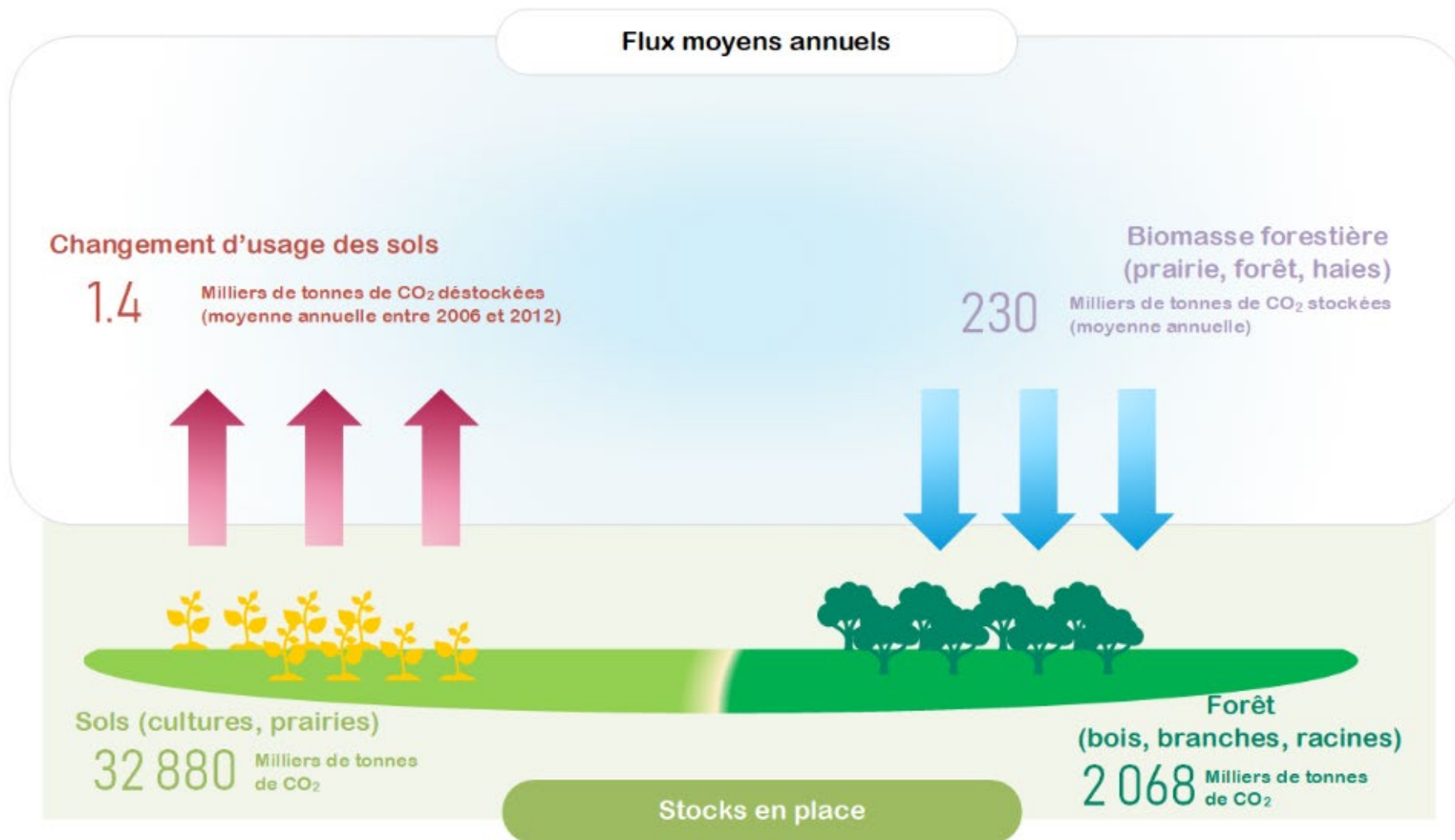
ELEMENTS D'INFORMATION SUR LES GAZ A EFFET DE SERRE	
Émission en 2014	545 kteqCO2 (40% des émissions du territoire)
Objectif GES Stratégie Nationale Bas Carbone	Objectif 2028 : -27% par rapport à 2013 Objectif 2050 -73% par rapport à 2013
Objectif Loi TECV 2050	Objectif 2030 : -40% par rapport à 1990 Objectif 2050 : -75% par rapport 1990
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur principal source d'émission de GES du territoire • Émission provenant à 90% à des activités non liées à l'énergie (fermentation entérique et gestion des effluents)
Données territoriales CAC	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exploitation culture : 4 958 exploitations (source :2010) • Nombre d'exploitation élevage : 3 799 exploitations (source :2010)



≈ 60% liées à la **fermentation entérique** des ruminants et à la gestion des effluents

≈ 30% liées à la **fertilisation** des sols

≈ 10% liées aux **consommations énergétiques** des exploitations



Les leviers potentiels	
Réduction des émissions de GES en agriculture	Détails
Efficacité des systèmes	
Conversion des cultures	
Modifier la ration des animaux	
Valoriser les effluents pour produire de l'énergie et réduire la consommation d'énergie fossile	
Stockage carbone	Détails
Surface de forêt	
Surface de prairie	
Surface de haie	

Objectif 2030	Objectif 2050
Exemple de distribution	Exemple de distribution
-15% de réduction de la consommation 2014	-30% de réduction de la consommation 2014
40% Soit 1983 exploitations équivalentes converties	90% Soit 4443 exploitations équivalentes converties
20% Soit 760 exploitations équivalentes converties	70% Soit 1672 exploitations équivalentes converties
10% Soit 380 exploitations équivalentes converties	35% Soit 1285 exploitations équivalentes converties
Exemple de distribution	Exemple de distribution
+5% de surface 2014	+10% de surface 2014
+0%	+0%
+10%	+15%

QUESTIONS

1. Quel levier serait à prioriser pour faire face à l'impact de l'agriculture ?



Leviers	Avis	Leviers	Avis
En misant sur l'efficacité des systèmes		En diminuant les apports de fertilisants minéraux azotés	
En modifier la ration des animaux		En valorisant les effluents	

2. Leviers à prioriser pour le secteur agricole ? Donner une note entre 1 et 3 (1 : prioritaire / 3 : non prioritaire)

Efficacité des systèmes :

- Réduire la consommation des engins agricoles
- Circulation entre parcelles
- Efficacité des tanks à lait
-

Réduction des émissions des cultures :

- Conversion en bio ou équivalent
- Conversion en agriculture raisonnée ou équivalent

Réduction des émissions liées à l'élevage

- Conversion alimentation des animaux (ration)
- Méthanisation agricole (fumiers / lisiers)
- Couverture des fosses de stockage
- Torchères

Objectif de conversion des cultures (bio):

- Conversion de 40% des exploitations en 2030 : Satisfaisant, pas assez ou trop ambitieux ?
- Conversion de 100% des exploitations en 2050 : Satisfaisant, pas assez ou trop ambitieux ?

ELEMENTS D'INFORMATION	
Émission en 2014	219 kteqCO2 (16% des émissions du territoire)
Consommation d'énergie en 2014	1409 GWh (40% de la consommation totale du territoire)
Objectif Consommation d'énergie SRADDET	Objectif 2030 : -27% par rapport à 2010 Objectif 2050 : -50% par rapport à 2010
Objectif Loi TECV 2050	Objectif 2030 : -20% par rapport à 2012 Objectif 2050 : -50% par rapport 2012
Engagement CAC avec l'AMI TD 2030	Objectif 2030 : -40% par rapport à 2012 (Objectif 2030: 32% de part EnR)
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur d'activité le plus consommateur d'énergie en 2014 • Forte consommation d'électricité par rapport aux moyennes nationales et régionales, due la part importante de chauffage électrique
Données territoriales CAC	<ul style="list-style-type: none"> • 79 034 logements (INSEE 2014) • Tendance actuelle de construction par an : 800 logements/an • Chauffage électrique : 42% du parc • Chauffage gaz : 23% du parc • Chauffage fioul : 14% du parc • 77 922 ménages • 50% des logements construits entre 1946 et 1990 • 74% de logements individuels (56% pour la France)

Les leviers potentiels		Objectif 2030	Objectif 2050
Réduction de la consommation dans le résidentiel	Détails	Exemple de distribution	Exemple de distribution
Maîtriser le nombre de constructions neuves	500 logements par an d'ici 2030 300 logements par an entre 2030 et 2050	+8000 logements	+21000 logements
Rénovation énergétique des logements existants	Gains de performances : Rénovation faible : -15%, Rénovation moyenne : -30%, Rénovation performante : -65% Chaudières fioul remplacées : 50% en 2030, 100% en 2050	2% de rénovation/an (1600 logts/an)	3% de rénovation/an (2000 logts/an)
Sobriété énergétique	Réduction moyenne attendue : -12% de la consommation d'électricité spécifique	50% des ménages concernés	100% des ménages concernés

QUESTIONS

1. leviers à prioriser pour faire face à l'impact du résidentiel ?



Leviers	Avis	Leviers	Avis
Maîtriser le niveau de construction neuve		Rénovation énergétique des logements existants	
Sobriété énergétique			

Quel est votre avis sur le taux de rénovation ?

- 2% jusqu'à 2030 (1600 logements/an) : Satisfaisant, trop ou pas assez ambitieux ?
- 3% de 2030 à 2050 (2000 logements/an) : Satisfaisant, trop ou pas assez ambitieux ?

Maîtrise du niveau de construction neuve : position par rapport à l'objectif SCoT ?

Tendance observée 2006-2015 : 800 logements par an

- Objectif SCOT : 500 logements /an : Satisfaisant, trop ou pas assez ambitieux ?

Quelle priorité pour la transition des modes de chauffage ? Note de 1 à 3 (1 prioritaire, 3 non prioritaire)

- Abandon du Fioul
- Bois énergie performant
- Pompes à Chaleur (géothermie / aérothermie...)
- Solaire thermique
- Solaire photovoltaïque

Quel est votre avis sur les leviers de sobriété énergétique (comportements) :

- Réduction moyenne attendue de 12% de la consommation d'électricité spécifique : Satisfaisant, trop ou pas assez ambitieux ?
- Taux d'application de cet objectif sur 50% des ménages en 2030 : Satisfaisant, trop ou pas assez ambitieux ?
- Taux d'application de cet objectif sur 100% des ménages en 2050 : Satisfaisant ou trop ambitieux ?
-

ELEMENTS D'INFORMATION	
Émission en 2014	290 kteqCO2 (22% des émissions du territoire)
Consommation d'énergie en 2014	1173 GWh (33% de la consommation totale du territoire)
Objectif Consommation d'énergie SRADET	Objectif 2030 : -27% par rapport à 2010 Objectif 2050 : -50% par rapport à 2010
Objectif Loi TECV 2050	Objectif 2030 : -20% par rapport à 2012 Objectif 2050 : -50% par rapport 2012
Engagement CAC 2030	Objectif 2030 : -40% par rapport à 2012
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Second secteur d'activité le plus consommateur d'énergie en 2014 • Secteur fonctionnant à 100% aux produits pétroliers • Secteur source de dioxyde d'azote et de particules fines
Données territoriales CAC	13 millions de kilomètre parcourus en véhicule privé par jour (soit 325 fois le tour de la terre à l'équateur) Nombre de véhicules 116 104 véhicules particuliers dont 47 744 à Cherbourg-en-Cotentin

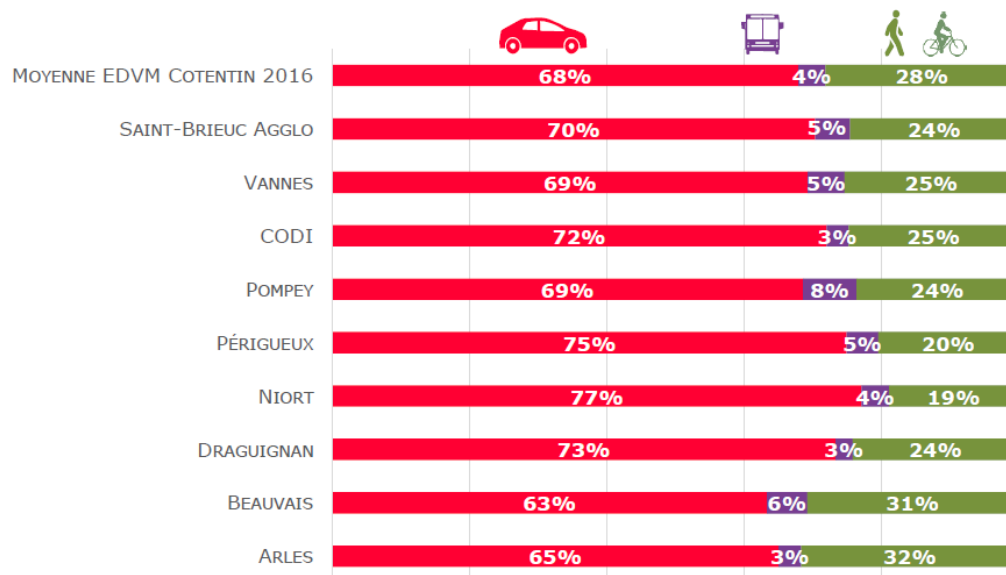
Une utilisation de la voiture prédominante pour les déplacements tous motifs



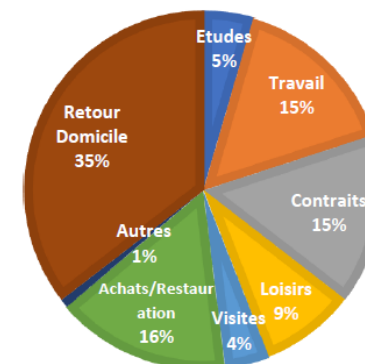
Source : EDVM SCOT Cotentin 2016

↳ Un déplacement sur le territoire, c'est en moyenne :

- 7 fois sur 10 en voiture
- 1 fois sur 4 à pied ou en vélo
- Très peu en TC (4 % des déplacements)
- 16 minutes et 25 kilomètres



Les motifs de déplacements (échelle SCOT)



↳ 4,4 déplacements/jour/personne en moyenne

- Une diversité des motifs
- 20 % des déplacements concernent le travail et les études
- Les achats sont le premier motif de déplacements des habitants du territoire (16 %)

Les leviers potentiels	
Réduction de la consommation dans les transports routiers	Détails (données 2014)
Réduire le nombre de déplacement (Flux de personnes)	4.4 déplacements/pers.jour (25km/déplacement en moyenne)
Réduire le nombre de déplacement (Flux de marchandises)	1.9% des déplacements totaux (25km/déplacement en moyenne)
Faire évoluer les modes de déplacement	65.6% Voiture 27 % Marche 1.6% Vélo 1.4% Collectif Urbain (TCU) 1.6% Collectif Inter commune (TCI) 0.5% Moto
Accélérer le renouvellement du parc automobile	70% Diesel 27.4% Essence 0.80% Hybride 0.80% Électrique 1.1% Autre (Hydrogène, GNV)

Objectif 2030	Objectif 2050
Exemple de distribution	Exemple de distribution
-5% des déplacements	-10% des déplacements
-2% des déplacements	-4% des déplacements
+30% vers TCU et TCI +20% vers vélo +20% vers déplacement piéton	+50% vers TCU et TCI +50% vers vélo +50% vers déplacement piéton
37.7% Essence 52.2% Diesel 1.2% Hybride 6.7% Électrique 6.7 % Autre (Hydrogène, GNV)	20% Essence 20% Diesel 20% Hybride 20% Électrique 20 % Autre (Hydrogène, GNV)
45% Soit 3700 véhicules remplacés par an	100% Soit 3200 véhicules remplacés par an entre 2030 et 2050

QUESTIONS

1. Quel levier serait à prioriser pour faire face à l'impact des transports routiers ?



Réduire le nombre de déplacement (Flux de personnes) ex: télétravail		Réduire le nombre de déplacement (Flux de marchandises)	
Faire évoluer les modes de déplacement		Accélérer le renouvellement du parc automobile	

2. Quels leviers prioriser pour le secteur des transports ?

Réduire le nombre de déplacement par (Note de 1 à 3 - 1 prioritaire, 3 non prioritaire) :

- Télétravail
- Covoiturage
- Autopartage
-

Évolution des modes de déplacement (Note de 1 à 3 - 1 prioritaire, 3 non prioritaire) :

- Marche
- Vélo
- Transports collectifs (urbains)
- Transports collectifs (interurbains)
-

Renouveler le parc automobile :

- Viser 45% du parc remplacé en 2030 ? assez ambitieux ou pas assez ambitieux ?
- Viser 100 % du parc remplacé en 2050 ? trop ambitieux ?

Transition des motorisations (Note de 1 à 3 - 1 prioritaire, 3 non prioritaire) :

- Electrique
- Hybride
- Hydrogène
- GNV
-

BUREAU DU 15 octobre 2020

OBJET : Positionnement sur la stratégie du Plan climat air énergie territorial

Exposé

La communauté d'agglomération du Cotentin a engagé l'élaboration d'un plan climat air-énergie territorial (PCAET) en novembre 2017, dispositif réglementaire inscrit à l'article L229-26 du code de l'environnement.

La première étape a consisté en la réalisation d'un diagnostic, permettant de dresser un portrait de la situation climat-air-énergie et d'en faire ressortir les enjeux locaux.

Cet état des lieux a été présenté aux élus du territoire au travers d'ateliers territoriaux (en juin 2018), à des acteurs publics et privés lors d'ateliers thématiques (en novembre 2018) et aux instances de gouvernance « plan climat » (en 2018 et 2019).

Ce travail préalable a permis d'élaborer une proposition de stratégie climat-air-énergie pour le Cotentin, présentée au bureau communautaire du 25 avril 2019. Suite à cette présentation, le bureau a souhaité que la stratégie soit revue pour mieux tenir compte des spécificités locales et pour partir sur des objectifs plus réalistes. Un travail complémentaire sur les émissions de polluants atmosphériques a été réalisé avec le soutien technique d'ATMO Normandie.

La définition d'une stratégie territoriale est une étape clé dans l'élaboration du plan climat puisqu'il s'agit de définir l'ambition de l'agglomération et plus globalement du territoire. Ainsi, du « scénario » retenu par l'agglomération découlera l'ampleur de l'effort à fournir.

Ce scénario prend en compte le contexte local et l'obligation de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il se formalise par des objectifs quantifiables de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelables à horizon 2030-2050. Ils se déclinent pour chaque secteur : résidentiel, tertiaire, transports, agriculture et industrie.

Ainsi, eu regard au contexte local et de l'obligation de produire une contribution significative à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il vous est proposé un nouveau scénario stratégique qui se veut ambitieux, mais réaliste pour le territoire à 2030-2050. Le scénario retenu sera décliné en plan d'actions opérationnel lors de la troisième et dernière phase d'élaboration du plan climat air-énergie territorial.

Le bureau est invité :

- **à donner son avis sur la stratégie proposée ;**
- **à valider les six grandes orientations et les objectifs chiffrés stratégiques tels qu'exposés dans la présentation annexée ;**
- **à autoriser la saisine du conseil de développement au titre de la concertation du PCAET.**

Pièces jointes :

**Document de séance : présentation de la stratégie climat-air-énergie du Cotentin
Brochure Ademe « Élus, l'essentiel à connaître sur les PCAET »**

*CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DU COTENTIN*

AVIS RELATIF AU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Saisine du 15 octobre 2020

Bureau communautaire du 25 novembre 2021


CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DU COTENTIN

LE PLAN CLIMAT, AIR, ENERGIE TERRITORIAL

2022-2028

La communauté d'agglomération du Cotentin a engagé l'élaboration de son plan climat air énergie territorial dans le cadre de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV). Cette loi de transition énergétique vise à permettre à la France de se doter d'une politique nationale du changement climatique en contribuant à la lutte contre le dérèglement climatique, à la préservation de l'environnement et au renforcement de son indépendance énergétique.

Le plan climat-air-énergie territorial est une démarche de développement durable axée spécifiquement sur la lutte contre les changements climatiques. Il vise une cohérence entre les actions du territoire en passant au filtre « climat-énergie » l'ensemble de ses décisions afin d'aboutir à une politique globale climat-énergie cohérente, concertée et ambitieuse.

Conformément à la loi, et faisant suite à la saisine de la communauté d'agglomération du Cotentin en date du 15 octobre 2020, le conseil de développement émet un avis sur le plan climat, air, énergie territorial (PCAET) du Cotentin.

Associé à la démarche d'élaboration depuis 2019, cet avis a été préparé par un groupe de travail constitué de membres d'horizons divers au sein du CODEV et encadré par la commission énergie, climat et transition écologique. Délibéré en réunion plénière du CODEV, le 16 novembre 2021 et après approbation de son bureau, cet avis est remis au bureau communautaire du 25 novembre 2021.

Les travaux du Codev ont été organisés en plusieurs temps :

- Une présentation du diagnostic et des orientations en assemblée plénière par la chargée de mission énergie climat et le vice-président de la Communauté d'Agglomération en charge de la gestion des déchets, de l'environnement et du développement durable ; cette assemblée a eu un large taux de participation.
- Un sondage sur les priorités à accorder aux différentes actions. Sondage effectué auprès de l'ensemble des membres du Codev avec un taux de réponses satisfaisant.
- Un travail en ateliers autour de la stratégie territoriale du PCAET et du plan d'actions qui en découle.
- Des temps d'échanges plus informels à l'occasion d'une animation autour d'une Fresque du Climat ou de la visite d'une ferme de méthanisation.

L'ensemble de la concertation et des travaux menés ont donné lieu à de vifs débats notamment en ateliers. Un travail de synthèse a permis de dégager un certain nombre de préconisations ventilées au sein des 4 orientations stratégiques du PCAET et dont le détail est listé ci-après.

Orientation stratégique n°1 : Le Cotentin, un territoire énergiquement sobre

Orientation stratégique 1 (OS 1) – Le Cotentin, un territoire énergiquement sobre

AMBITIONS	ACTIONS
Mettre en œuvre une politique globale de maîtrise de l'énergie au sein de la collectivité	Déployer une gestion du patrimoine bâti et de l'éclairage public en faveur des économies d'énergie
Déployer un service d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique	Mettre en œuvre un service public de la rénovation énergétique de l'habitat
Favoriser l'éco-efficience dans les secteurs industriel et tertiaire	Sensibiliser et aider les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique
Réduire les déchets produits et collectés sur le territoire et favoriser une économie circulaire autour de la gestion des déchets	Réduire la production de déchets ménagers et assimilés
	Augmenter la valorisation des déchets

Propositions :

Un plan ambitieux de maîtrise de l'énergie et de rénovation du patrimoine bâti doit être mis en place. Le CODEV préconise d'accompagner ce plan avec une action particulière de campagne de repérage du patrimoine immobilier pouvant être qualifié de « passoire énergétique » et qui relève aussi bien du secteur public que du secteur privé, à usage domestique ou industriel.

Un service d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique sera pertinent s'il est unique et devra s'accompagner d'une sensibilisation accrue à une bonne gestion de l'énergie auprès de l'ensemble des habitants et acteurs du territoire.

Concernant l'ambition affichée de réduire la production de déchets sur le territoire, cette dernière nécessite d'engager une politique volontariste de réduction de la production des déchets ménagers. Pour y parvenir, le CODEV souligne l'intérêt d'équiper les bacs de collecte individuels de puces RFID. Cette technologie, en plus de conjuguer tarification incitative, rationalisation de l'utilisation des équipements et réduction des coûts de ramassage, permettrait d'encourager les usagers à encore plus de recyclage, tout en diminuant la quantité de déchets ménagers.

Orientation stratégique n°2 : Le Cotentin, un territoire producteur d'énergies

OS 2 – Le Cotentin, un territoire producteur d'énergies

AMBITIONS	ACTIONS
Favoriser le développement opérationnel des énergies renouvelables dans le patrimoine et renforcer le rôle d'exemplarité de la collectivité	Etudier et planifier le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments et espaces publics, tout particulièrement en substitution des énergies fossiles
Concourir à l'émergence de nouvelles filières économiques de productions d'énergie	Soutenir des projets d'énergies marines renouvelables
	Réaliser une étude stratégique sur le développement d'un écosystème de l'hydrogène sur le territoire
Soutenir l'émergence de projets d'énergies renouvelables	Accompagner le développement de projets de méthanisation
	Accompagner le développement et la structuration de la filière bois énergie
	Participer à la réalisation d'un projet d'énergie renouvelable participatif (citoyen)

Propositions :

Le Cotentin est un territoire qui présente intrinsèquement des atouts concernant la production d'énergies renouvelables et ceci, indépendamment de l'implantation d'entreprises ou d'industries spécialisées en la matière. Le CODEV préconise donc de poursuivre le soutien aux énergies renouvelables qu'elles soient éoliennes, marines, issues de la filière bois ou encore de la valorisation des déchets. Toutefois, le CODEV attire l'attention sur la nécessité de veiller à une bonne gestion et à un développement adapté et mesuré afin de pouvoir offrir aux habitants le choix d'un mix énergétique local.

Chacune de ces nouvelles filières devra être développée et réfléchiée dans son contexte local : économique, social, environnemental mais également être accompagnée d'une sensibilisation et d'une information accrue de la population locale. Par ailleurs, l'accessibilité budgétaire constitue un véritable défi auquel les acteurs du territoire devront être particulièrement attentifs.

Orientation stratégique n°3 : Le Cotentin un territoire vivant à adapter

OS 3 – Le Cotentin, un territoire vivant à adapter

AMBITIONS	ACTIONS
Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux	Inventorier les zones humides dans les périmètres de protection des captages d'eau potable
	Préserver et restaurer le maillage bocager du Cotentin
Améliorer la connaissance sur l'évolution des milieux et des espèces en lien avec le changement climatique	Anticiper les impacts de la hausse du niveau marin sur les nappes phréatiques
	Suivre l'évolution de productions marines locales
Réduire la vulnérabilité des habitations et des entreprises face aux risques de submersion	Proposer et réaliser des diagnostics de vulnérabilité du bâti en zones sensibles
Développer la culture du risque via une communication spécifique sur les aléas inondations/submersion	Définir une stratégie de communication eau-climat

Propositions :

Les membres du CODEV ayant participé au groupe de travail sont particulièrement soucieux du réchauffement climatique et de ses effets irrémédiables à plus ou moins long terme sur le territoire comme en atteste le dernier rapport du GIEC normand. Conscient qu'il faille préparer et adapter le territoire aux conséquences à venir, le CODEV préconise d'accentuer les efforts autour d'un certain nombre d'actions identifiées :

- Préserver la ressource en eau : Cette action passe irrémédiablement par une maîtrise publique de la gestion de l'eau et un accompagnement renforcé auprès de la population dans le but de sensibiliser à un usage raisonné de l'eau.
- Préserver le maillage bocager existant tant dans son rôle environnemental qu'économique afin de permettre une meilleure régulation de l'eau, de lutter contre l'érosion, mais également de protéger les cultures et les troupeaux, favoriser le piégeage du carbone, fournir une grande quantité de bois pour des utilisations diverses et préserver le paysage.
- Préserver les zones agricoles en limitant leur artificialisation : maintien des surfaces et de leur rôle écologique.
- Communiquer, informer autour des risques d'inondation par débordement fluvial et submersion marine et parallèlement renforcer les études et le déploiement d'outils d'adaptation sur les secteurs à risques.

Le CODEV recommande de constituer dès à présent des groupes de travail afin de réfléchir collectivement à la mise en place d'actions de prévention, d'accompagnement et de sensibilisation. A ce titre, et au vu des nombreux échanges lors des ateliers de travail et soucieux de la problématique de préservation du maillage bocager, le CODEV propose de s'autosaisir de cette thématique au cours des mois à venir.

Orientation stratégique n°4 : Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter

OS 4 – Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter	
AMBITIONS	ACTIONS
Prendre en compte le volet climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme	Intégrer des prescriptions réglementaires au service de l'énergie, de l'air et du climat dans les PLUi
	Préparer la résilience du territoire en tenant compte du changement climatique dans les PLUi
Favoriser un développement limitant les besoins en déplacements individuel motorisé	Adapter l'aménagement des espaces publics pour favoriser le recours à la marche et au vélo
Recourir aux mobilités actives et collectives	Déployer la mobilité partagée sur le territoire : covoiturage et autopartage
	Convertir les véhicules de services de la collectivité et des transports publics pour des flottes plus respectueuses de l'environnement
	Développer les modes de déplacements actifs et non carbonés

Propositions :

Les membres du CODEV s'accordent tous à dire qu'il devient primordial et urgent d'engager un processus d'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique déjà perceptible et dont les conséquences vont s'accroître dans les années à venir. L'aménagement du territoire, plus que jamais dépend de la qualité de l'information, de son partage et de l'utilisation de données fiables quant aux évolutions en cours et menaces futures.

Les élus sont les acteurs du devenir de leur territoire. Ils en portent la vision et s'investissent dans la protection des personnes et des biens, partout où les risques naturels sont présents. Dans le contexte actuel d'élaboration des PLUi, l'opportunité est donnée de pouvoir intégrer ces changements à venir et préparer au mieux les territoires.

Face à ce contexte de crise systémique et d'incertitude, la mise en œuvre effective du plan climat air énergie territorial, du projet alimentaire et du plan mobilité représentent pour le CODEV, un triptyque essentiel afin de se doter d'une vision prospective qui s'appuie sur les forces et les potentialités locales et favorise la résilience du territoire.

Conclusion

Les membres du CODEV s'accordent unanimement sur la nécessité et l'urgence pour le territoire de déployer des mesures visant à s'adapter aux effets induits par le changement climatique afin d'en limiter les impacts sur la population, les activités, la faune et la flore, tout en pérennisant l'emploi local et en promouvant un aménagement durable du territoire

Le PCAET, tel que présenté, est un plan ambitieux qui devra être pourvu de moyens financiers à la hauteur des enjeux évoqués afin d'œuvrer en faveur de la résilience territoriale face aux enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain. L'association active de la population à la mise en œuvre est également une condition essentielle à la réussite de ce plan.

Si l'élaboration du Plan Climat, Air, Energie territorial a donné lieu à de nombreuses réunions de travail et de concertation, le CODEV souhaite que ce travail collectif de partage soit poursuivi dans le cadre de la mise en place du PCAET, de son suivi et de son évaluation.

En conclusion, le conseil de développement donne un avis favorable au PCAET et invite les élus à intégrer les préconisations précitées dans la politique qui sera déployée dans les années futures.

Le Président du CODEV,



Matthieu GIOVANONNE

Liste des membres du groupe de travail ayant participé activement à la rédaction de cet avis :

BENACCHIO Coralie
BIENFAIT Michel
BRETON Maryline
BRUNET Alain
CAIRON Bruno
CAPIEMONT Guy
COUSIN Rémi
DIGNE Olivier
DUCHEMIN Anne-Marie
ECOLIVET Germain
GAUTIER Jean-Michel
GIRAUD Florence
HAMEL Estelle
KIRCHNER Marie
LEBARON Bernard
LEGRAND Philippe
LE VELLY Valentine
MICHEL Christian
PICOT Vincent
PONT Nicolas
ROSETTE Alain
ROSSELOT Bernard
ROUSSEL Pascal
SIMON Coralie
THISSEN Albert
TOUDRET Michel
VILGRAIN Marie-Laure



codev
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DU COTENTIN



Élaboration du Plan climat air énergie territorial

Etat d'avancement



Aurélie HAMELIN et Morgane JESTIN – Direction Environnement, Énergie et Développement Durable
Réunion d'information et d'échange – mardi 22 juin 2021

Ordre du jour

- ✓ **Contexte : vidéo du GIEC normand**
- ✓ **Les enjeux du Cotentin au regard du plan climat**
- ✓ **La stratégie du Cotentin**
- ✓ **Le plan d'actions en cours d'écriture**
- ✓ **Les prochaines étapes**

<https://www.normandie.fr/giec-normand>



The screenshot shows the website for the GIEC normand. At the top left is the logo of the Normandie region, featuring a red shield with a golden lion and the text "NORMANDIE". Below this is a large photograph of a rocky coastline with waves crashing against the rocks and a lighthouse in the distance. A red vertical navigation bar is on the right side of the image. Below the image, the page title "GIEC normand" is displayed. To the left of the title, there is a sub-header "GIEC normand" followed by the text "Donner à voir les conséquences prévisibles du changement climatique en Normandie" and "Les premiers travaux du GIEC". To the right of the title, there is a breadcrumb trail: "Accueil > La Région en action > Environnement et développement durable > GIEC normand". Below the title, there is a sub-header "Environnement et développement durable" and the text "Mis à jour le 06 mai 2021". At the bottom right, there are icons for "Partager" and "Imprimer", and a "Gestion des services" button with the number "2".

GIEC normand

Donner à voir les conséquences prévisibles du changement climatique en Normandie

Les premiers travaux du GIEC

Accueil > La Région en action > Environnement et développement durable > GIEC normand

GIEC normand

Environnement et développement durable

Mis à jour le 06 mai 2021

Partager Imprimer

Gestion des services 2

Taille du texte

Qu'est-ce qu'un plan climat ?

Article L229-26 du code de l'environnement

C'EST
QUOI ?

Le **PCAET** est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

La mise en place des **PCAET** est confiée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et à la métropole de Lyon (article 188 de la LTECV).

PAR
QUI ?

OÙ /
AVEC QUI ?

Le plan climat-air-énergie s'applique à **l'échelle d'un territoire** donné sur lequel **tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...)** sont mobilisés et impliqués.

Le **PCAET** est mis en place pour une durée de 6 ans. Les échéances d'application sont différentes selon la taille de l'EPCI, laissant plus de temps aux nouveaux porteurs :



Les enjeux du Cotentin

(Diagnostic territorial)

Consommation d'énergies

33% de la consommation départementale
3,4% de la consommation régionale

Bâtiments : 55%
Transports routiers : 33%



**Consommation dépendante
des énergies fossiles à 63%**

Production d'énergies

**Un territoire
producteur d'énergies décarbonées**

Une production nucléaire redistribuée
vers le Nord Cotentin, la Normandie, la
Bretagne et les îles anglo-normandes

**Une production EnR locale = 10% de la
consommation finale du territoire**

67% chauffage bois domestique

13% chauffage bois collectif/industriel

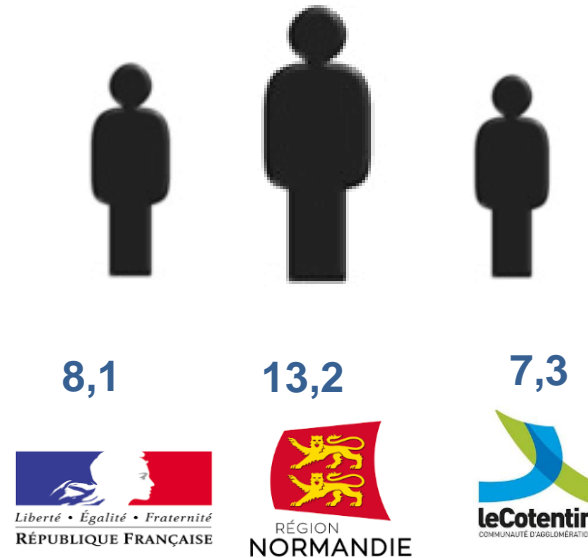
12% éolien

Autres : solaire photovoltaïque, solaire
pour l'eau chaude sanitaire, gaz méthane,
géothermie,...

Les enjeux du Cotentin

(Diagnostic territorial)

Émissions de gaz à effet de serre (GES)



(en TeqCO2/hab.)

Bâtiments : 27%

Transports routiers : 22%

Spécificité de l'Agriculture : émissions non liées aux énergies fossiles

Les enjeux du Cotentin

(Diagnostic territorial)

Émissions de polluants atmosphériques (NO_x, PM10/PM2.5, NH₃, COVNM, SO₂)

Objectifs de réduction à l'horizon 2030 dans le cadre du Plan de Réduction des Emissions des Polluants Atmosphériques (PREPA)

L'exposition chronique des individus a plus d'impacts sur la santé que les pics de pollution souvent médiatisés !

Être vigilant sur : les émissions de dioxyde d'azote issus de la combustion et principalement des transports; les émissions de particules fines notamment causées par les transports, le chauffage et l'industrie; et l'ammoniac (NH₃) précurseur de particules fines notamment lors d'épandage agricole.

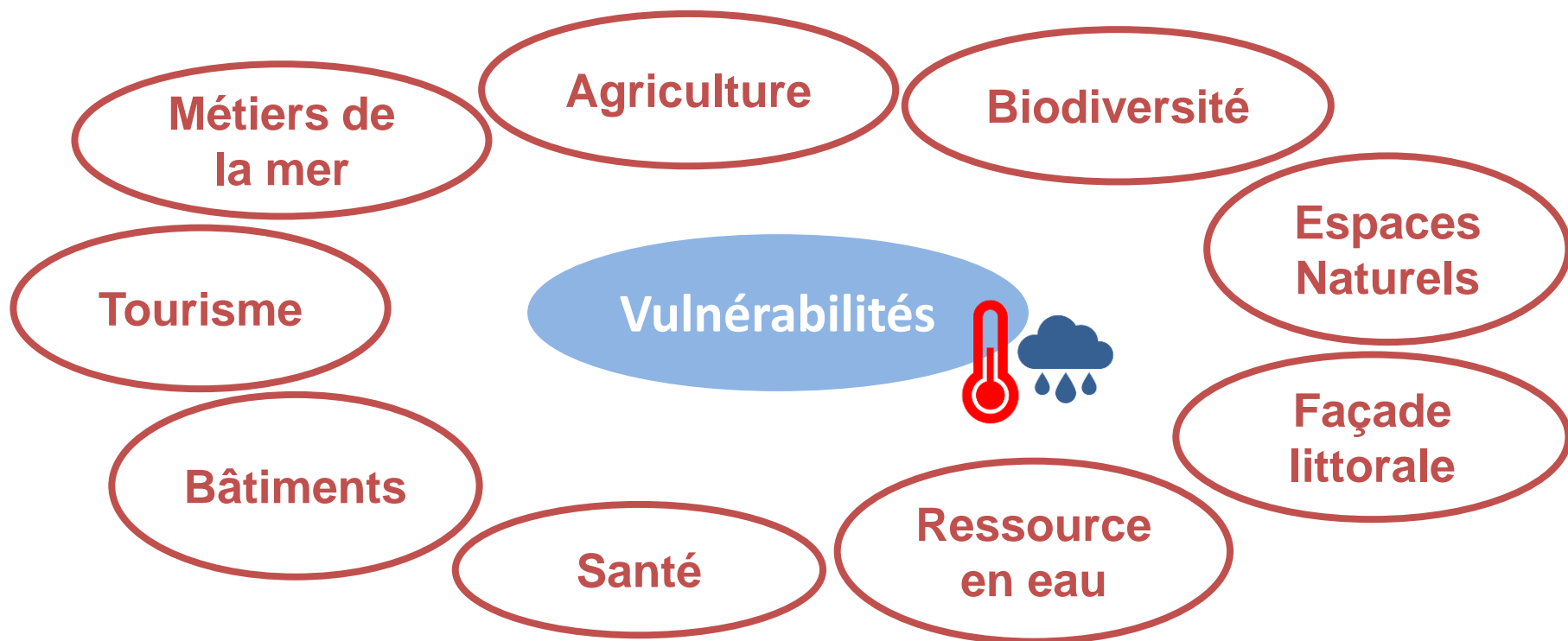
Les actions de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES auront un impact positif sur les émissions de polluants atmosphériques.

Les enjeux du Cotentin

(Diagnostic territorial)

Vulnérabilités du territoire face au changement climatique

Vulnérabilité: le degré au niveau duquel un système peut subir ou être affecté négativement ; caractère de fragilité face aux aléas climatiques



Les objectifs

- **Objectifs nationaux**
- **Objectifs régionaux (SRADDET)**

	2020	2023	2030	2050
Émissions de GES			-40% (par rapport à 1990)	Neutralité carbone
Consommation d'énergie finale		-7% (par rapport à 2012)	-20% (par rapport à 2012)	-50% (par rapport à 2012)
			-27% (par rapport à 2010)	-50% (par rapport à 2010)
Consommation d'énergie primaire fossile			-40% (par rapport à 2012)	
Taux de couverture EnR	23%		32%	Vers TEPOS*

* « Territoire à énergie positive, un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre un équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux...» (Art. L.100-2 du code de l'énergie).

Le scénario territorial « Le Cotentin »

Les objectifs chiffrés de la stratégie

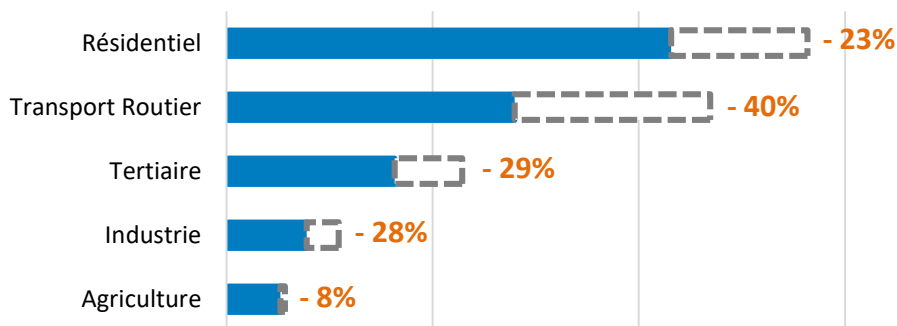
- Basés sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sur la réduction des consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelables et de récupération, à l'horizon 2030-2050
- 3 scénarios :
 - ✓ Tendancier : tendances d'évolution à venir basées sur l'existant
 - ✓ Réglementaire : objectifs de neutralité carbone et 100% EnR
 - ✓ Territorial : objectifs ambitieux mais réalistes

Obj. à 2050	Scénario tendancier	Scénario réglementaire	Scénario territorial
Consommations	- 8%	- 69%	- 30%
Emissions GES	- 7%	- 63%	- 34%
Stockage carbone	= (NC* 18%)	X2 (NC 100%)	X1.5 (NC 41%)
Production EnR	x2	x3	x7

Le scénario territorial « Le Cotentin »

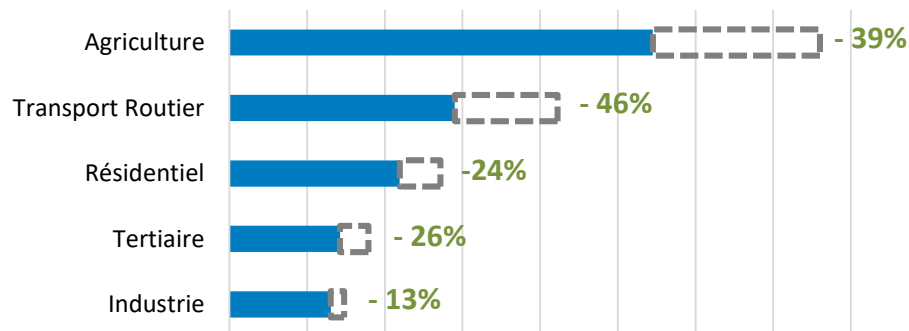
Consommations d'énergie et émissions de GES

Objectifs de réduction des consommations énergétiques secteur d'activité à l'horizon 2050 (par rapport à 2014)



**90% des émissions GES de l'agriculture
sont non énergétiques (« hors combustion),
liées à l'élevage bovin, la gestion des effluents et la fertilisation des sols**

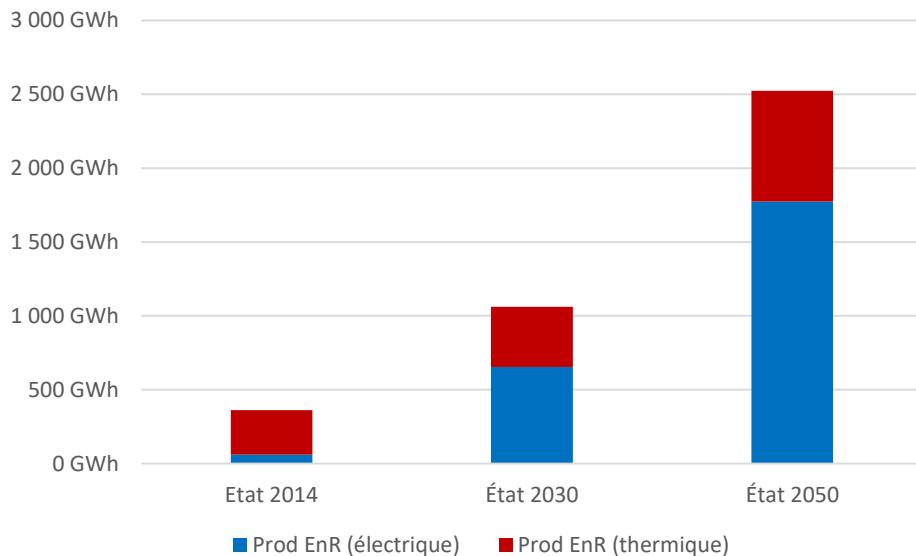
Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité à l'horizon 2050 (par rapport à 2014)



Le scénario territorial « Le Cotentin »

Production d'énergies renouvelables

Evolution de la production d'énergies renouvelables



Un territoire démonstrateur du mix énergétique



Rôle d'exemplarité et facilitateur

Booster le recours à l'ensemble des énergies renouvelables

Ex. : réseau Normandie Energies, étude méthanisation, bois-énergie issu de l'entretien des haies bocagères

Miser sur les EMR

(+ de 50% de la puissance installée à 2050)
Ex. : investissement sur le terre-plein des Mielles et sur l'hydrogène (véhicules et station)

Réfléchir en interne aux EnR

lors de travaux de rénovation, du changement de modes de chauffage et de projets de construction



Synthèse des enjeux stratégiques

- ✓ Réduire de façon conséquente les consommations énergétiques des secteurs du bâtiment (habitat/tertiaire) et des transports routiers
- ✓ Favoriser le mix énergétique avec le développement des énergies renouvelables locales pour réduire le recours aux énergies fossiles et renforcer l'autonomie énergétique
- ✓ Réduire l'empreinte carbone de l'agriculture sur le territoire en liant compétitivité et environnement
- ✓ Travailler sur le stockage carbone
- ✓ Intégrer l'enjeu « qualité de l'air » dans les prises de décision
- ✓ Connaître les impacts locaux liés au changement climatique pour se préparer
- ✓ Favoriser la cohérence des initiatives et le « travailler ensemble »

Le plan d'actions

En cours d'écriture

Orientation 1 - Le Cotentin,
Ambition 1-1 :
Action n° :



1. PRESENTATION DE L'ACTION
Inscription de l'action dans le contexte :
Description de l'action :



2. GOUVERNANCE DE L'ACTION	
Maître d'ouvrage :	Direction(s) associée(s) :
Partenaires logistiques et / ou financiers :	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION	
Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE
Coût global de l'action :
Contribution de l'agglomération du Cotentin :
Contribution respective des partenaires financiers :

5. EVALUATION DE L'ACTION
Indicateur(s) de suivi :
Indicateur(s) de résultat :

Le plan d'actions

En cours d'écriture

Orientation stratégique 1 (OS 1) – Le Cotentin, un territoire énergétiquement sobre

AMBITIONS	ACTIONS
Mettre en œuvre une politique globale de maîtrise de l'énergie au sein de la collectivité	Déployer une gestion du patrimoine bâti et de l'éclairage public en faveur des économies d'énergie
Déployer un service d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique	Mettre en œuvre un service public de la rénovation énergétique de l'habitat
Favoriser l'éco-efficience dans les secteurs industriel et tertiaire	Sensibiliser et aider les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique
Réduire les déchets produits et collectés sur le territoire et favoriser une économie circulaire autour de la gestion des déchets	Réduire la production de déchets ménagers et assimilés
	Augmenter la valorisation des déchets

Le plan d'actions

En cours d'écriture

OS 2 – Le Cotentin, un territoire producteur d'énergies

AMBITIONS	ACTIONS
Favoriser le développement opérationnel des énergies renouvelables dans le patrimoine et renforcer le rôle d'exemplarité de la collectivité	Etudier et planifier le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments et espaces publics, tout particulièrement en substitution des énergies fossiles
Concourir à l'émergence de nouvelles filières économiques de productions d'énergie	Soutenir des projets d'énergies marines renouvelables
	Réaliser une étude stratégique sur le développement d'un écosystème de l'hydrogène sur le territoire
Soutenir l'émergence de projets d'énergies renouvelables	Accompagner le développement de projets de méthanisation
	Accompagner le développer et la structuration de la filière bois énergie
	Participer à la réalisation d'un projet d'énergie renouvelable participatif (citoyen)

Le plan d'actions

En cours d'écriture

OS 3 – Le Cotentin, un territoire vivant à adapter

AMBITIONS	ACTIONS
Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux	Inventorier les zones humides dans les périmètres de protection des captages d'eau potable
	Préserver et restaurer le maillage bocager du Cotentin
Améliorer la connaissance sur l'évolution des milieux et des espèces en lien avec le changement climatique	Anticiper les impacts de la hausse du niveau marin sur les nappes phréatiques
	Suivre l'évolution de productions marines locales
Réduire la vulnérabilité des habitations et des entreprises face aux risques de submersion	Proposer et réaliser des diagnostics de vulnérabilité du bâti en zones sensibles
Développer la culture du risque via une communication spécifique sur les aléas inondations/submersion	Définir une stratégie de communication eau-climat

Le plan d'actions

En cours d'écriture

OS 4 – Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter

AMBITIONS	ACTIONS
Prendre en compte le volet climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme	Intégrer des prescriptions réglementaires au service de l'énergie, de l'air et du climat dans les PLUi
	Préparer la résilience du territoire en tenant compte du changement climatique dans les PLUi
Favoriser un développement limitant les besoins en déplacements individuel motorisé	Adapter l'aménagement des espaces publics pour favoriser le recours à la marche et au vélo
Recourir aux mobilités actives et collectives	Déployer la mobilité partagée sur le territoire : covoiturage et autopartage
	Convertir les véhicules de services de la collectivité et des transports publics pour des flottes plus respectueuses de l'environnement
	Développer les modes de déplacements actifs et non carbonés

Le plan d'actions

En cours d'écriture

OS 4 – Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter

AMBITIONS

Utiliser le numérique et des technologies de l'information et de la communication pour accroître la qualité et la performance des services

ACTIONS

Expérimenter le recours au télétravail et à la visio-conférence en interne

Le plan d'actions

En cours d'écriture

OS 5 – Le Cotentin, un territoire agricole compétitif et durable

AMBITIONS	ACTIONS
Encourager les démarches bas-carbone alliant compétitivité et environnement	Favoriser le déploiement de la démarche CARBON AGRI dans les exploitations d'élevage et de cultures
	Favoriser le déploiement de la démarche « Méthode Haie » dans les exploitations d'élevage et de cultures
Évaluer les autres leviers d'actions dans l'esprit du « mieux vivre ensemble »	Réaliser un état des lieux de la filière agricole au regard du changement climatique
Favoriser une alimentation locale de qualité en appui aux filières agricole et halieutique	Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le plan d'actions

En cours d'écriture

OS 6 – Le Cotentin, un territoire vivant à partager

AMBITIONS

ACTIONS

Intégrer le volet climat-air-énergie dans toutes les politiques de la collectivité

Mettre en œuvre et suivre les actions portées par l'agglomération du Cotentin

Déployer une collaboration multi-acteurs pour concourir collectivement aux objectifs

Initier une dynamique territoriale et collaborative

Améliorer la connaissance et informer la population sur les conséquences du changement climatique

Concourir à une meilleure connaissance des impacts locaux liés au changement climatique

Définir une stratégie de communication climat grand public

Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux

Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur

Communiquer sur les enjeux de qualité de l'air

Les prochaines étapes

En cours

- Élaboration du plan d'actions (co-construction)
- Finalisation du rapport de l'évaluation environnementale stratégique

Oct.
2021

- Rédaction du rapport final compilant tous les documents
- Validation politique – arrêt du projet (CC)

- Consultations (± 6 mois)

Début
2022

- Adoption du PCAET (CC)
- Mise à disposition auprès du public depuis la plateforme informatique nationale

Mise en œuvre du 1^{er} plan d'actions



Contact :

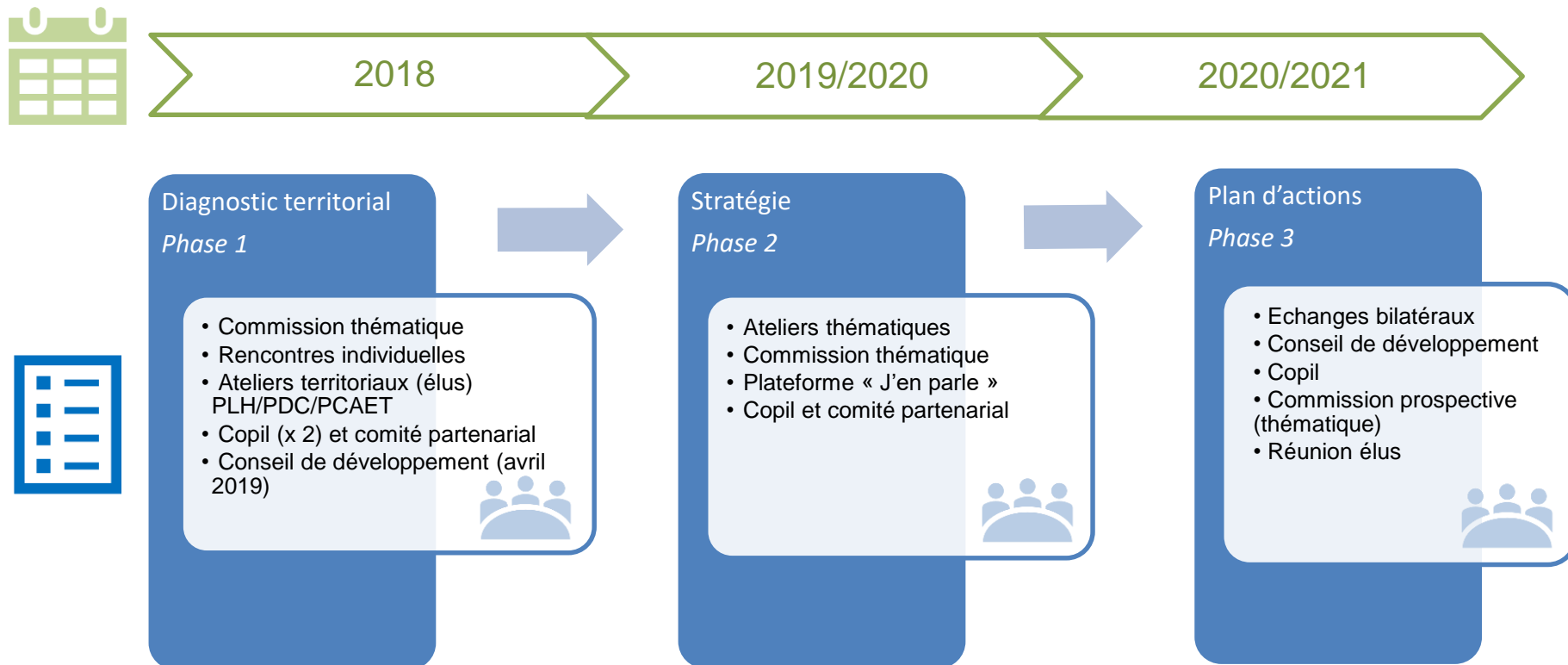
Morgane JESTIN SANSON – morgane.jestin@lecotentin.fr

Merci de votre attention !



Annexes

Le calendrier 2018-2021



AMO pour l'élaboration du PCAET de fin 2017 à mi-2020.



Communauté d'agglomération du Cotentin
Hôtel Atlantique - Bvd Félix Amiot - BP 60250 - 50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX